CRIC n° 30 (2025-2026)
3e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

Lundi 20 octobre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

Ordre des travaux.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Bénédicte Linard.

Rapport relatif à la visite de l'usine de potabilisation de Vivaqua à Tailfer.....1

Confiance au président et au rapporteur.....1

PROJETS ET PROPOSITIONS.....2

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 octobre 2025 modifiant l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 343 (2025-2026) N° 1).....2

Désignation d'un rapporteur.....2

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazaron.

Exposé de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.....2

Intervenants : M. le Président – M. Yves Coppieters, Ministre.

Discussion générale.....3

Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – Mme Valérie Dejardin – Mme Jamila Ammi – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Examen et vote des articles.....4

Vote sur l'ensemble.....4

Confiance au président et au rapporteur.....5

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....5

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation des accords du non-marchand ».....5

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'interprétation de l'autorité fédérale concernant le financement des compétences usurpées en matière d'action sociale ».....6

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le fonds de participation et d'activation sociale des CPAS ».....7

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre – Mme Veronica Cremasco.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir d'Interra à Liège »..... 9

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de l'exclusion du chômage d'un nombre important de jeunes sur les opérateurs en action sociale »..... 10

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pertinence des normes d'encadrement dans les maisons de repos »..... 11

Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la suppression des allocations familiales pour les jeunes délinquants et autres mesures envisagées » ;

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte urgente contre la précarité des enfants » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'appel de la fondation Reine Paola et du délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) face à la pauvreté infantile »..... 13

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Veronica Cremasco – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de l'augmentation du minerval en Communauté française sur les compétences de M. le Ministre »..... 16

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Stéphanie Thoron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la stratégie wallonne de soutien aux familles monoparentales en matière d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle »..... 17

Intervenants : M. le Président – Mme Stéphanie Thoron – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dialogue interfédéral concernant le projet de test de citoyenneté et le parcours d'intégration »..... 19

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'échec du projet d'aire d'accueil des Gens du voyage à Charleroi »..... 20

Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la suppression du fonds pour la participation et l'activation sociale »..... 21

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de la lutte contre la pauvreté »..... 23

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le projet Aqwario »..... 24

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les moyens prévus par l'accord de coopération interrégional concernant le coût des déchets sauvages » ;

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réforme du coût-vérité des déchets » ;

Question orale de M. Nicolas Janssen à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le coût de la gestion des déchets issus des dépôts sauvages » ;

Question orale de M. Olivier Maroy à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réforme du coût-vérité »....25

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Maxime Daye – M. Nicolas Janssen – M. Olivier Maroy – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le remboursement des examens médicaux pour les personnes surexposées aux PFAS »....29

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la contamination aux PFAS sur le plateau de Herve »....31

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Olivier Maroy à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'enquête sur les sources de la pollution aux PFAS à Chièvres »....32

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'insupportable discrédit des scientifiques dénonçant les effets des pesticides »....33

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réaction de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) concernant la minimisation des risques des pesticides » ;

Question orale de Mme Céline Tellier à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réponse de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) aux propos tenus dans le cadre des auditions sur les pesticides »....35

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Céline Tellier – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la convention entre le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) et la Wallonie pour une agriculture durable »....37

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la crise du secteur textile »....38

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dispositif « Pack nouveau départ » »....40

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la création d'un numéro unique à trois chiffres pour les victimes de violences conjugales »..... 41

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le futur projet de décret sur le dispositif interdisciplinaire de lutte contre les violences dans le couple (DIViCo) »..... 42

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les formations en français langue étrangère (FLE) dans le cadre du parcours d'intégration » ;

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le rôle et le fonctionnement des centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CRI) en Wallonie »..... 43

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les actions wallonnes concernant l'European Disability Card »..... 45

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de l'appel à projets « Bourses coopératives 2025 » en économie sociale »..... 46

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mobilisation du Gouvernement en faveur des coopératives d'énergie dans le projet éolien de l'île Princesse Élisabeth »..... 47

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Interpellation de Mme Christie Morreale à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien psychologique aux travailleurs sociaux des CPAS dans le contexte de la réforme du chômage »..... 48

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Bénédicte Linard – Mme Jamila Ammi – Mme Geneviève Lazaron – Mme Véronique Durenne – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la Journée mondiale de lutte contre la méningite »..... 56

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact du sucre sur la santé »..... 57

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact sur la promotion de la santé en cas de réduction des accises sur l'alcool et le tabac » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention contre le tabac et le vapotage » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention de l'alcool chez les jeunes et la mise en œuvre du dispositif « Mieux savoir pour mieux choisir » »..... 58

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre – M. le Président.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'augmentation des cas de cancers et en particulier chez les jeunes »..... 61

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'utilisation des applications en matière de santé par les séniors »..... 62

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'ergophobie »..... 64

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'intoxication d'ouvriers chargeant les poubelles à Charleroi »..... 65

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi du soutien au projet « Endométriose plurielle » d'Infor-Femmes » 66

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les mesures wallonnes face aux chiffres de l'obésité et la prise en charge intrafrancophone des troubles alimentaires »..... 68

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Véronique Durenne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique de prévention du Gouvernement en matière de maladies cardiovasculaires »..... 69

Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Véronique Durenne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie intrafrancophone pour l'accompagnement des personnes autistes »..... 70

Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Véronique Durenne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le danger du cuivre en agriculture biologique »..... 72

Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – M. Yves Coppieters, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 73

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 73

Interpellations et questions orales retirées..... 73

LISTE DES INTERVENANTS..... 75

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 76

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Ordre des travaux

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Nous avons reçu mardi dernier sur notre plateforme une réponse de la Société scientifique de médecine générale. Celle-ci voulait réagir aux propos tenus par M. Bernard lors de son audition concernant les pesticides, à laquelle nous étions présents pour la plupart, puisque celui-ci a remis en cause la Société scientifique de médecine générale et a même essayé de la discréditer. Celle-ci n'a pas eu la possibilité d'avoir un débat avec M. Bernard et donc de réagir aux attaques posées au vu de l'organisation des auditions sur laquelle je ne reviendrai pas.

Au niveau du Parti socialiste, il nous paraît essentiel, par souci de rigueur et d'équilibre, d'avoir un retour cohérent et complet sur les auditions. Aussi, nous demandons que la réponse de la Société scientifique de médecine générale soit annexée au rapport des auditions parlementaires sur les pesticides, et ce, pour deux raisons : par respect pour cette société dont la crédibilité a été remise en cause et pour que le rapport final reflète l'entièreté des débats, la diversité des points de vue et la qualité des positions qui ont été prises.

M. le Président. – Nous avons pu tous et toutes prendre connaissance de cette réponse, mais, la confiance ayant été accordée au président et aux rapporteurs il y a 15 jours, il est impossible d'accéder à votre demande.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – C'est assez dommage si c'est le cas. Le règlement est-il extrêmement strict et empêche-t-il de joindre cette contribution au rapport ? Cela vaudrait la peine de le faire pour être totalement transparent sur le sujet.

M. le Président. – En effet, le règlement est celui-là. Il n'y a que la confiance qui compte et, à partir du moment où elle est accordée, le rapport est considéré comme clôturé.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – C'est dommage parce que cela apporte un éclaircissement supplémentaire à la thématique.

M. le Président. – *De wet is de wet.* Le règlement, c'est le règlement. Malheureusement, dans ce cas-ci, plus rien ne peut être ajouté ou apporté au rapport sur ces auditions.

Rapport relatif à la visite de l'usine de potabilisation de Vivaqua à Tailfer

M. le Président. – La Commission a procédé à la visite de l'usine de potabilisation de Vivaqua à Tailfer le jeudi 9 octobre 2025. La confiance pour l'élaboration du rapport n'a pu être accordée en l'absence de quorum, d'où l'inscription de ce sujet à notre ordre du jour. Pour rappel, Mme Jacqmin a été désignée en qualité de rapporteuse.

Marquez-vous votre accord pour que la confiance soit accordée ?

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 octobre 2025 modifiant l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 343 (2025-2026) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 octobre 2025 modifiant l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 343 (2025-2026) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Je propose Mme Jacqmin comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Jacqmin est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je ferai quasiment le même exposé qu'en commission à la Communauté française puisque le présent projet d'accord de coopération modificatif a pour objet de reconduire une phase transitoire prévue dans l'accord initial, et ce, pour une nouvelle période de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2027.

L'objectif de cette phase transitoire est de continuer à monitorer et analyser les dépenses en vue de se projeter sur un nouvel accord de coopération.

Je vous rappelle que, à la suite de la sixième réforme de l'État, plusieurs accords de coopération ont été conclus entre les entités fédérées afin de compenser les lacunes liées au transfert de compétences, notamment dans le domaine des soins de santé.

Cet accord de coopération, qui date du 31 décembre 2018, s'inscrit dans cette logique. Il vise à garantir la continuité du financement des soins de santé pour les personnes recevant un accompagnement en dehors de leur entité de résidence. Il s'agit ici :

- de maisons de repos ;
- de maisons de repos et de soins ;
- d'hôpitaux de revalidation ;
- de centres de rééducation fonctionnelle ;
- de maisons de soins psychiatriques ;
- d'initiatives d'habitations protégées.

L'accord de coopération prévoit que la Wallonie paie pour les domiciliés wallons qui iraient se faire soigner en Flandre pour ces soins.

L'objectif fondamental de cet accord est clair : faire prévaloir le principe du lieu de résidence. Autrement dit, c'est l'entité où réside le patient qui doit assumer le financement des soins, quel que soit l'endroit où ils sont prodigués.

Toutefois, une phase transitoire de trois ans, renouvelable une fois, avait été prévue pour permettre le suivi et l'analyse des dépenses en vue de négocier ce nouvel accord. Durant cette période, le financement reste assuré par l'entité qui agrée l'institution. Ce régime dérogatoire au principe de résidence devait être temporaire. De manière concrète, actuellement, si un Flamand se fait soigner dans une maison de repos et de soins ou une maison de repos en Wallonie, c'est la Wallonie qui paie.

Cette phase a été prolongée une première fois, mais les négociations entre entités n'ont pas encore permis d'aboutir à la mise en œuvre effective du principe de résidence. Le contexte de la crise sanitaire a également participé à ces nombreux retards et, surtout, à ce travail de monitorage. C'est pourquoi le projet d'accord de coopération modificatif soumis aujourd'hui vise à prolonger cette nouvelle période transitoire pour trois années supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette prolongation est nécessaire sur le plan juridique afin d'éviter un vide juridique puisque l'accord actuel est arrivé à échéance le 31 décembre 2024. Sur le plan politique, il est aussi opportun d'accorder cette période transitoire pour finaliser le travail entamé. Cette prolongation doit être une période utile pour concrétiser et documenter le système de financement basé sur les lieux de résidence.

Il est important de capitaliser sur ces trois années pour bâtir ce modèle de financement qui garantit à la fois la clarté institutionnelle et la continuité de prise en charge de nos citoyennes et nos citoyens, où qu'ils se trouvent.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie M. le Ministre pour son exposé.

Comme je l'ai dit il y a une semaine en Fédération Wallonie-Bruxelles, la sixième réforme de l'État a transféré de nombreuses compétences dans le domaine de l'assurance maladie-invalidité aux Communautés et aux Régions.

Cet accord sur le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Une phase de transition avait été prévue, durant laquelle les entités fédérées garantissent les mêmes droits à toutes les personnes nécessitant des soins, indépendamment de leur lieu de résidence, avec un financement assuré par l'entité fédérée agréant l'institution concernée.

Cette phase de transition, initialement de deux ou trois ans, est renouvelable – c'est important – tacitement une fois pour une période de trois ans supplémentaires en l'absence d'un nouvel accord, et ce, afin de permettre le suivi et l'analyse des dépenses en vue de négocier un nouvel accord.

Ce nouvel accord d'octobre 2025 reconduit, dans sa forme actuelle, pour une nouvelle période de trois ans – soit jusqu'au 31 décembre 2027 –, l'accord de coopération du 31 décembre 2018.

Monsieur le Ministre, le principe fondamental de cet accord est d'établir un cadre de financement pour les soins prodigués par des prestataires et des assurés sociaux résidant en dehors de la juridiction du prestataire, garantissant ainsi le remboursement des soins, quel que soit le lieu de résidence de l'assuré.

La première période de transition avait-elle permis de tirer quelques enseignements sur la coordination qui était mise en place et, si oui, lesquels ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, nous allons soutenir le projet de décret portant assentiment puisque l'accord de coopération permet d'éviter un vide juridique. J'ai néanmoins quelques questions.

Tout d'abord, où en sont les négociations en vue de conclure une nouvelle base qui remplacera la mesure transitoire au-delà de 2027 ? Sont-elles déjà initiées ? Se passent-elles bien ?

Ma deuxième interrogation porte sur la période transitoire qui a déjà été écoulée depuis le 1er janvier 2025. Qu'en est-il concrètement du financement des soins prodigués aux patients domiciliés dans une autre entité ? Y a-t-il eu des interruptions, des retards de paiement ou des incertitudes pour les institutions concernées ? Surtout, quelles ont été les conséquences pour les patients, en particulier les plus fragiles, qui sont soit en maison de repos, en revalidation ou en soins psychiatriques ?

Enfin, j'ai une question sur l'avis de l'inspecteur des finances qui ne comporte aucune donnée sur l'impact financier de la mise en œuvre de cet accord pour la Wallonie. Pouvez-vous expliquer cela ?

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Je ferai une brève intervention pour signaler tout d'abord que nous regrettons la lasagne institutionnelle belge qui fait que, notamment sur les matières liées à la santé, ce genre de textes et de dossiers qui traînent pendant des années sont nécessaires. Pour le PTB, il est clair qu'une refédéralisation de cette matière devrait sérieusement être envisagée.

Malgré tout, le PTB soutiendra cet accord de coopération permettant d'assurer la continuité du service et donc des soins et de leurs remboursements apportés à la population. Dans ce cas, il s'agit des centres de soins de jour et de courts séjours, des maisons de soins psychiatriques, des hôpitaux de revalidation et des centres de rééducation fonctionnelle.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est l'entité de résidence du patient qui doit financer ses soins. Une période transitoire de trois ans avait été instaurée pour permettre le suivi et l'analyse des dépenses dans le but de négocier un nouvel accord. Le projet d'accord de coopération modificatif présenté ici propose de prolonger cette période transitoire de trois ans jusqu'au 31 décembre 2027, car l'accord actuel expirera ce 31 décembre.

Cette phase est indispensable, car les négociations entre entités n'ont pas encore permis de parvenir à un consensus sur le principe de résidence. Nous savons que certains travaux ont été retardés. Elle est dès lors nécessaire pour maintenir les droits acquis pour les patients et les bénéficiaires des structures.

En résumé, le projet d'accord de coopération modificatif proposé répond à un vide juridique, permet

de maintenir les droits acquis et de prendre le temps nécessaire pour avancer au mieux afin d'aboutir à une logique de remboursement par le lieu de résidence. Nous soutiendrons évidemment cette initiative.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, votre compréhension de ce projet de décret, à travers vos questions, se marque surtout sur la nécessité d'avoir cette période de transition.

Madame Durenne, en termes de cadre de financement, vous avez demandé si la première période a permis d'avoir des enseignements sur cette dimension. Nous ne disposons pas d'historique sur cette collaboration, car ce sont essentiellement des travaux techniques toujours en cours. Donc, il n'y a pas de véritables leçons à retenir ou de dimension politique sur laquelle se baser pour cet accord de coopération. Il est vrai que la période covid n'a pas arrangé les choses puisqu'elle a mis en suspens la collaboration entre les administrations en vue d'avancer sur ce dossier qui se sont tournées vers d'autres priorités.

L'important est de monitorer et d'analyser les dépenses, d'avoir des données relatives à ces dépenses et de pouvoir les attribuer à l'une ou l'autre entité. C'est tout l'enjeu de cette nouvelle période transitoire. Pour cela, nous dépendons des organismes assureurs. Jusqu'ici, les méthodes d'extraction n'ont pas encore produit les effets escomptés et des erreurs persistent. On est bien toujours essentiellement sur ces travaux techniques.

Madame Dejardin, en termes de négociation, vous avez demandé pourquoi vouloir à nouveau prolonger cet accord. Nous avons besoin de faire ce monitoring et l'analyse des dépenses en vue de l'élaboration d'un nouvel accord. Concrètement, il s'agit de disposer de données relatives aux dépenses et de pouvoir les attribuer à l'une ou l'autre entité.

Pour cela, nous dépendons des organismes assureurs. Les méthodes d'extraction ne sont pas au point et ne permettent pas d'avoir les résultats attendus. Les erreurs persistent, il nous faut donc encore du temps. Ce travail technique est un préalable nécessaire et indispensable pour mieux définir ensuite la vision ou les lignes politiques.

Il n'y a eu aucune interruption, et tout a continué. Ce nouvel accord viendra couvrir la période transitoire. Rassurez-vous, il y a une continuité complète dans la dispensation et le remboursement de ces soins. Les paiements durant la période de l'accord n'étaient plus valables. Tout a continué selon les procédures établies.

En outre, l'accord s'applique avec effet rétroactif afin de nous assurer de couvrir tous les droits de nos concitoyens. Il n'y a pas de nouvel impact financier, mais il y aura en effet des financements à prévoir pour assurer le remboursement des coûts dus aux citoyens. Cependant, à ce stade, il n'y a pas d'impact financier sur cette prolongation.

Je remercie les collègues des Engagés et le PTB pour leurs encouragements.

M. le Président. – Mmes Durenne, Dejardin, Ammi et Jacqmin ne souhaitent pas répliquer.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 octobre 2025 modifiant l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 343 (2025-2026) N° 1).

Art. 1er et 2

Les articles 1er et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er et 2 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 octobre 2025 modifiant l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 343 (2025-2026) N° 1).

En raison d'un problème technique, je vous propose de voter à main levée.

À l'unanimité des membres, la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation des accords du non-marchand »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation des accords du non-marchand ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je n'évoquerai pas l'inquiétude qui a pu gagner un certain nombre de secteurs, notamment autour du budget de l'AViQ, à la suite des annonces du conclave du Gouvernement. Ce sera pour mercredi à 9 heures lors du débat sur les orientations budgétaires.

Je vous interrogeais lors de la précédente commission pour alerter sur l'enjeu de maintenir des conditions de travail dignes pour les travailleurs du non-marchand et pour voir plus clair quant au déroulement de l'évaluation des accords du non-marchand précédent.

Nous nous rappelons que la Déclaration de politique régionale précise que « de nouveaux accords devront être négociés », malheureusement lors de la seconde partie de la législature. Vous avez évoqué une réunion qui s'est déroulée le mercredi 8 octobre dernier avec les interlocuteurs sociaux, les représentants des autres ministres et des membres de l'administration chargés de la mise en œuvre des accords précédents.

En séance plénière, vous avez eu quelques instants pour évoquer la présentation d'une méthodologie d'évaluation proposée par les interlocuteurs sociaux ainsi qu'un calendrier. Par ailleurs, il semble qu'il y ait des reliquats financiers des accords non marchands 2021-2024.

Dès lors, quel est le contenu de la méthode d'évaluation ? Quel est le calendrier de travail pour cette évaluation ?

Comment le Gouvernement se positionne-t-il pour aider le secteur non marchand avant la deuxième partie de la législature ?

Enfin, qu'en est-il des reliquats financiers des accords du non-marchand précédents ? Le cas échéant, à quoi seront-ils affectés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, comme vous l'avez dit, j'ai bien rencontré les partenaires sociaux le 8 octobre dernier, en présence des administrations. Cette réunion a été très constructive et avait pour objectif de fixer la méthode d'évaluation des accords du non-marchand 2021-2024. Dans cette optique, les partenaires sociaux avaient formulé une série de propositions, concertées en amont, touchant aux éléments d'évaluation, à la méthodologie, mais aussi à la gouvernance à mettre en œuvre dans le cadre du suivi de ces travaux.

Sur cette base, il a été convenu d'établir un questionnaire d'évaluation, complété par les partenaires sociaux, d'une part, et par les administrations disposant des données chiffrées, d'autre part. Ce processus est en cours. Vous aurez bien compris que ce questionnaire comporte deux volets et que cet outil d'évaluation devrait permettre de disposer de ce cadre global de l'effet, de l'efficacité et de l'évaluation de l'accord précédent. On veut à la fois des données objectives de consommation des mesures et une vision qualitative des réalités vécues sur le terrain par les acteurs et les opérateurs.

Il a été convenu que l'ensemble des parties s'attellent à compléter ces documents dans les prochaines semaines afin d'aboutir à une compilation des résultats pour le mois de février 2026 avant les travaux relatifs à l'ajustement budgétaire 2026. Cela sera coordonné par une des administrations.

Même si la DPR prévoit en effet d'entamer les négociations dans le cadre de la deuxième partie de la législature, vous voyez que l'on avance et que l'on veut même anticiper les choses dans le calendrier. L'évaluation prévue dans quatre ou cinq mois sera instructive et elle nous permettra d'avancer même plus vite.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je prends note des éléments que le ministre a apportés. Par contre, il n'a pas répondu à la question portant sur les reliquats

financiers de l'accord précédent ; cela va donc rester un élément flou. Peut-être est-il en lien avec l'ajustement dont il parle.

En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'il y a un enjeu clé d'amélioration des conditions de travail dans le secteur. Il y a des conditions qui sont objectivement difficiles et il y a en plus des éléments de pénurie qui en font une question d'intérêt régional évidente. Vous annoncez un rendez-vous avant la deuxième moitié de la législature, c'est absolument nécessaire. J'espère que cela dépasse la simple réutilisation des reliquats qui restent des accords de non-marchand précédents.

Pour terminer, je veux rappeler encore qu'une mobilisation importante s'est tenue du lundi au jeudi, à chaque fin de journée, il y a deux semaines, ici, devant le Parlement, afin de sensibiliser le public et de mettre en débat un certain nombre d'enjeux. Cette question des conditions de travail dans le secteur non marchand est centrale. J'insiste donc pour que tout cela puisse avancer sans tarder.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'interprétation de l'autorité fédérale concernant le financement des compétences usurpées en matière d'action sociale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'interprétation de l'autorité fédérale concernant le financement des compétences usurpées en matière d'action sociale ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, depuis quelques jours, les mauvaises nouvelles en provenance du Fédéral ne cessent de s'accumuler pour les projets qui visent à accompagner les plus fragiles d'entre nous. Après la fin annoncée dès 2025 du financement du plan Grand Froid, nous avons appris que le Fédéral stoppe le financement des projets MIRIAM, permettant de soutenir les mères qui ont recours à une forme quelconque d'aide relevant des missions des CPAS.

De la même manière, les projets Housing First, financés également par le Fédéral, ne pourront plus bénéficier des moyens octroyés jusqu'en 2024. Pour le Fédéral, il s'agit de projets relevant de « compétences usurpées » et, dès lors, il met fin à leur financement.

Pouvez-vous lister l'ensemble des compétences dites usurpées relevant de l'Action sociale financées par le Fédéral jusqu'en 2025 ?

À l'instar de ce que le ministre-président Dolimont déclarait pour le plan Grand Froid, vu l'arrêt des financements fédéraux, allez-vous compenser la perte des moyens fédéraux pour ces politiques en 2025 et pour les années suivantes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous interrogez le Gouvernement wallon sur l'évolution du financement fédéral de plusieurs dispositifs d'action sociale, notamment ceux qui concernent les publics en situation de grande vulnérabilité.

Il est exact que certaines décisions récentes du Gouvernement fédéral ont un impact sur le soutien apporté à ces projets.

Dans le cadre d'une réévaluation des compétences exercées par les différents niveaux de pouvoir, le Gouvernement fédéral a identifié certaines interventions comme relevant de compétences dites usurpées. Cette requalification concerne notamment les subsides à la participation et à l'activation sociale – le PAS – versés aux CPAS.

En 2024, le fonds de participation et d'activation sociale des CPAS était doté d'un budget de 15,6 millions d'euros. Ce montant a été réduit à 11,855 millions d'euros en 2025 et une suppression totale est annoncée pour 2026. En outre, le fonds d'impulsion destiné aux initiatives locales d'accueil – les ILA – n'a pas été reconduit, dans le cadre d'une réorientation vers une approche collective de l'accueil. De même, le subside fédéral de 65 000 euros octroyé aux cinq grandes villes belges dans le cadre du plan Grand Froid a également été arrêté.

Concernant les projets MIRIAM, qui visent l'accompagnement de mères monoparentales en situation de précarité, une question parlementaire déposée à la Chambre des représentants a mis en évidence l'incertitude entourant la reconduction du financement fédéral. La réponse officielle indique que la poursuite du programme relève désormais du ministre compétent, M. Vandenbroucke, sans confirmation, à ce stade, d'un soutien prolongé.

En ce qui concerne les projets Housing First, certains dispositifs bénéficient encore d'un soutien, notamment ceux destinés aux jeunes adultes sans abri, pour lesquels des logements fédéraux ont été mis à disposition via des baux emphytéotiques conclus avec les CPAS. Par ailleurs, les appels à projets intitulés « Empowerment et participation des usagers », lancés

en 2023 pour une durée maximale de 24 mois, arrivent à leur terme. À ce jour, aucune reconduction systématique de ces appels n'a été annoncée.

Le Gouvernement wallon reste attentif à ces évolutions et veille à assurer la continuité des dispositifs qui relèvent de ses compétences. Ainsi, pour le plan Grand Froid, une subvention régionale additionnelle, qui compense l'arrêté des subventions fédérales octroyées aux relais sociaux de Liège et de Charleroi, est prévue pour l'hiver 2025-2026, ce qui représente un coût total annuel de 130 000 euros.

En lien avec les projets MIRIAM, la stratégie wallonne relative aux familles monoparentales prévoit le renforcement des points relais, avec la poursuite du projet 258 du Plan de relance en 2025. Cette stratégie particulière sera déposée en gouvernement prochainement avec comme objectif de la pérenniser dans le futur.

Par ailleurs, le groupe de travail « Sans-abrisme et absence de chez-soi », réuni le 1er octobre dernier dans le cadre de la conférence interministérielle « Politique des grandes villes, Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté », est désormais présidé par le cabinet de la ministre fédérale compétente, Mme Van Bossuyt. Le SPP Intégration sociale assure la coordination technique entre administrations pour la révision du projet d'accord de coopération avec le soutien du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Le Gouvernement wallon poursuivra sa participation active à ces travaux et continuera à évaluer les besoins en matière d'action sociale en concertation avec les acteurs locaux et les autres niveaux de pouvoir.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Derrière ce débat, il y a des Wallons et des Wallonnes. À partir du moment où les décisions du Fédéral impactent nos propres compétences et votre manière d'organiser l'action sociale en Wallonie, j'imagine que vous allez être face à de grandes difficultés. C'est vous qui serez jugé par les Wallons et les Wallonnes.

C'est un dossier que l'on va suivre. Le derrière, il y a une série d'acteurs de terrain, que vous avez cités, qui font un travail tout à fait extraordinaire, mais peut-être pas assez reconnu. On suivra ce dossier parce que, si j'ai bien compris, vous n'arriverez pas à compenser toutes les pertes liées aux décisions fédérales.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le fonds de participation et d'activation sociale des CPAS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le fonds de participation et d'activation sociale des CPAS ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, en juin dernier, je vous interrogeais concernant la fin annoncée du financement accordé par le Fédéral aux CPAS dans le cadre du fonds de participation et d'activation sociale.

Vous vous engagiez alors à prendre contact avec la ministre Van Bossuyt afin d'ouvrir un échange à ce sujet, dans un esprit de collaboration, mais avec une exigence claire quant à la responsabilité du niveau fédéral en la matière.

Pour rappel, ce fonds permet de financer la politique de lutte contre la pauvreté infantile et de réactiver les personnes éloignées de l'emploi, soit un montant de 20 millions en moins pour les CPAS.

La ministre Van Bossuyt a confirmé que le Fédéral stoppait ce financement. Il semblerait dès lors que vos contacts annoncés en avril n'aient peut-être pas porté leurs fruits.

Comment vous positionnez-vous concernant la fin de ce financement que vous jugiez alors nécessaire au bon fonctionnement des CPAS wallons ? Avez-vous décidé de compenser au niveau wallon la perte de ces montants ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, en 2025, la ministre Van Bossuyt avait déjà diminué de plus de 60 % le budget alloué à cette subvention pour 2025. J'avais eu l'occasion de répondre à une question parlementaire à ce sujet. J'avais aussi interpellé la ministre et déploré la décision, tant sur le fond que sur la forme. Je ne peux que réitérer ce message aujourd'hui.

Sur la forme, si la ministre Van Bossuyt estime que cette compétence relève du niveau régional – ce que contestent les Fédérations wallonne et bruxelloise des

CPAS –, il aurait été judicieux de concerter les Régions avant de prendre une telle décision.

Par ailleurs, la suppression de ce fonds va à l'encontre de la recommandation relative à la garantie européenne pour l'enfance, adoptée par le Conseil de l'Union européenne dans le cadre du socle européen des droits sociaux. Cette garantie vise à prévenir et à combattre l'exclusion sociale en garantissant l'accès des enfants aux services essentiels.

Ce soutien fédéral représentait une ressource précieuse pour les CPAS. Sa disparition compromet clairement certaines de leurs missions et fragilise encore davantage les publics les plus vulnérables.

Historiquement, ce subside a toujours été pris en charge par le niveau fédéral dans le cadre des compétences exercées via le SPP Intégration sociale. Remettre en question cette responsabilité sans concertation ni solution alternative va créer une rupture peu soutenable pour les acteurs de terrain.

Les Fédérations des CPAS, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, ont d'ailleurs exprimé leur incompréhension, que je partage. La remise en question de ce soutien fédéral sans alternative claire, pour lequel on n'a pas encore identifié des alternatives à ce stade, va poser un problème de continuité dans ces services de proximité.

Même si la décision prise impacte bien les CPAS wallons, la Région wallonne ne dispose pas, à ce stade, de moyens nécessaires pour compenser financièrement cette décision. Cela étant, la Région demeure pleinement mobilisée afin de maintenir un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs concernés. Je continuerai à relayer auprès du niveau fédéral ces préoccupations de terrain, ainsi que ces préoccupations politiques, et à plaider pour qu'une solution structurelle et durable soit trouvée dans l'intérêt des publics les plus vulnérables.

Dès lors, Madame la Députée, on ne baisse pas la garde, on continue à questionner et à essayer d'avancer.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Le Fédéral se retire, comme il le fait pour mal de choses, et nous demande de compenser. Or, la Région wallonne ne va pas compenser financièrement ces 20 millions.

Cela veut dire que, dans les faits, ce sont les CPAS qui vont devoir faire des miracles avec des financements à aller chercher par-ci par-là. Vous imaginez : 20 millions, c'est énorme pour eux et ce ne sont que des annonces successives à d'autres annonces.

On a l'impression que c'est un gâteau qui va exploser, avec des couches financières que l'on retire dans nos CPAS. C'est au moment où les gens en ont le plus besoin, où on les presse, que l'on retire les précieuses aides financières aux CPAS, qui existaient pour venir en soutien.

Il existe un décalage complet entre les politiques que nous souhaitons mettre en place ici en Wallonie, et le Fédéral qui coupe les ailes et demande aux CPAS et aux personnes qui y travaillent de faire des miracles.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Président, je souhaitais intervenir par rapport aux travaux de la Commission. Je m'étonne – mon chef de groupe l'a déjà fait remarquer – parce que j'ai déposé une question exactement sur le même sujet, qui a quasiment le même titre que celle de Mme Roberty, et qui figure plus loin dans l'ordre du jour.

(Réaction de Mme Roberty)

Non, ce n'est absolument pas de votre faute, Madame Roberty.

Il y a peut-être eu une erreur ou un manque de compréhension de la part des services, mais le titre est carrément le même.

Il s'agit plutôt, Monsieur le Président, de respect vis-à-vis de ma collègue, de M. le Ministre et de vous-même. Cela sera bizarre, mais je vais reposer la même question. M. le Ministre sera certainement créatif, mais il ne pourra pas faire plus que la réalité et m'inventer d'autres réponses.

Je voulais le signaler à ce moment-ci et je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. le Président. – Si je vous l'ai donnée, à titre exceptionnel, c'est parce que j'ai vérifié l'ordre du jour et que, en effet, la question portant le numéro 14 est similaire à celle de Mme Roberty. Je ne sais pas ce que M. le Ministre pourra vous répondre d'autre. On aurait pu grouper les deux questions, mais, aujourd'hui, ce n'est pas le cas et elles sont présentées telles quelles. Vous aurez la parole le moment venu et vous pourrez peut-être répliquer d'une manière différente.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Entendons-nous bien, il n'y a aucun problème par rapport à cela. C'est pour la lecture de nos travaux parlementaires.

M. le Président. – Cela arrive rarement, mais c'est arrivé aujourd'hui.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Tout à fait. L'erreur est humaine.

M. le Président. – Absolument, nous sommes des êtres humains.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir d'Interra à Liège »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir d'Interra à Liège ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, ce 9 octobre, vous visitiez les locaux de l'ASBL Interra à Liège. Cette association accompagne les personnes d'origine étrangère et les primoarrivants à travers de nombreuses activités. Malgré le travail essentiel qu'elle réalise, l'association craint pour son avenir si le soutien financier de la Wallonie devait être réduit en 2026.

Afin de diminuer sa dépendance aux subventions facultatives, l'ASBL a rentré un dossier d'agrément dans le cadre du décret du 14 mars 2024 permettant l'agrément des initiatives d'intégration locale, les ILI. Les demandes devaient être introduites au plus tard le 30 juin 2025. Vu la cyberattaque subie par les services wallons en avril dernier, le Gouvernement a adopté le « décret relatif à la prolongation des délais impactés par l'intrusion en avril 2025 dans le système informatique des services du Gouvernement wallon » et ses arrêtés d'application.

Ainsi, pensant être dans les conditions pour bénéficier du report du délai pour rentrer la demande d'agrément sur base de l'AGW du 15 mai 2025 modifié par l'AGW du 12 juin 2025, l'ASBL a introduit un dossier au-delà du 30 juin 2025. Votre cabinet n'a pas la même interprétation de la mise en œuvre du décret d'avril 2025 et de ses arrêtés, il considère dès lors que le délai pour l'introduction des demandes d'agrément se limitait au 30 juin.

Sur vos réseaux sociaux, vous écriviez, à la suite de votre visite chez Interra : « Elle mérite de voir ses soutiens stabilisés et j'y travaille ».

Dès lors, sur quelles pistes de travail planchez-vous pour assurer l'avenir d'Interra ?

Le délai fixé au 30 juin 2025 pour les demandes d'agrément des ILI a-t-il bien été prolongé en vertu du décret du 15 mai 2025 relatif à la prolongation des délais impactés par la cyberattaque et ses AGW ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, il est vrai que j'ai fortement apprécié la rencontre avec Interra. Cette ASBL m'avait déjà informé au mois d'avril de sa situation préoccupante et j'avais eu l'occasion de répondre à une question de Mme Morreale à ce sujet.

Je commencerai par rappeler que la majeure partie du financement sur lequel Interra comptait en 2025 relève du niveau fédéral, pour un montant total de plus de 200 000 euros. En ce qui concerne les subventions wallonnes, en 2024, Interra avait obtenu deux soutiens : l'un pour leur projet InterAct, via une subvention facultative, et l'autre pour un projet de lutte contre le racisme et de « Duos vers l'inclusion », dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives locales d'intégration ».

En 2025, Interra a reçu, dans le cadre de mes compétences, un subside dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives locales d'intégration » pour un montant de 21 875 euros et une subvention facultative afin de soutenir leur projet InterAct à hauteur de 60 000 euros.

J'ai l'intention de poursuivre mon soutien à leur projet InterAct. Toutefois, la décision finale concernant les conventions pluriannuelles relève de la réforme en cours des subventions facultatives. On y voit un peu plus clair maintenant puisqu'on est à la fin du conclave et l'on reviendra donc rapidement vers eux avec des nouvelles concernant ce financement pluriannuel.

Concernant la date limite d'introduction des demandes d'agrément, il semblerait que certains opérateurs aient reçu le message qu'un délai supplémentaire était accordé en raison du décret adopté par le Gouvernement en raison de l'intrusion dans le système informatique. Cette information est incorrecte.

Le Gouvernement a bien adopté le décret relatif à la prolongation des délais impactés par l'intrusion en avril 2025 dans le système informatique des services du Gouvernement wallon et les arrêtés d'application. Toutefois, cette prolongation visait le parcours d'intégration et plus particulièrement l'application API qui permet le suivi du parcours d'intégration, ce qui n'est plus accessible aux CRI en raison de l'intrusion informatique. Cette prolongation visait à permettre aux primoarrivants de ne pas être pénalisés dans leur parcours qui impose un délai de trois ans.

Les considérants du décret le mentionnent expressément : « Considérant que les délais liés au parcours des primoarrivants nécessitent une prolongation totale de minimum 150 jours en raison du délai nécessaire à la remise en état des applicatifs informatiques indispensables à l'encodage des données par les opérateurs et au traitement des données par l'administration ».

Le délai d'introduction des demandes d'agrément n'était pas visé par la prolongation dès l'instant où il n'était pas impacté par l'intrusion informatique et, selon mes informations, ce n'est pas pour cette raison qu'Interra a introduit sa demande hors délai. Il était d'ailleurs possible pour les opérateurs d'introduire leur dossier, puisque la plateforme « Mon espace » avait été remise en activité et que la demande pouvait être introduite par voie recommandée, comme prévu par le Code wallon de l'action sociale et de la santé. Le grand nombre de demandes reçues atteste que ce type d'introduction était bien possible.

Je ne peux que saluer le travail remarquable d'Interra. Lors de notre rencontre, ses équipes ont démontré leur résilience et leur adaptation pour ne plus dépendre uniquement de financements publics parfois instables, comme les appels à projets. Ainsi, l'association recherche d'autres types de financements en complément du soutien public.

En tant que ministre de l'Intégration sociale, je ne peux qu'encourager tous les secteurs à soutenir ces dimensions d'interculturalité et de lutte contre le racisme qui ne peuvent se réduire à de simples mesures d'action sociale, et qui méritent un engagement fort de tous les acteurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Interra n'est pas la seule association à avoir rentré son dossier en retard. Vraisemblablement, on n'a pas le même degré d'information – et je ne remets pas du tout en cause votre degré par rapport au mien. Les choses sont telles qu'elles sont. Ils n'ont pas rentré leur dossier en temps et en heure, donc ils ne pourront pas bénéficier d'un complément de soutien financier. Vous dites vouloir les soutenir et trouver une solution. Je vous invite à le faire parce qu'ils ont besoin de soutien. Ce n'est pas la première fois que l'on en parle en commission. Je sais que vous êtes attentif à leur travail au quotidien, aux personnes qui les aident et à tout l'intérêt de soutenir ces personnes qu'ils aident dans leur trajet.

Tout le monde n'a pas eu la même compréhension. Ce n'est pas toujours facile d'évaluer les informations, notamment celles fournies dans le cadre de cette cyberattaque. Il est dommage que les choses se déroulent de cette manière. Étant donné que ce n'est pas la seule association à se trouver dans cette situation, il y a sans doute une marge d'amélioration de la communication tant au niveau de sa clarté que de sa simplicité. On parle souvent de simplification administrative, il serait temps de la mettre en place dans la communication.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de l'exclusion du chômage d'un nombre important de jeunes sur les opérateurs en action sociale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de l'exclusion du chômage d'un nombre important de jeunes sur les opérateurs en action sociale ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le journal *L'Écho* rappelait récemment que, contrairement à l'idée dominante, la première vague d'exclusions du chômage ne concernera pas que des demandeurs d'emploi âgés et inactifs depuis de longues années. Au contraire, elle concernera de nombreux jeunes qui ne sont pas au chômage depuis 20 ans.

En effet, sur les 21 723 personnes qui seront exclues du chômage au 1er janvier 2026, la moitié sont des jeunes de moins de 30 ans qui bénéficient d'allocations d'insertion, c'est-à-dire d'une allocation entre la fin de leurs études et leur entrée effective sur le marché du travail.

En Wallonie, le nombre de jeunes qui subiront les effets de cette réforme portée par le Gouvernement Arizona est encore plus impressionnant puisque, là, on monte à 58 % des exclus du chômage. Ainsi, 58 % des exclus du chômage dans notre Région ont aujourd'hui moins de 30 ans.

Parmi ces jeunes, une partie sera captée par des actions du FOREm ou repartira de manière fluide vers l'emploi. Cependant, vous le savez, Monsieur le Ministre, une autre partie moins diplômée, dans des situations plus précaires, se retrouvera certainement confrontée à des difficultés importantes pour s'insérer sur le marché du travail.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, m'indiquer si vous entendez mettre en œuvre des actions particulières pour ce public spécifique ? Un plan d'action existe-t-il pour empêcher ces jeunes de disparaître des radars ou de tomber dans la grande précarité ? Comment entendez-vous mobiliser les opérateurs wallons de l'action sociale à cette fin ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui met en lumière une préoccupation à la fois urgente et structurelle : celle de l'exclusion du chômage, et plus particulièrement de son impact sur les jeunes et les opérateurs de l'action sociale.

La réforme fédérale du chômage aura des effets dès le 1er janvier 2026. En Wallonie, selon un récent article de *L'Écho* que vous mentionnez, 58 % des personnes concernées par la première vague d'exclusions sont des jeunes de moins de 30 ans, souvent peu qualifiés, en transition entre la fin de leurs études et leur insertion professionnelle.

Conscient de ces enjeux, le Gouvernement wallon, et notamment le ministre Jeholet, a anticipé cette réforme en mobilisant le FOREm et les opérateurs d'insertion. Pour de plus amples informations à cet égard, je vous invite à interroger Pierre-Yves Jeholet, le ministre en charge de l'Emploi et de la Formation.

Par ailleurs, nous veillons à ce que personne ne disparaisse des radars. Le FOREm travaille également en lien étroit avec les CPAS et d'autres opérateurs de terrain.

Enfin, le CODECO a décidé d'intégrer les discussions relatives aux impacts de la réforme du chômage à l'agenda de la conférence interministérielle « Politique des grandes villes, Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté ». Une réunion exceptionnelle – que j'ai présidée – s'est tenue le 22 septembre dernier afin d'anticiper au mieux les effets pour les parties prenantes et d'accompagner les personnes concernées de manière adéquate. C'est un travail de concertation important pour comprendre et mieux anticiper les conséquences. Celui-ci se poursuivra afin de suivre ensemble et attentivement les conséquences de la réforme pour en dégager rapidement des solutions. J'ai invité chaque partie à transmettre régulièrement toutes les informations pertinentes, afin de garantir un suivi efficace et coordonné.

La prochaine réunion de cette CIM est prévue le 5 novembre 2025 et permettra de faire le point sur les travaux en cours, notamment sur les stratégies de lutte contre le sans-abrisme, puisqu'une série de groupes de travail sont en train de nous formuler des recommandations.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je n'ai aucun doute quant au fait que vous êtes attentif à la question, que vous y travaillez et même que celle-ci vous tracasse. J'en suis convaincue.

Cependant, Monsieur le Ministre, je crois en la jeunesse. Je dois y croire parce que j'ai des enfants qui sont jeunes et je ne peux pas leur dire que demain ils n'auront plus d'avenir. Et cette jeunesse, j'en suis certaine, elle est remplie de résilience, de capacité d'adaptation et de capacité d'innovation, et peut-être de façon encore plus importante que quand nous étions jeunes. Il faut leur donner les bonnes aides et le bon cadre pour qu'ils puissent faire des étincelles et qu'ils puissent, demain, porter notre société.

Or, aujourd'hui, que propose le Gouvernement ? On exclut les jeunes de l'enseignement supérieur ou on les exclut du chômage. Je le rappelle, 58 % des Wallons ont moins de 30 ans au 1er janvier ; c'est énorme. Ils ne sont plus finançables.

Quelles sont les perspectives d'avenir que l'on propose à ces gens que la société ne veut plus financer ? Pour l'instant, pas grand-chose. Aujourd'hui, on leur dit de trouver un emploi pour survivre, mais tout ce que je voudrais, c'est qu'ils aient envie de trouver un emploi pour vivre et pour bien vivre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pertinence des normes d'encadrement dans les maisons de repos »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pertinence des normes d'encadrement dans les maisons de repos ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, depuis que vous avez déclaré que les maisons de repos pouvaient se contenter des normes d'encadrement financées par la Région wallonne, nous constatons que la majorité des établissements privés et publics se limite désormais strictement à ces normes minimalistes, parfois avec un dépassement de seulement 1 à 2 %. Or, il y a un an à peine, la majorité de ces établissements dépassait ces normes de 10 à 30 %, alors même que le taux d'occupation de ces maisons de repos n'était pas complet.

Aujourd'hui, les maisons de repos sont quasi pleines, mais avec beaucoup moins de personnel. Le résultat : la souffrance du personnel augmente, la charge de travail explose, et les taux d'absentéisme atteignent des niveaux alarmants – jusqu'à 15 à 30 %. Ce cercle vicieux fragilise à la fois les travailleurs et la qualité de l'accompagnement des résidents.

Monsieur le Ministre, comment comptez-vous réagir face à cette dégradation du climat de travail dans les maisons de repos ? Envisagez-vous de revoir les normes d'encadrement ou d'introduire des incitants pour encourager les institutions à aller au-delà du strict minimum, afin de garantir un encadrement réellement humain et de qualité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les normes définies pour les établissements d'accueil et d'hébergement liées au financement sont des normes minimales, à rencontrer obligatoirement, sachant qu'il existe une norme de fonctionnement visant à disposer du personnel en nombre et en qualité correspondant aux besoins réels des résidents.

Lorsque ce n'est pas le cas, la communication du rapport d'inspection de l'AViQ en fait état et réclame un plan d'action, en fixant le délai de réponse à la norme en concertation avec le gestionnaire. L'inspection est notamment attentive au climat dans l'établissement et à la présence effective du personnel, non pas à partir des contrats de travail, mais bien à partir des présences au jour de l'inspection.

Enfin, il est fréquemment constaté que le taux d'absentéisme est davantage lié au climat de travail qu'à tout autre élément : dans les établissements où il existe un dialogue social équilibré, où le personnel est valorisé, considéré et responsabilisé collectivement dans le projet d'établissement, le taux d'absentéisme est beaucoup moins problématique.

La révision du taux d'encadrement ne constitue donc pas la solution au problème de l'absentéisme, mais bien les valeurs qui président la gestion des ressources humaines. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à l'AViQ de revoir le programme de formation des directions d'établissement en vue d'implémenter le nouveau programme dès la rentrée 2026-2027 en se focalisant sur l'amélioration des qualités du manageur, en particulier en matière de ressources humaines.

Les formations prônées jusqu'à présent comportaient surtout un intérêt ou un renforcement de compétences sur la législation ou sur des publics particuliers, avec souvent une formation initiale orientée sur les soins ou la comptabilité, mais actuellement il nous faut un autre type de profil, des manageurs en capacité de faire face aux exigences de la fonction et de veiller au bien-être du personnel. C'est dans cette optique que nous travaillons.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, je ne discute pas aujourd'hui uniquement des normes minimalistes. Je vous dis que, avec ces normes, on n'y arrive pas. Vous n'aurez pas une prise en charge humaine, c'est impossible.

On avait 30 % en plus que les employeurs fournissaient. Aujourd'hui, on n'a plus ces 30 % et avec en plus les maladies, vous n'avez quasi plus personne dans les étages. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de la gravité, depuis un an, et de la dégradation qu'ont subie les maisons de repos, nos aînés et les travailleurs.

Je prends l'exemple des kinés qui se retrouvent en cuisine en train de cuire des frites pour tout le bâtiment. Voilà encore des dérives. Une institution a demandé à l'AViQ dans quels cas exceptionnels le kiné pouvait donner à manger et l'AViQ a répondu que c'était possible pour les cas de dysphagie. Il se trouve que maintenant, on met un kiné pour tout un étage et que tout cet étage souffre de dysphagie, comme par hasard.

Le deuxième exemple est encore plus interpellant, il concerne les techniciennes de surface. Je ne comprends pas que l'on puisse laisser passer des choses pareilles. Elles doivent nettoyer des chambres et des patients, en même temps. Vous allez peut-être me dire que c'est une surface comme une autre.

Il manque du personnel et c'est grave. Vos solutions ne sont pas tenables.

Je sais que vous n'avez pas énormément de moyens et que l'on est dans des calculs, et cetera, mais là, on parle d'humains, de nos aînés. Il faut faire quelque chose sinon c'est de la non-assistance à personne en danger.

Question orale
de Mme Alice Bernard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la suppression des allocations familiales pour les jeunes délinquants et autres mesures envisagées »

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la lutte urgente contre la précarité des enfants »

Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « l'appel de la fondation Reine Paola et du délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) face à la pauvreté infantile »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Bernard, sur « la suppression des allocations familiales pour les jeunes délinquants et autres mesures envisagées » ;
- Mme Cremasco, sur « la lutte urgente contre la précarité des enfants » ;
- Mme Dejardin, sur « l'appel de la fondation Reine Paola et du délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) face à la pauvreté infantile ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, on va probablement en parler dans les jours qui viennent : pour faire des économies, votre Gouvernement a décidé de suivre le Gouvernement fédéral et de reporter de deux mois l'indexation des allocations familiales. On en a déjà discuté, cela va poser problème à beaucoup de familles. Il y a en qui suggèrent d'aller plus loin dans les coupes budgétaires et de retirer les allocations familiales aux parents des enfants délinquants ou de les supprimer à partir du cinquième enfant.

On a lu également dans *Trends-Tendances*, le 10 octobre, que les libéraux verraient bien s'appliquer un saut d'index pour les allocations sociales, dont font partie les allocations familiales.

Votre Gouvernement s'est-il penché sur ces différentes pistes ? Quelles analyses en faites-vous ? Sont-elles reprises dans vos prévisions budgétaires ? Quelles conclusions avez-vous tirées ?

Entre-temps, nous avons eu une partie de la réponse, mais j'aimerais avoir les réponses à ces questions.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vais rebondir, comme ma collègue, sur cette « optimisation » des allocations familiales, ce mot étant particulièrement mal choisi pour un droit inconditionnel. Je ferai le lien avec les propos du délégué général aux droits de l'enfant, M. Solayman Laqdim, qui a récemment alerté sur la hausse inquiétante de la précarité infantile en Belgique.

Selon les chiffres relayés par *La Libre* et *L'Avenir* le 9 octobre dernier, plus de 300 000 enfants, soit un enfant sur sept, vivent aujourd'hui dans la pauvreté et un jeune sur quatre est suivi par l'aide à la jeunesse. Comme vous le savez, malheureusement, ces jeunes basculent dans le sans-abrisme.

Dès lors, la prévention, l'idée de tendre la main à ceux qui tombent, constitue un lemme fondamental. Or, ici, on a affaire à une décision du Gouvernement qui, comme vous l'avez rappelé ce matin à l'issue du conclave, lors de la conférence de presse, va restreindre l'accès aux allocations familiales pour les 18-21 ans.

Il a notamment été rappelé, toujours par le délégué général aux droits de l'enfant, que l'on ne peut pas faire des économies sur l'humain. En matière de soins de santé et d'exclusion de l'emploi, la pauvreté infantile, là où vous annoncez faire des économies, c'est un coût équivalent à 4 % du PIB. Ce n'est donc en rien une économie. Plus la jeunesse se portera bien, plus nos finances se porteront bien aussi. Je suis obligée de parler comme cela pour essayer de vous convaincre, mais c'est un fait. Même si tout n'est pas qu'une question d'économies budgétaires, s'il fallait s'en tenir à compter les euros, ce n'est pas un bon calcul.

Dans ce contexte, la décision du Gouvernement wallon de reporter l'indexation des allocations familiales suscite globalement de fortes inquiétudes. L'optimalisation annoncée du système des 18-21 nous semble complètement hors contexte et ne tient pas compte de cette tranche d'âge, qui a réellement besoin d'être soutenue. Je n'y reviendrai pas, mais je signalerai quand même l'explosion du problème de la santé mentale et de la dépression, qui touche beaucoup cette tranche d'âge. Certains jeunes doivent parfois prendre un peu de temps, font du bénévolat, sont un peu en quête d'avenir ; il ne s'agit donc pas de leur retirer des allocations familiales.

Ces mesures ont été confirmées lors de la conférence de presse de ce matin. Pour nous, elles risquent de creuser encore plus les inégalités et d'affaiblir le filet de sécurité essentiel que constituent justement les allocations familiales. Je voulais savoir si vous confirmiez le report d'index, mais vous venez de le déclarer. Ce report ne concerne d'ailleurs pas que la tranche des 18-21 ans, mais j'aurais aimé savoir quelle évaluation sociale a été réalisée quant à l'impact concret de cette optimalisation pour les 18-21 et du report de l'index.

Pour compléter les choses, vous avez pris des décisions, mais comment les avez-vous évaluées au préalable ? Par exemple, l'optimalisation pour les 18-21, combien est-ce censé vous « rapporter » ? Je mets ce terme entre guillemets, puisque, à mon estime, cela ne rapporte rien, mais je voudrais voir un peu quel est le montant de l'économie. De même, combien le report d'index des allocations familiales est-il censé « rapporter » ? Sachant que, à terme, cela coûtera à la société, aux Wallonnes et aux Wallons. Comment chiffrez-vous cette mesure ?

Les appels récents du délégué général aux droits de l'enfant vous ont-ils influencé ? Allez-vous revoir votre copie ? Vous dites-vous que l'on ne peut pas toucher à cette tranche d'âge ? J'ai rédigé ces questions avant la conférence de presse d'aujourd'hui, mais vous y avez déjà donné la réponse et vous avez répondu non. Le délégué aux droits de l'enfant restera donc avec ses considérations, même si l'on n'arrêtera pas de les relayer et d'essayer de faire progresser les décisions dans un autre sens.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je vais reparler du délégué général aux droits de l'enfant puisque c'est un sujet important qui inquiète les trois groupes de l'opposition.

Le délégué général aux droits de l'enfant et la fondation Reine Paola ont récemment lancé un appel à l'action face à la pauvreté infantile. En Belgique, plus de 300 000 enfants vivent dans la précarité, soit un enfant sur sept. S'ils restent moins importants que les chiffres du chômage, ces chiffres sont néanmoins mirobolants et interpellants.

Selon Statbel, 13,7 % des enfants belges âgés de 0 à 15 ans souffrent de privations matérielles spécifiques à leurs besoins. Ils n'ont, par exemple, pas de bonnes chaussures ni de jouets adaptés à leur âge ; ils ne reçoivent pas une quantité suffisante d'aliments sains. À terme, ces situations de privation peuvent avoir de graves conséquences psychologiques, émotionnelles et sociales sur le développement et la vie future de l'enfant.

Par ailleurs, le DGDE et la fondation Reine Paola pointent la dégradation de la santé mentale chez les jeunes. Ils soulignent que l'accompagnement et l'inclusion sociale permettent d'éviter que les jeunes se sentent isolés ou s'isolent. À défaut, le risque de délinquance, voire de sans-abrisme augmente considérablement.

Enfin, le DGDE et la fondation rappellent que le suicide est la première cause de décès chez les jeunes et que la consommation d'antidépresseurs par ce public a augmenté de 60 % en deux ans, preuve qu'une attention accrue doit être apportée aux jeunes. Ce sont à nouveau des chiffres très importants.

Vous l'aurez compris, il convient de faire en sorte que la lutte contre la pauvreté infantile soit une priorité.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous préciser la place qu'occupera la lutte contre la pauvreté infantile au sein du nouveau Plan wallon de lutte contre la pauvreté ?

Par ailleurs, comment envisagez-vous de mobiliser les outils wallons pour éviter que la pauvreté infantile augmente, notamment au regard des mesures annoncées récemment en Fédération Wallonie-Bruxelles ? C'était ma question il y a une dizaine de jours. Aujourd'hui, qu'en est-il face aux mesures annoncées par le Gouvernement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je vais essayer d'aborder tous les éléments. Madame Cremasco, je pense que vous avez ajouté des questions à la question initiale, mais on verra ce que l'on est capable de répondre à ce stade-ci.

En ce qui concerne les pistes retenues par le Gouvernement, la volonté est de soutenir les familles, les jeunes, en améliorant le modèle d'allocations familiales et en favorisant l'articulation avec l'insertion professionnelle, conformément à la DPR. Ce que j'ai présenté aujourd'hui dans le cadre du conclave, c'est simplement la mise en œuvre de la DPR en matière d'allocations familiales.

En ce qui me concerne, je ne peux que rappeler les réponses déjà formulées ces dernières semaines.

Depuis 2014, le droit aux prestations familiales est inscrit à l'article 23 de la Constitution. Il n'est dès lors pas question de priver un enfant de son droit constitutionnel.

Quant au mécanisme d'indexation, son principe est bien préservé. C'est là le message essentiel et j'espère qu'il n'y aura pas de déviation par rapport à ce message.

Je souhaite rassurer les gens à ce niveau. La mesure fédérale de report de l'indexation des allocations sociales impacte en effet le dispositif wallon dans la mesure où ce report de deux mois dans l'indexation sera également applicable tant aux allocations familiales délivrées aux citoyens et aux citoyennes qu'aux frais de gestion des caisses d'allocations familiales. Néanmoins, les allocations familiales restent bien soumises au mécanisme d'indexation en lui-même.

J'en viens à la pauvreté infantile et aux effets durables qu'elle engendre sur la santé, l'éducation et les perspectives des enfants, ce qui perpétue souvent un cycle intergénérationnel.

Près d'un enfant sur cinq en Wallonie est touché par une forme de privation matérielle ou sociale, avec des conséquences aggravées dans les familles monoparentales, où les enfants en garde exclusive chez leur mère sont quatre fois plus exposés à la privation ou à risque de privation que ceux en garde partagée.

Ces trois stratégies prochainement déposées au Gouvernement wallon permettront d'apporter des réponses :

- la Stratégie de lutte contre la pauvreté, qui vise à apporter des réponses transversales à la pauvreté ;
- la Stratégie de soutien aux familles monoparentales, qui vise à avoir des dispositifs spécifiques pour ces familles en lien avec la prévention de la pauvreté ;
- la Stratégie de lutte contre le sans-abrisme, qui vise à apporter des solutions liées à l'urgence et à assurer la prévention du sans-abrisme.

Les mesures proposées dans ces trois stratégies se complètent et se renforcent mutuellement. Cette articulation poursuit un double objectif : maximiser l'impact des politiques publiques en évitant redondances et angles morts et traduire un engagement collectif pour une société plus solidaire et inclusive.

Parallèlement, dans le cadre de la CIM « Politique des grandes villes, Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté », comme on l'a expliqué dans une réunion précédente de cette commission, un groupe de travail thématique a bien été créé. Présidé par le ministre Vandenbroucke, il est chargé de mettre à jour le plan d'action national Garantie européenne pour l'enfance 2022-2030 dans le cadre du socle européen des droits sociaux.

L'objectif est de renforcer l'efficacité des actions visant à briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté conformément aux recommandations européennes. Sous l'impulsion de la ministre Valérie Lescrenier, chargée de la Petite Enfance et des Droits de l'enfant, un quatrième plan d'action relatif aux droits de l'enfant devrait être adopté d'ici la fin de l'année par le Gouvernement wallon.

Élaboré en réponse aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, ce plan comprendra un axe commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne, dans une logique de synergies et d'améliorations de la situation des enfants, en particulier les enfants les plus vulnérables. Je vous invite donc à interroger ma collègue Valérie Lescrenier pour davantage de précisions.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je dois constater que vous persistez dans les contradictions. Vous dites, d'un côté, qu'il n'est pas question de priver un enfant de son droit constitutionnel en matière d'allocations familiales et, d'un autre côté, vous dites que l'on va améliorer le modèle.

Or, les mots « améliorer », « optimiser », « rendre plus efficace », et cetera, vont aboutir au résultat – on l'a déjà constaté – que des jeunes entre 18 et 25 ans vont perdre leurs allocations familiales. C'est complètement contradictoire avec ce que vous dites : « on veut protéger le droit constitutionnel des enfants ». Priver des enfants de leurs allocations familiales, c'est toucher au système, le modifier. C'est commencer à le détricoter.

C'est la sécurité sociale que vous attaquez tout en disant que vous êtes le parti de la famille qui a promis 300 euros par mois en plus pendant la campagne électorale et qui aboutit à priver des enfants de leurs droits. C'est inacceptable dans un pays aussi riche que la Belgique.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – En effet, vous nous dites que vous allez : « Lutter contre la précarité infantile, qu'il faut rompre le cercle vicieux de la pauvreté ». Puis, vous nous annoncez que pour les 18-21, on va tout conditionner au lien à l'emploi. Vous l'avez dit vous-même, j'ai repris l'articulation avec l'intention professionnelle et la formation professionnelle.

Entre 18 et 21 ans, on peut être « paumé ». C'est compliqué. Il y a des problèmes de santé mentale qui sont durs. Si l'on veut rompre ce fameux cercle vicieux de la pauvreté, il ne faut surtout pas essayer d'optimaliser ou taper sur cette tranche d'âge. Et là, vous ne me répondez pas. Dans mes questions figurait celle-ci : « quelles modifications sont-elles envisagées pour les jeunes de 18 à 21 ans ? ».

Je vous concède que j'ai demandé un montant qui n'était pas dans mes questions. Je ne vais pas vous cacher une grande stratégie ou une grande tactique. J'aimerais bien savoir combien on va « gagner » sur les 18-21 – gagner entre gros guillemets, parce que l'on ne gagne jamais en n'investissant pas sur la jeunesse – et pouvoir le pondérer par rapport au budget général de ce Gouvernement.

J’espère avoir un jour une réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Ce qui est extrêmement frustrant ici, c’est que quand des enfants sont pauvres, c’est souvent dû à la faillite des adultes – donc à notre faillite. On s’accorde sur les chiffres. Vous allez même plus loin que moi.

Je vous parlais de 13,7 % des Belges qui souffrent de privation matérielle. Vous parlez d’un sur cinq, ce qui est beaucoup plus parlant, beaucoup plus marquant. Cela veut dire que c’est un enfant sur cinq – 20 % – en 2025 dans un pays riche. On doit être dans un mauvais film, ce n’est pas possible.

On s’accorde sur les chiffres, mais on est toujours en attente de solutions pour essayer de faire diminuer ces chiffres et pour porter les enfants vers un avenir meilleur et leur montrer qu’il y a des perspectives. Aujourd’hui, pour moi, être pauvre, ce n’est pas un choix. Par contre, décider de l’ignorer, c’est un choix. Je vous demande de ne pas le poser.

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « l’impact de l’augmentation du minerval en Communauté française sur les compétences de M. le Ministre »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « l’impact de l’augmentation du minerval en Communauté française sur les compétences de M. le Ministre ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement MR-Engagés, en Fédération Wallonie-Bruxelles, vient de prendre une série de mesures d’économie dans le cadre de ses travaux budgétaires. Il a décidé entre autres d’augmenter le minerval pour les études supérieures. Les chiffres de la ministre-présidente montrent que plus d’un jeune sur deux est concerné par cette augmentation.

On sait d’autre part que des milliers de jeunes qui font des études supérieures sont confrontés à une précarité grandissante à cause du coût des études, ainsi qu’à un stress permanent pour mener de front études et recherche de ressources financières.

Quel sera l’impact des mesures prises en Fédération Wallonie-Bruxelles sur les mesures que la Région wallonne devra prendre pour lutter contre la précarité et la pauvreté des jeunes étudiants ? Quelles sont les mesures à prendre pour préserver la santé mentale des jeunes confrontés à ces nouvelles mesures d’austérité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Madame la Députée, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont je fais partie, a effectivement décidé de rendre le minerval davantage progressif, ce qui s’inscrit dans une logique de solidarité et d’équité. Outre le statut de boursier, inchangé, trois autres paliers seront créés afin de mieux tenir compte de la situation financière des étudiants des milieux modestes. Une fois pour toutes, il est important d’intégrer ces différents paliers et d’arrêter de colporter une information pas tout à fait juste.

Voici les trois paliers qui seront créés :

- les étudiants boursiers continueront à être exemptés du paiement du minerval ;
- le statut d’étudiant modeste, assorti d’un minerval de 375 euros, sera renforcé et élargi afin que davantage d’étudiants puissent en bénéficier ;
- un statut intermédiaire sera également créé, avec un minerval fixé à 835 euros, déterminé sur base de l’avertissement-extrait de rôle. Enfin, le minerval plein sera porté à 1 194 euros, ce qui correspond à un rattrapage de la non-indexation du montant depuis 2011.

Vous m’interrogez plus particulièrement sur la lutte contre la précarité étudiante et la préservation de la santé mentale des jeunes. C’est une réalité préoccupante, documentée par de nombreuses études. Elle se traduit par des difficultés d’accès au logement, à la santé, à l’alimentation, et par une pression financière constante qui affecte la réussite académique et le bien-être psychologique des jeunes.

Dans ce contexte, la Stratégie wallonne de lutte contre la pauvreté visera à apporter des réponses concrètes et transversales à ces enjeux. Elle ne se limitera toutefois pas à une approche sectorielle, mais traitera de grands enjeux, dont la précarité étudiante, de façon transversale, plutôt que via des actions ciblées. Ainsi :

- en santé mentale, on va faire des efforts pour améliorer l’accessibilité des services et renforcer les approches de proximité pour ces publics cibles ;
- en matière de ressources et de droits sociaux, il s’agira notamment de mieux sécuriser les parcours de vie et de mettre l’accent sur les recours aux droits

- en logement, des actions sont envisagées pour élargir l'accès à des logements abordables et lever les obstacles qui freinent l'installation dans un cadre stable.

Par ailleurs, la Région wallonne assure en 2025 la présidence de la Conférence interministérielle sur la Politique et la précarité. En juin, la CIM a décidé de mettre en place un groupe de travail sur la précarité étudiante, présidé par la ministre Degryse. Ce groupe de travail permettra d'échanger sur les politiques menées par chaque entité et de réfléchir aux leviers d'action, j'y veillerai particulièrement, afin que cette question soit pleinement prise en compte dans nos travaux conjoints.

Vous connaissez ma volonté constante de lier les questions de la santé, de l'environnement et des vulnérabilités dans une approche globale et cohérente.

Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, la vision politique de la santé mentale, validée par la conférence interministérielle Santé, repose sur une approche de santé publique globale et intégrée, allant de la promotion et de la prévention universelle aux soins les plus aigus, en agissant sur base de l'universalisme proportionné.

La Wallonie a développé cette vision depuis longtemps. L'objectif est de couvrir tout le territoire et de rendre l'offre accessible pour toute personne en besoin d'un soutien pour améliorer sa santé mentale. L'offre de soins en santé mentale est très diversifiée, étendue et complexe. La Wallonie agrée et subventionne de nombreux opérateurs qui prennent en charge, de façon qualitative et exceptionnelle, ces troubles de santé mentale.

Soyez assurée que le Gouvernement wallon continuera à suivre cette thématique avec toute l'attention qu'elle mérite.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les informations que vous venez d'apporter, qui répètent – encore une fois – toute une série de projets et toute une série de groupes qui se mettent en route pour répondre à des besoins qui existent. En attendant, il n'y a toujours pas grand-chose de concret.

Il est un peu paradoxal de dire que l'on va mettre en route des groupes de travail pour aider les étudiants à faire face à la pression et au stress en matière – entre autres – de manque de ressources, alors que, si l'on n'augmentait pas ce minerval, il ne faudrait pas mettre en route ces groupes de travail, puisqu'il y aurait moins de stress pour les étudiants.

En matière de logement abordable, il y a déjà eu des propositions déposées ici pour des grilles contraignantes de loyers, notamment pour les étudiants, mais cela ne se retrouve pas dans vos propositions non plus.

Vous dites qu'il y a suffisamment d'offres en matière de lutte pour la santé mentale des étudiants, mais les chiffres augmentent. On a encore appris que, récemment, dans la province de Hainaut, les taux de suicide étaient en train d'augmenter.

Les problèmes sont là et, vous, vous faites des promesses au lieu de prendre les mesures qui pourraient permettre aux étudiants d'avoir des parcours d'études beaucoup plus sereins et beaucoup moins stressants que ce qu'ils ont maintenant.

Vous auriez dû y penser avant de prendre toutes ces mesures d'augmentation du minerval, parce que le système que vous avez évoqué – avec les débouchés, le statut intermédiaire et le minerval plein – est un système qui existe depuis déjà suffisamment longtemps. Ce sont les montants qui changent et, pour les étudiants, ce n'est pas acceptable.

Question orale de Mme Stéphanie Thoron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la stratégie wallonne de soutien aux familles monoparentales en matière d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Thoron à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la stratégie wallonne de soutien aux familles monoparentales en matière d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle ».

La parole est à Mme Thoron pour poser sa question.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Monsieur le Ministre, le 15 avril dernier, je vous questionnais sur l'état d'avancement des politiques d'accompagnement des familles monoparentales. Selon le calendrier annoncé, nous arrivons en fin de phase d'élaboration, puisque qu'il était annoncé jusque septembre. Ainsi, je souhaite faire le point avec vous, de manière plus précise, sur les questions relatives à l'accessibilité au logement, l'un des prismes essentiels de cette future stratégie.

Pour mémoire, la DPR soutient que le Gouvernement facilitera l'adoption de modèles alternatifs de logement. Pour ce faire, il fixera un cadre légal pour le logement partagé, le logement

intergénérationnel et l'habitat groupé, afin de notamment faciliter l'allocation en commun d'un logement pour plusieurs familles monoparentales – c'est à la page 66.

Dans ce cadre, serait-il d'ores et déjà possible d'avoir plus de précisions sur les priorités concrètes identifiées par vos services et la ministre en charge du Logement ? À quel stade en est la concertation avec la ministre du Logement sur ce volet ?

Comment le Gouvernement compte-t-il concrètement, au travers de sa stratégie globale, faciliter la location en commun de logements pour plusieurs familles monoparentales ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme vous le soulignez, l'emploi constitue un levier majeur pour l'inclusion socioprofessionnelle des familles monoparentales. Les défis rencontrés par ces familles concernent à la fois :

- l'accès au travail ;
- la qualité des emplois disponibles ;
- la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Les chefs de famille monoparentale présentent des taux d'emploi et d'activité professionnelle plus faibles que ceux des autres familles, tandis que leur taux de chômage est significativement plus élevé. Le nombre d'enfants à charge influe directement sur le chômage : plus ce nombre est élevé, plus le risque de chômage augmente.

Il convient également de souligner que la reprise d'un emploi ne garantit pas toujours une amélioration du bien-être pour ces familles. Seuls les emplois stables et à temps plein génèrent un impact positif significatif. À l'inverse, les emplois précaires, caractérisés par des horaires décalés, de faibles rémunérations et un manque de stabilité, aggravent à la fois les conditions matérielles de vie et la charge mentale des parents, en particulier des mères monoparentales.

Dans ce cadre, nous travaillons avec mon collègue, Pierre-Yves Jeholet, pour approfondir les pistes identifiées par la DPR, notamment concernant l'accès à la formation pour les parents, en particulier les parents seuls.

À ce stade, il n'est pas possible de vous fournir des objectifs chiffrés ou un calendrier précis, car la stratégie wallonne de lutte de soutien aux familles monoparentales n'a pas encore été déposée au Gouvernement.

Il est toutefois toujours prévu que cette stratégie soit déposée à l'automne. Nous y sommes presque, mais ce n'est pas encore finalisé.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée dès que ces éléments seront arrêtés et présentés au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Néanmoins, celle-ci ne s'adresse pas à ma question puisque ma question était relative au logement et non au travail.

Par contre, je suis ravie de vous avoir écouté par rapport à l'emploi des familles monoparentales, puisque j'imagine que vous n'êtes pas sans savoir que, au niveau du Sénat, nous avons diverses auditions et menons tout un travail – au travers d'un rapport d'information – sur la réinsertion professionnelle pour les familles monoparentales.

Quand le rapport sera clôturé, on le transmettra aux différents gouvernements. Je suis certaine que vous pourrez trouver de bonnes pratiques dans ce rapport d'information, de même que des conclusions qui vous permettront de faire avancer la situation en Wallonie.

Si vous avez une réponse par rapport au logement, je suis preneuse.

M. le Président. – M. le Ministre me fait remarquer qu'il y a eu une petite coquille dans le dépôt de la question elle-même.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Je vais regarder cela. J'ai une question sur le logement pour les familles monoparentales.

M. le Président. – Je vous invite à revenir à quinzaine avec une question portant sur le même sujet.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Je vous remercie pour vos éléments de réponse, Monsieur le Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dialogue interfédéral concernant le projet de test de citoyenneté et le parcours d'intégration »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dialogue interfédéral concernant le projet de test de citoyenneté et le parcours d'intégration ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, la ministre fédérale de l'Asile, de la Migration et de l'Intégration sociale, Aneleen Van Bossuyt, a récemment confirmé sa volonté d'instaurer un test de citoyenneté comme condition à l'obtention de la nationalité belge. Cette mesure, inscrite dans l'accord de coalition fédéral, vise à renforcer l'intégration en s'assurant que chaque futur citoyen dispose d'une connaissance minimale des institutions, des droits fondamentaux et des valeurs essentielles de notre pays, telles que l'égalité entre les sexes ou le respect des minorités.

Si ce projet relève d'une initiative fédérale, il s'articule néanmoins avec des politiques menées au niveau régional, notamment en Wallonie, où le parcours d'intégration constitue déjà un outil structurant pour accueillir et accompagner les nouveaux résidents étrangers. Ce dispositif vise à leur fournir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique, ainsi qu'à faciliter leur inclusion sur le territoire wallon.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu des échanges avec l'échelon fédéral au sujet de ce projet de test de citoyenneté ? Si oui, à quel rythme ces discussions ont-elles lieu, quelle est la teneur de ces échanges – sans entrer dans le détail de ceux-ci, le cas échéant – et quels en sont les principaux éléments à ce stade ?

Comment votre Gouvernement se positionne-t-il dans la préparation et l'accompagnement de ce projet, au regard de ses compétences propres en matière d'accueil et d'intégration des personnes ?

Comment la Région wallonne entend-elle articuler ce projet fédéral avec le parcours d'intégration déjà en place afin de garantir la cohérence des dispositifs d'accueil et d'accompagnement existants ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la Déclaration de politique générale du Gouvernement fédéral annonce des mesures significatives en matière d'asile et de migration. Ces orientations auront des répercussions importantes pour les Régions.

Au printemps, mon cabinet a eu une rencontre avec le cabinet de la ministre Van Bossuyt, qui avait plutôt pour but d'échanger sur les objectifs des déclarations de politique de chacune des entités. Nous n'avons toutefois pas reçu d'informations détaillées sur l'état d'avancement des projets discutés depuis, notamment sur le test d'intégration civique et linguistique.

Je suis tout à fait ouvert à un échange avec la ministre Van Bossuyt afin de travailler en bonne intelligence et dans le respect des compétences de chacun, le Fédéral étant responsable de la migration, et la Wallonie étant responsable de l'intégration des personnes étrangères et du parcours d'intégration.

Je reste persuadé – c'est le message que confirme la DPR – que la diversité est une richesse pour notre société, et qu'il est essentiel de mettre en œuvre des mesures visant pleinement à l'intégration et à l'émancipation des personnes amenées à vivre sur notre territoire wallon.

Je souhaite rappeler que la Wallonie met déjà en place, dans le cadre du module d'accueil, un module « Infos, droits et devoirs », qui vise à enseigner le fonctionnement de la Belgique ainsi que vos droits et devoirs dans les domaines du quotidien.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du parcours d'intégration, il est obligatoire de suivre 60 heures de citoyenneté, afin d'explorer davantage le fonctionnement de la Belgique dans les domaines du quotidien : la santé, le logement, la culture et l'emploi. Grâce à la réforme entrée en vigueur au 1er janvier 2025, les opérateurs qui le souhaitent pourront désormais développer les cours de citoyenneté dans la langue d'origine des personnes étrangères afin de permettre une meilleure compréhension de ces formations.

La Wallonie avance vers un secteur plus fort et je veillerai à demander à la ministre Van Bossuyt que le projet fédéral, une fois précisé, soit articulé avec le parcours d'intégration wallon déjà existant, notamment en ce qui concerne la citoyenneté, afin de garantir la cohérence des dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Effectivement, la migration et l'intégration sont les deux faces d'une même pièce. Vous l'avez extrêmement bien précisé. L'intégration est importante, tout comme l'émancipation

des personnes. Y travailler main dans la main avec le Fédéral est très important pour chacun.

Les échanges que vous avez tenus aux prémisses de la formation du Gouvernement fédéral doivent être poursuivis, non seulement pour que le Fédéral puisse vous amener les mesures qu'il est en train de porter, mais aussi pour que nous puissions nous adapter, le cas échéant. De chaque côté, des éléments peuvent être adaptés, sont adaptables ou sont en discussion.

J'assurerai le suivi de cette question à travers le temps, parce qu'il est important pour tous les citoyens que nous avancions ensemble.

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'échec du projet d'aire d'accueil des Gens du voyage à Charleroi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'échec du projet d'aire d'accueil des Gens du voyage à Charleroi ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, une mauvaise nouvelle vient de tomber : on apprend dans la presse que l'un des lauréats du précédent appel à projets de la Wallonie pour l'implantation d'aires d'accueil pour les Gens du voyage, à savoir la Ville de Charleroi, est contraint de renoncer à son projet et donc aux subsides promis.

Cette nouvelle pose question puisque, comme vous me l'indiquiez précédemment, pratiquement aucun lauréat du précédent appel à projets n'a, dans les faits, mis en œuvre son projet. Il s'agit d'une situation assez surréaliste qui appelle à se poser plusieurs questions.

L'appel à projets était-il bien pensé ? Prenait-il véritablement en compte les besoins des Gens du voyage et les possibilités d'actions des communes ? Que va devenir le budget initialement alloué à ces projets ?

Je sais que vous n'êtes pas à l'origine de ce précédent appel à projets, mais en réponse à d'autres questions parlementaires, vous m'aviez indiqué travailler sur un nouveau modèle en concertant les lauréats du précédent appel. Les difficultés rencontrées par la Ville de Charleroi vous sont-elles parvenues lors de cette réunion ? Des solutions étaient-elles envisageables ? Comment en sommes-nous arrivés là ?

Quand une commune perd les subsides liés au précédent appel à projets, peut-elle toujours bénéficier des 30 000 euros que la Wallonie met à disposition pour l'engagement d'un responsable des Gens du voyage ?

Enfin, des contacts ont-ils été pris avec votre collègue, François Desquesnes, le ministre de l'Aménagement du territoire, pour éviter que la situation de Charleroi ne se reproduise à l'avenir ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, cette thématique est en effet récurrente et importante.

L'appel à projets en infrastructures que vous évoquez a en effet été initié en 2019 par Mme la Ministre Alda Greoli. Cet appel visait à soutenir la création d'aires d'accueil communales pour les Gens du voyage. Il a malheureusement dû être clôturé sans résultats concrets et les crédits qui y étaient affectés ont été réorientés vers d'autres politiques du Gouvernement.

Dans le cas particulier de la Ville de Charleroi, le permis d'urbanisme a été refusé par le fonctionnaire délégué, sur base d'un avis défavorable du Département de la nature et des forêts. L'administration en charge du suivi de la subvention était ouverte à une adaptation du projet initial afin d'éviter la perte du financement. Il apparaît toutefois que la Ville de Charleroi n'était pas en mesure de proposer des mesures compensatoires adéquates et n'a pas pu identifier d'autres terrains pour relocaliser son projet.

Comme vous le savez déjà, une réunion d'évaluation a été réalisée en avril 2025 avec les communes lauréates afin de faire le point sur les difficultés rencontrées et d'en tirer des enseignements. La Ville de Charleroi y a notamment exposé les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de son projet.

Malgré la rétrocession du subside en infrastructures, la Ville de Charleroi continue de bénéficier de la subvention annuelle en fonctionnement pour le financement d'une référente communale qui gère l'accueil sur un terrain provisoire équipé situé à Jumet et qui répond aux prescriptions minimales du Code wallon de l'action sociale et de la santé.

Il ressort de cette expérience et de l'évaluation de l'appel à projets la nécessité de collaborer dès le départ avec les services du SPW TLPE afin de mieux définir les terrains qui peuvent être considérés comme adaptés.

Monsieur le Député, en tant que président de l'Union des villes et communes…

M. le Président. – Ex-président.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – En tant qu'ex-président de l'Union des villes et communes, vous mesurez sans doute mieux que quiconque la difficulté pour les pouvoirs locaux d'identifier des terrains adaptés à ce type d'aménagement. Vous avez une meilleure connaissance que moi de cette dimension locale. Si vous avez trouvé la solution idéale, dans un contexte budgétaire restreint et dans le respect de l'autonomie des communes, je serai évidemment ravi d'en discuter avec vous. On peut avancer ensemble sur ce dossier.

Des contacts ont déjà eu lieu avec mon collègue, le ministre Desquesnes, à ce sujet. Dans le cas où, malgré le contexte budgétaire, un nouvel appel serait lancé, je ne manquerais pas d'échanger avec lui et de coconstruire avec lui.

Enfin, la gestion des séjours des Gens du voyage relève avant tout de l'autonomie communale. La Région met toutefois à disposition plusieurs outils pour accompagner les communes :

- une subvention annuelle pouvant atteindre 30 000 euros ;
- l'appui du Centre de médiation pour les Gens du voyage, qui travaille très bien.

Ces dispositifs demeurent mobilisables pour les communes qui souhaitent, de manière proactive, améliorer l'organisation et la qualité de l'accueil des Gens du voyage sur leur territoire. Ce sont de bons outils ; malheureusement, c'est difficile d'avoir une unanimité locale au niveau des communes par rapport à ce type de dispositif, mais je suis prêt à continuer la réflexion avec vous.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette patate chaude que vous m'avez renvoyée. C'est avec grand plaisir que je vais prendre rendez-vous avec votre cabinet pour être coacteur pour trouver des solutions puisque, je vous l'ai dit et redit, dans ce genre de cas, c'est la Wallonie et la supracommunalité qui doit trouver des solutions.

Des solutions existent. C'est simplement parce que la Ville de Charleroi ne sait pas compenser un problème de flore et de faune suite à l'avis du DNF. Souvent, c'est le serpent qui se mord la queue entre services interposés à la Wallonie. On a déjà eu le cas pour d'autres dossiers où la Wallonie refuse un permis que la Wallonie sollicite. D'où l'intérêt d'avoir des anticipations avec, notamment, votre collègue en charge de l'Aménagement du territoire. Cela tombe bien parce que je lui poserai la même question demain sur l'aspect de l'Aménagement du territoire.

Je serai avec vous pour trouver des solutions et je prendrai rendez-vous rapidement avec votre cabinet pour travailler sur ce sujet.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la suppression du fonds pour la participation et l'activation sociale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la suppression du fonds pour la participation et l'activation sociale ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ma question rejoint celle de Mme Roberty. J'ai écouté la première partie de la réponse et j'imagine que vos conseillers vous ont fait une deuxième partie pour équilibrer. Je vais lire les réponses au cours de cette commission.

Un article de la RTBF du 8 octobre nous apprend que la ministre fédérale de l'Intégration sociale, Mme Van Bossuyt, diminuerait les subsides liés au fonds PAS – le fonds Participation et activation sociale – en 2025 et qu'ils seraient supprimés en 2026. En août 2025, les CPAS ont effectivement reçu la notification actant une diminution de ces moyens à concurrence d'environ 25 %. Vous l'avez rappelé à ma collègue, Mme Roberty.

Le fonds Participation et activation sociale – le fonds PAS – existe depuis 2003 et permet de financer des actions dites d'insertion sociale – c'est pour cela que je vous interroge puisque vous êtes le ministre de l'Action sociale –, notamment via la culture, et de lutte contre la pauvreté infantile, éventuellement en partenariat avec le secteur associatif.

On trouvera, par exemple, des ateliers collectifs de resocialisation, de remobilisation et de prise de confiance en soi ; le financement de l'accès à la culture, en partenariat avec l'ASBL Article 27 ; ou le financement d'actions de lutte contre la pauvreté infantile, ceci allant de l'accès au repas chaud à la cantine, en passant par l'achat d'équipements sportifs ou encore de matériel néonatal pour les mamans en situation très précaire. Autant dire que ce n'est pas rien, c'est énorme dans le cadre de l'action des CPAS ou qui pourrait être menée par les CPAS.

Tout comme lors de l'annonce de la fin du financement du plan Grand Froid – c'est toujours la ministre fédérale, Mme Van Bossuyt, de la N-VA –, cette décision a été prise de manière unilatérale et abrupte par cette ministre fédérale. Ces financements sont pourtant essentiels pour permettre aux CPAS de

mettre en œuvre leurs missions, conformément à l'article 1 de la loi organique qui dit que toute personne a droit à l'intégration sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun et à chacune de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Dès lors, Monsieur le Ministre, quelles actions avez-vous prévu de mener par rapport à ce financement – ou ce définancement – de l'insertion sociale ? Que va-t-on faire pour essayer de pallier cela, puisque cela met à mal des droits à la vie conforme et à la dignité humaine – ce n'est pas rien en termes de fonds – et notamment l'accès aux droits culturels qui ne devraient pas régresser ? J'imagine que vous en parlez aussi avec votre collègue, Mme Degryse, la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ministre de la Culture.

Avez-vous interpellé Mme Van Bossuyt au Fédéral ? Avez-vous sollicité un Comité de concertation ? La répétition des situations où le Fédéral met les Régions et les acteurs de terrain devant le fait accompli mériterait, il me semble, une action supérieure, par exemple de convoquer un Comité de concertation. Vous allez me dire ce que vous avez fait suite à cette décision.

Enfin, avez-vous prévu de compenser le financement de ces actions ? Si oui, comment ? Je suis tout ouïe et je vous remercie pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, mes éléments de réponse sont exactement les mêmes que dans la réponse précédente, et je ne vais pas relire ces éléments pour ne pas faire du doublon. Simplement, je veux rappeler ici que je regrette la méthode qui a été proposée par la ministre Van Bossuyt. Elle estime que cette compétence relève du niveau régional, ce que contestent les fédérations des CPAS. Fatalement, il y a eu un manque de concertation avec les Régions pour prendre de telles décisions.

La suppression de ce fonds est dure, parce qu'elle va à l'encontre des recommandations relatives à la garantie européenne pour l'enfance. Cette garantie est importante, elle vise à prévenir et à combattre l'exclusion sociale en garantissant l'accès des enfants aux services essentiels. Il est vrai que la disparition de ce fonds va compromettre des missions essentielles et fragiliser les publics les plus vulnérables. C'est la réalité.

Madame la Députée, lorsque vous me demandez quelles actions j'ai prévu de mener par rapport à ce financement, je n'ai pas de moyens complémentaires, nécessaires pour compenser financièrement cette décision. On a interpellé la ministre Van Bossuyt ; on est en échange avec elle dans le cadre de la CIM. Toutefois, à ce stade, je n'ai pas de piste de solution.

Vous me demandez si j'ai sollicité un Comité de concertation. Non, à ce stade, on n'a pas sollicité le Comité de concertation. On en discute en CIM et c'est une thématique qui revient systématiquement. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas prévu à ce stade de compenser des actions par un financement particulier.

Je n'ai malheureusement pas d'autre élément de réponse, si ce n'est que ces deux questions, qui sont les mêmes, et ces deux éléments de réponse m'incitent à réfléchir avec le ministre Desquesnes, entre autres, au niveau des pouvoirs locaux, pour trouver des solutions conjointes. Je vais le solliciter rapidement après cette commission pour réfléchir ensemble à cette problématique. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir remis ces éléments dans la discussion.

Pourquoi pas un Comité de concertation ? Au moins Mme Degryse y serait. Une des dimensions importantes de la fin de ce fonds, c'est la fin de l'article 27 et aussi la fin des droits culturels. Les droits culturels sont un droit de l'homme et un facteur d'intégration énorme.

Je me réjouis du fait que vous soyez attentif à mes éléments parce que Mme Degryse ne peut pas y être insensible. C'est fondamental. Le Théâtre national disait dans une émission que l'accès à la culture pour les bénéficiaires de l'article 27 leur permet de s'épanouir. Je suis sûre que vous y êtes sensible en tant que ministre de l'Action sociale. La ministre de la Culture ne peut qu'y être sensible également.

C'est très important pour les bénéficiaires de ces places à prix réduit, mais c'est aussi génial pour les opérateurs culturels, qui disent qu'ils diversifient ainsi leur public. Si l'on ne veut pas d'une société qui est déjà tellement polarisée aujourd'hui, il faut garder des articles 27 pour mixer la société dans ces salles de concert, pour discuter de culture après et faire société.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de la lutte contre la pauvreté »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de la lutte contre la pauvreté ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté dénonce les mesures prises tant au Fédéral qu'en Wallonie et qui vont appauvrir les travailleurs et les personnes les plus fragiles. Le réseau rappelle que les gouvernements s'attaquent aux barrages qui permettent de ne pas tomber dans la pauvreté en décidant notamment la limitation du chômage dans le temps, le report de l'indexation des allocations et des pensions ou encore la suppression du financement du plan Hiver.

Le 10 octobre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le sans-abrisme, Christine Mahy rappelait les témoignages reçus : « On n'a pas fait ce qu'il faut et l'on est en face d'autorités politiques qui sont en train de retirer ce qu'il n'y a pas ».

Face aux sans-abri de plus en plus présents et aux engagements de la DPR en matière de lutte contre la pauvreté par l'inclusion des personnes sans abri, spécialement les femmes et les hommes, quelles actions allez-vous prendre pour atteindre l'objectif de zéro sans-abri en 2030 ?

Avez-vous finalisé le Plan wallon de lutte contre la pauvreté, dont vous avez parlé lors d'une question précédente ? Comment celui-ci s'articulera-t-il avec le plan fédéral en cours de rédaction ? Lors de la présentation de la stratégie de simplification administrative, il y a un an, vous promettiez la mise en œuvre du concept *only once* pour renforcer le recours aux droits.

D'après la DPR, le Gouvernement veillera à optimiser l'utilisation des banques-carrefours de données et le transfert de données entre administrations, y compris entre administrations des différents niveaux de pouvoir entre elles, mais aussi avec les acteurs concernés, pour identifier les bénéficiaires potentiels d'un droit et, si c'est pertinent, pour en automatiser l'accès. Où en est le Gouvernement dans la mise en œuvre de cet engagement qui doit assurer un meilleur recours aux droits ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, tout d'abord, la stratégie du sans-abrisme visera un changement de paradigme en passant d'une logique de réponse à l'urgence à une approche de prévention et de résolution durable du sans-abrisme articulant prévention, accompagnement et relogement.

En réponse à ces objectifs, nous avons pour volonté de pérenniser et de renforcer le dispositif Housing First afin d'offrir un logement stable aux personnes les plus éloignées du logement, de financer de manière structurelle les relais santé pour garantir un accompagnement médicosocial durable et de financer la mission de suivi post-hébergement dans toutes les maisons d'accueil pour favoriser une réinsertion durable par l'autonomie en logement et stabiliser les parcours résidentiels des personnes ayant séjourné en maison d'accueil.

Ensuite, vous m'interrogez sur la stratégie de lutte contre la pauvreté. Elle sera bien déposée au Gouvernement, comme je l'ai déjà dit, à l'automne. Par ailleurs, la CIM « Politique des grandes villes, Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté » est active. Elle s'est réunie le 25 juin dernier. À cette occasion, les différentes entités ont présenté leur processus d'élaboration de leur plan de lutte contre la pauvreté.

C'est assez intéressant puisque chacun a présenté sa stratégie et, surtout, sur cette base, on a identifié des pistes de synergies. Les échanges ont également porté sur l'importance de l'évaluation des politiques publiques et nous poursuivons ce travail dans un esprit de bonne collaboration et de complémentarité, tout cela dans le respect des compétences et des ressources de chacun.

Dans le cadre de sa stratégie de simplification administrative, le Gouvernement wallon a bien inscrit la mise en œuvre du principe *only once* comme une priorité, conformément à la DPR. Depuis la présentation de cette stratégie, plusieurs avancées concrètes ont été réalisées, comme l'instauration, dès octobre 2024, de la *task force* dédiée pour coordonner les travaux entre les différentes administrations et niveaux de pouvoir.

Le principe est désormais intégré aussi dans une approche *data* centrée visant à éviter aux citoyens et aux entreprises de devoir fournir plusieurs fois la même information. Nous avons aussi le développement du Guichet unique numérique de la Wallonie, qui permet une centralisation des démarches et une meilleure identification des bénéfices potentiels des droits.

Nous avons aussi des dispositifs concrets comme le transfert des flux d'inscriptions scolaires. Ils sont en

cours d'automatisation. Tout cela vise à réduire drastiquement les démarches des familles, des établissements et des caisses d'allocations familiales et, ainsi, à lutter contre le non-recours aux droits.

Nous avons des projets de dématérialisation en cours, notamment pour les aides individuelles aux personnes en situation de handicap.

Ces actions traduisent la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès aux droits en réduisant les barrières administratives, en renforçant la coopération interinstitutionnelle et en exploitant pleinement la Banque-carrefour d'échanges de données.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Vendredi passé, nous étions rassemblés au Parlement puis sur la place d'Armes avec le mouvement Luttes Solidarités Travail pour nous rappeler les enjeux de la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Il est nécessaire d'avoir une stratégie sur le long terme en matière de prévention. J'espère que vos paroles seront suivies d'actes. L'urgence de l'hiver qui arrive existe aujourd'hui. On ne peut pas non plus fermer les yeux. Il faut agir sur cet axe, de façon pratique, concrète et rapide.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le projet Aqwario »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le projet Aqwario ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, un nouveau projet portant sur la valorisation des réseaux d'eau – réservoirs, canalisations, stations d'épuration – pour en extraire de la chaleur et alimenter les bâtiments a récemment vu le jour. L'ambition est de développer les procédés d'aquathermie et de riothermie en Wallonie.

Concrètement, la température constante et le débit régulier de nos réseaux d'eau permettent d'alimenter un échangeur de chaleur qui va récupérer quelques degrés dans l'eau et les transmettre à une pompe à chaleur, eau qui pourra réchauffer ou refroidir les bâtiments.

Une cartographie donne, sur le site d'Aqwario, un aperçu des zones potentiellement intéressantes pour les procédés susmentionnés. Cela semble assez prometteur, surtout au nord du sillon Sambre-et-Meuse.

Ce projet permet donc de valoriser une ressource souvent sous-exploitée, abondante chez nous et de disposer d'une énergie locale et durable. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce projet ? Quel regard portez-vous sur l'initiative ? L'initiative suscite-t-elle l'intérêt au regard du potentiel important wallon ? À quels types d'acteurs ce projet est-il dédié ? Étant donné la compétence transversale, avez-vous des concertations avec la ministre Neven, chargée de l'Énergie, à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le projet Aqwario est une initiative d'innovation portée par la SPGE pour sa composante riothermie et la SWDE pour sa composante d'aquathermie. L'objectif de ce projet est de développer la récupération de chaleur dans les réseaux d'eau wallons.

Dans le cadre de la riothermie, de la chaleur – ou du froid – peut être récupérée dans le rejet en sortie de station d'épuration, ainsi que dans le réseau d'assainissement pour peu que le débit soit suffisant. Dans le cadre de l'aquathermie, cette récupération peut se faire au niveau des réservoirs et du réseau de distribution lorsque le débit est suffisant.

Ce type de récupération de chaleur se pratique déjà dans d'autres pays – tels que la Norvège, les Pays-Bas, et cetera – ainsi qu'à Bruxelles et en Flandre, mais n'est pas encore bien développé en Région wallonne. Je soutiens cette initiative qui permet la récupération d'une chaleur locale décarbonée, contribuant ainsi aux efforts de décarbonation de la Wallonie.

Ces technologies peuvent également s'avérer soutenantes pour développer l'économie wallonne. Ce projet est ouvert à tout acteur – ville, opérateur de réseau de chaleur, développeur immobilier, et cetera – souhaitant récupérer de la chaleur ou du froid dans les réseaux d'eau pour chauffer ou refroidir un ou plusieurs bâtiments.

Les acteurs intéressés peuvent prendre contact avec la SPGE ou la SWDE. Leurs services peuvent évaluer la demande et les sources de chaleur à proximité. Il faut cependant que la demande en chaleur ou en froid soit suffisante pour justifier les travaux nécessaires. Ce n'est par exemple pas le cas pour une maison particulière seule, qui n'est pas suffisante en termes de sources de chaleur ou de froid.

L'initiative a déjà suscité l'intérêt de différentes villes et communes – Liège, Eupen, Nivelles, entre autres – et des réseaux de chaleur sont en développement, notamment le réseau Quais de Sambre à Charleroi.

Je n'ai pas encore eu d'échange sur ce projet avec mon homologue en charge de l'Énergie, mais je n'y manquerai pas et je reviendrai vers vous.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Comme vous l'avez dit, c'est une belle initiative et vous la soutenez. On est tout à fait sur la même longueur d'onde à ce sujet. Concernant la décarbonation de la Wallonie, il faut aller dans ce sens. C'est aussi une belle opportunité pour notre économie wallonne. Vous avez rappelé les étapes à suivre. Si des communes ou des organisations sont intéressées, elles pourront suivre ces étapes.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les moyens prévus par l'accord de coopération interrégional concernant le coût des déchets sauvages »

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réforme du coût-vérité des déchets »

Question orale de M. Nicolas Janssen à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le coût de la gestion des déchets issus des dépôts sauvages »

Question orale de M. Olivier Maroy à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réforme du coût-vérité »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Lepine, sur « les moyens prévus par l'accord de coopération interrégional concernant le coût des déchets sauvages » ;
- M. Daye, sur « la réforme du coût-vérité des déchets » ;
- M. Janssen, sur « le coût de la gestion des déchets issus des dépôts sauvages » ;
- M. Maroy, sur « la réforme du coût-vérité ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Présidente, avant de poser mes questions, permettez-moi d'adresser une petite remarque. Je ne comprends pas pourquoi ma question est jointe à celles de MM. Daye et Maroy puisque je parle de l'accord de coopération tandis qu'eux parlent du coût-vérité. Enfin, je suis impatient d'entendre les réponses de M. le Ministre.

Monsieur le Ministre, le ramassage des déchets sauvages constitue une charge financière considérable pour les pouvoirs locaux. Pour y remédier et donnant ainsi suite à une directive européenne, les trois Régions du pays se sont accordées sur une contribution

financière des producteurs de certains types de déchets via un accord de coopération.

Il y a quelques semaines, vous me disiez que les montants prévus pour la Région wallonne étaient de 35 452 553 euros. Sachant que vous disiez encore il y a peu que vous ne disposiez actuellement pas de données consolidées permettant de connaître le coût global des déchets sauvages à charge des communes pour l'ensemble de la Wallonie, comment ce montant a-t-il été calculé ? Quels acteurs ont été consultés durant les travaux en vue d'établir ce montant ?

Le montant de 35 millions d'euros équivaut à une cotisation de 9,57 euros par habitant. En Flandre, l'accord prévoit 10,42 euros par habitant. Comment s'explique cette différence entre les Régions ? S'agit-il d'une recette affectée ou d'une recette qui intègre le budget global de la Région ?

Où en est le projet d'arrêté concernant la répartition de la contribution financière pour les communes ? Quels critères et indicateurs ont été arrêtés ? Quel est le timing de mise en œuvre ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon entend réformer le coût-vérité des déchets. La DPR indique que cette réforme veillera à mieux récompenser les efforts de réduction et de tri des déchets menés par les citoyens et les acteurs économiques en concertation avec les pouvoirs locaux.

En juin dernier, vous m'indiquiez, en réponse à une autre question parlementaire, que tous les acteurs étaient favorables à cette fameuse réforme. Je me pose dès lors des questions sur son état d'avancement.

Précédemment, vous indiquiez que, pour réduire les disparités entre les communes, vous alliez augmenter le différentiel entre les taxes proportionnelles sur les déchets résiduels et organiques ou en permettant aux communes de continuer à octroyer des sacs, mais en limitant leur nombre. D'autres pistes étaient également citées, comme l'élargissement de la fourchette, qui doit actuellement se situer entre 95 % et 110 %, et la suppression de certaines recettes ou dépenses actuellement comptabilisées dans le calcul des coûts-vérité.

Où en êtes-vous dans cette réforme ? Sera-t-elle prochainement sur la table du Gouvernement ?

Les mesures précitées y seront-elles reprises ? D'autres mesures sont-elles envisagées ?

Dernièrement, la presse révélait le montant de la taxe déchets des communes d'un même arrondissement. Certains montants pouvaient passer du simple au double d'une commune à l'autre. Ces résultats assez édifiants montrent tout l'intérêt d'agir rapidement en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages ne permet pas aux communes d'intégrer, dans le calcul du coût-vérité, les dépenses engendrées par le traitement des dépôts sauvages. Le contenu des poubelles publiques n'est non plus pas inclus dans ce calcul. Ces éléments ne peuvent dès lors pas être repris dans le calcul de la taxe sur les déchets.

Pourtant, ces postes représentent des coûts réels, récurrents et croissants pour les pouvoirs locaux : mobilisation de personnel, utilisation de véhicules, carburant, traitement des déchets, nettoyage de l'espace public et d'autres encore. Or, ces coûts doivent actuellement être assumés par les communes sans être répercutés dans la taxe sur les déchets, ce qui fausse l'équilibre financier du service.

Dans la DPR, le Gouvernement s'engage à éradiquer les déchets sauvages. Où en sont ces travaux ? Quand pensez-vous aboutir ? Quelles sont les pistes sur la table ?

Prévoyez-vous de revoir l'arrêté en y intégrant les dépenses directement liées à la gestion des déchets publics et aux dépôts sauvages ?

Pourriez-vous faire le point sur la réforme annoncée du coût-vérité des déchets ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, nos communes sont en train d'établir leur règlement-taxe sur les déchets. Ce n'est pas une partie de plaisir. On le sait, le principe du pollueur-payeur s'applique en la matière : les communes sont obligées de faire en sorte que l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets des ménages soient couvertes par les recettes spécifiques à ces déchets. Chaque commune réclame à ses citoyens l'entièreté du coût de la gestion des déchets ménagers. C'est le fameux coût-vérité, dont le taux de couverture doit se situer entre 95 % et 110 %.

Augmenter le prix du sac-poubelle, augmenter la partie forfaitaire – la taxe –, diminuer le nombre de kilos ou de levées pour les communes qui ont une poubelle à puce, les pouvoirs locaux doivent jouer les équilibristes pour élaborer leur règlement-taxe. Au final, dans une grande majorité de communes, cet exercice se termine de la même manière : il faut augmenter la

facture des citoyens. Ce n'est pas de gaieté de cœur. Il y a parfois un doublement de la taxe forfaitaire, c'est ce que la presse a révélé.

Dans ma circonscription, qui est la vôtre également, la majorité des communes vont êtes obligées, une nouvelle fois, d'augmenter la facture.

Les citoyens sont de plus en plus fâchés – je les comprends –, car les Wallons et les Belges sont de bons élèves. Ils prennent soin de faire maigrir leurs déchets résiduels, ils trient minutieusement, mais au final, ils ne sont nullement récompensés. Au contraire, leur facture n'arrête pas d'augmenter.

Bien sûr, ce n'est pas parce que l'on trie que ce n'est pas un déchet. Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas, mais lorsque l'on prend bien soin de trier, d'aller au parc à container, et cetera, on n'a pas envie que sa facture augmente. C'est logique.

C'est d'autant plus étonnant que tout le monde – ou presque – partage la même conclusion : une réforme du coût-vérité est indispensable. Votre prédécesseure – j'étais déjà en cette commission – avait promis cette réforme, mais elle a lamentablement échoué. En tout cas, elle n'a pas réussi, vous avez hérité de la patate chaude. La DPR est claire sur le sujet : « Le Gouvernement veillera à réformer le coût-vérité des déchets afin de mieux récompenser les efforts de réduction et de tri des déchets menés par les citoyens et les acteurs économiques, en concertation avec les pouvoirs communaux ».

En juin dernier, vous indiquiez que les travaux de la réforme se poursuivaient. Monsieur le Ministre, quatre mois après, où en êtes-vous ?

Ces dernières années, avec l'introduction du sac P+MC et l'obligation de collecte des déchets organiques, la quantité de déchets résiduels a fortement diminué. En même temps, le coût pour les citoyens ne fait qu'augmenter. Comment éviter cet effet pervers et ne pas risquer de décourager et de perdre les bons élèves ?

La directive REP, la responsabilité élargie des producteurs, selon laquelle les producteurs sont responsables de la gestion des déchets de leurs produits, doit être mise en œuvre. Cette contribution des producteurs va-t-elle avoir pour effet de faire diminuer la facture des citoyens ?

Enfin, les coûts des campagnes de sensibilisation doivent être intégrés dans le calcul du coût-vérité. C'est une hérésie totale, c'est un non-sens absolu, plus on sensibilise, plus on taxe les gens. Forcément, si l'on multiplie les campagnes de sensibilisation, c'est intégré dans le coût-vérité et dès lors répercuté sur les citoyens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Messieurs les Députés, la DPR mentionne que le Gouvernement entend éradiquer les déchets sauvages en travaillant tant sur la prévention que sur la répression, en intégrant le principe du pollueur-payeur.

C'est dans ce sens que, le 17 juillet dernier, le Gouvernement wallon a approuvé en troisième lecture le projet d'accord de coopération concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages, appelé l'ACI REP-SUP.

Ce texte impose une cotisation aux producteurs de certains produits, comme les emballages alimentaires, les lingettes, les ballons ou encore les produits du tabac, afin de financer les actions de nettoyage et de sensibilisation, de suivi et de traitement des déchets sauvages, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et équitable de la propreté publique, en réduisant dès lors l'impact environnemental de tous ces produits. Cette cotisation doit être répartie entre tous les acteurs publics en charge du territoire. Le financement des mesures de sensibilisation et de rapportage des données sera aussi pris en considération, en complément des mesures de nettoyage et de traitement des déchets. Les travaux relatifs au projet d'arrêté de répartition de cette contribution entre les acteurs concernés sont toujours en cours. Les montants de cette cotisation ont été calculés sur la base de plusieurs études réalisées dans les trois Régions depuis 2019.

Le coût total que représente la gestion de la propreté publique en Wallonie a été évalué sur la base d'une étude menée par le bureau Comase. Cette étude s'appuie sur des données disponibles à l'échelle régionale, certaines catégories de déchets – les dépôts clandestins, les déchets sauvages, les poubelles publiques, entre autres – étant parfois regroupées. Les estimations ont été réalisées avec les meilleures données accessibles à ce jour. C'est sur base de cette étude et des études de composition des déchets sauvages que les coûts concernés par la directive européenne sur les plastiques à usage unique, dite directive SUP, ont été calculés. Les montants des cotisations ont été adaptés afin de tenir compte des préoccupations émises lors des concertations avec les secteurs économiques.

Par ailleurs, une évaluation des coûts de la gestion des déchets sauvages, commune aux trois Régions et établie conjointement avec les secteurs, est en cours de réalisation et est suivie par la Commission interrégionale de l'emballage. Depuis plusieurs années, des consultations ont été menées à propos de ce projet de texte avec les représentants des producteurs, des intercommunales de gestion des déchets, ainsi que les villes et les communes. Les trois administrations régionales ont également poursuivi leurs travaux au sein du groupe de travail mis en place au sein de la Commission interrégionale de l'emballage, pour

réévaluer et recalculer le montant des cotisations REP « déchets sauvages », sur une base méthodologique commune et conforme aux orientations définies dans la guidance publiée par la Commission européenne. Les résultats de ces travaux ont été soumis aux représentants des différents acteurs concernés. La recette sera imputée sur un article budgétaire prévu spécifiquement pour la participation des producteurs et des organismes de gestion des REP, dans le cadre du financement de la propreté publique.

Enfin, en termes de prévention, il convient également de rappeler les mesures mises en place par les producteurs et qui doivent se poursuivre dans le cadre des engagements pris et des obligations légales. Les actions menées par l'administration et par Be WaPP doivent également être consolidées.

Cela inclut :
- l'accompagnement des communes dans l'élaboration des plans locaux de propreté ;
- le soutien aux agents de terrain ;
- la promotion du tri dans l'espace public ;
- l'utilisation d'outils numériques comme FixMyStreet Wallonie ;
- le développement d'initiatives de sensibilisation, de participation citoyenne et d'outils pédagogiques à destination des écoles.

Concernant vos questions relatives au coût-vérité, celui-ci ne comptabilise que les recettes et dépenses liées aux frais de gestion des déchets ménagers. Dès lors, il n'est pas envisagé d'inclure les déchets sauvages ainsi que les déchets de la propreté publique dans le calcul du coût-vérité.

De plus, en ce qui concerne les obligations liées aux REP, le décret sur les déchets du 9 mars 2023 prévoit que les producteurs sont responsables de la gestion des déchets de leurs produits.

Concrètement, cela signifie que l'ensemble des coûts – la collecte, le stockage, le traitement – liés aux flux soumis à une REP – par exemple, déchets d'équipements électriques et électroniques, piles, batteries, pneus, matelas, véhicules hors d'usage, huiles usagées – doivent être pris en charge par les producteurs. Ces coûts sont répercutés sur le consommateur sur base d'un autre mécanisme, comme la cotisation payée lors de l'achat d'un tel produit, et ce, dans le respect du principe du pollueur-payeur. Par conséquent, les coûts liés à la collecte des flux REP au sein des recyparcs sont couverts par les producteurs et n'entrent pas dans le calcul de la taxe déchets demandée aux citoyens. Les travaux sur la réforme du mécanisme du coût-vérité suivent leurs cours.

La concertation avec mon homologue chargé des Pouvoirs locaux, le ministre François Desquesnes, se poursuit. Les frais liés à la prévention ont fait partie des points discutés avec la COPIDEC et l'UVCW. L'ensemble des protagonistes était d'accord sur la suppression de ces dépenses dans le calcul du coût-vérité.

De nombreuses pistes sont envisagées, comme l'élargissement de la fourchette – actuellement de 95 ù à 110 % –, la suppression de l'obligation de l'octroi de sacs-levées-kilos inclus dans la taxe forfaitaire ou encore l'augmentation du différentiel entre la taxe forfaitaire et la taxe proportionnelle.

Cependant, je ne veux pas me précipiter et je poursuis les concertations afin de tenir compte de toutes les propositions, même les plus radicales, pour faire de cette réforme une véritable réussite. Nous allons y arriver !

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je me contenterai de répliquer sur l'objet de ma question, à savoir l'accord de coopération. Je souligne l'incohérence entre le souhait du Gouvernement et ce qu'il fait réellement.

Vous souhaitez éradiquer les déchets sauvages, mais vous prévoyez moins de moyens que ce qui était prévu initialement dans cet accord. C'est moins de moyens pour les pouvoirs locaux pour faire face à ces déchets sauvages.

Ma conclusion, c'est qu'il faut arrêter de céder à la pression des producteurs de déchets. Pour la boutade, je veux aussi dire à M. Maroy et à mes trois collègues – que j'apprécie – qu'il faut trois bleus pour faire un rouge.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Ma question portait sur la réforme du coût-vérité des déchets et je reste sur ma faim. J'entends bien que vous ne voulez pas vous précipiter, mais les communes doivent se précipiter, puisque c'est en novembre que les villes et communes doivent voter leur taxe. Or, tant que le décret n'est pas modifié, c'est cette fameuse fourchette des 95-110 et c'est cette fameuse injustice.

J'ai entendu mon collègue parler de pollueur-payeur. Vous-même, Monsieur le Ministre, vous en avez parlé. Il faut cependant se rendre compte que celui qui trie est pénalisé, parce que le tri coûte très cher aux intercommunales de gestion des déchets et fait ainsi exploser la taxe déchets. Certes, d'un côté, ils utilisent et achètent moins de sacs-poubelles, et ils font ainsi un effort qu'ils récupèrent dans leur portefeuille ; d'un autre côté, on leur augmente fortement leur taxe déchets.

J'entends bien qu'il faut faire une bonne réforme et que cela demande du temps, mais là, on est en début de législature communale et toutes les communes doivent voter leur taxe.

J’ai suivi la conférence de presse ce matin en me disant : « il y a sûrement quelque chose sur le coût-vérité des déchets », mais non. On attendra encore un petit peu, mais c’est dommage.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réflexion. J’ai bien noté que le calcul ne concernait a priori que les déchets ménagers et non pas les déchets sauvages. Comme cela a été dit, il est important de souligner l’impact que ces postes représentent pour les communes.

Mme la Présidente. – La parole est à M.Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – J’imagine que cela revient aussi auprès des vôtres qui sont aux manettes dans les communes. Cela devient intenable parce que, d’année en année, cela ne fait qu’augmenter.

J’ai relevé ici, dans mon petit dossier de presse, le nombre d’articles consacrés à ce sujet. Cette matière passionne les gens. Il y a deux choses dans ma commune qui énervent les gens : l’augmentation de la taxe poubelle ou quand il neige et que les routes ne sont pas déneigées. La population est ainsi particulièrement sensibilisée à cette question.

Je la comprends parce qu’on leur a demandé de faire des efforts et ils les font. Certains vont acheter en vrac. Ils réduisent leur quantité de déchets. Ils trient. Dieu sait s’il y a un nombre de fractions important. Bientôt, il faudra un garage entier pour faire le tri chez soi.

Cette réforme du coût-vérité est essentielle, sinon l’on va perdre l’adhésion des citoyens à ce système. Jusqu’à présent, il a montré qu’il fonctionnait bien – je ne cesse de vous le rappeler –, puisque l’on obtient, par exemple, concernant la collecte des bouteilles P+MC, un meilleur taux de collecte que dans les pays où il y a une consigne. Cela dit en passant, c’est un autre dossier, mais si l’on instaurait une consigne, cela ne ferait qu’augmenter le coût global pour le citoyen.

Il est urgent, Monsieur le Ministre, que vous avanciez sur cette question. D’autant que tout le monde est d’accord pour dire que le mécanisme actuel n’est plus efficient. Je note avec plaisir que, par exemple, vous êtes d’accord avec le fait de retirer les coûts liés à la prévention et à la sensibilisation du coût. En effet, c’est un peu le serpent qui se mord la queue.

Bon courage et bon travail ! Faites attention, car on risque d’avoir une levée de boucliers des citoyens. Les gilets jaunes en France, c’était il n’y a pas si longtemps et ce n’était pas pour des réformes extrêmement éloignées de leur quotidien. Celle-ci est très proche du quotidien des gens.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « le remboursement des examens médicaux pour les personnes surexposées aux PFAS »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « le remboursement des examens médicaux pour les personnes surexposées aux PFAS ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, la présence de PFAS dans l’organisme induit une augmentation du risque, à moyen et long termes, de développer certaines maladies. Il est conseillé aux personnes chez qui une concentration élevée en PFAS a été mise en évidence d’en parler à leur médecin traitant, qui restera attentif aux signes avant-coureurs de certaines maladies, telles que certains cancers ou maladies cardiovasculaires.

Dans la DPR, vous vous engagez à préfinancer le suivi médical des citoyens dans les zones concernées par un dépassement de PFAS dans l’eau de distribution, et ce, dans l’attente de la mise en place d’un fonds d’indemnisation au niveau fédéral et si ceux-ci ne sont pas financés par l’INAMI.

En avril, vous disiez que le Conseil scientifique indépendant travaillait avec le KCE concernant les recommandations pour le suivi médical. Qu’a donné ce travail ?

Un montant a-t-il été prévu pour le budget 2026, en vue de respecter vos engagements envers les personnes surexposées ? Dans l’affirmative, comment le montant a-t-il été calculé ? Combien de personnes seraient potentiellement concernées ? Qui cela concerne-t-il ? Quid des personnes qui ont fréquenté les zones concernées : les écoles, leur lieu de travail ou les crèches ?

Il y a quelques mois, vous sembliez dire qu’il s’agissait d’examens classiques et qu’ils feraient l’objet d’un remboursement via les mutuelles. Cela ne semble pas toujours être le cas. On sait, par exemple, qu’une surexposition aux PFAS peut induire le cancer du sein. Or, au-delà de 70 ans, le dépistage de ce cancer ne

bénéficie plus de la gratuité complète. Quid dès lors du préfinancement de ces examens ?

Par ailleurs, parmi les recommandations faites par le KCE concernant les PFAS, identifiez-vous d'autres cas ou d'autres examens qui pourraient, eux aussi, ne pas être remboursés par l'INAMI et que la Région devrait dès lors préfinancer ?

Enfin, où en sont les discussions quant à la mise en place du fonds d'indemnisation au niveau fédéral ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, dans le corps humain, les PFAS se fixent aux protéines sanguines et aux molécules qui assurent leur transport. Ils s'accumulent dans le foie, le sang, les reins et traversent la barrière placentaire et sont transmis de la mère au bébé par le lait maternel. Selon les résultats d'une étude de 2013, les taux d'accumulation varient en fonction des types de PFAS, des tissus humains, du stade de la vie et du sexe. Cela a, par la suite, été confirmé dans d'autres études.

Le KCE n'a pas été en mesure de proposer une prise en charge médicale spécifique puisque la valeur d'une concentration augmentée en PFAS pour prédire un problème de santé est inconnue. Je vous rappelle que les seuils que nous avons définis sont ceux préconisés par le Conseil scientifique indépendant, basés sur la littérature, mais qui restent des seuils en termes d'hypothèse.

L'Académie des sciences et de médecine aux États-Unis recommande un suivi médical en fonction du niveau de concentration des PFAS dans le sang. Il est à noter que ces recommandations américaines ne sont pas considérées comme références en la matière. En effet, elles suscitent toujours des critiques et interrogations de la part d'autres institutions scientifiques.

Aussi, le KCE reste prudent sur le lien entre problèmes de santé et surexposition aux PFAS au vu du peu de recul que l'on a actuellement. Dans ces différentes revues de la littérature, le KCE reconnaît un lien plausible entre certains PFAS – surtout le PFOA – et le cancer du rein. De même que les études primaires et les méta-analyses présentent des résultats contradictoires, ce qui empêche de conclure que les PFAS sont associés à un risque accru de cancer du sein. C'est sans doute le manque de données qui nous fait actuellement hésiter. Quoi qu'il en soit, nous avons besoin d'un ensemble de données plus robustes.

Lorsque les participants au biomonitoring des zones PFAS reçoivent leurs résultats d'imprégnation, il leur est systématiquement conseillé de prendre contact avec leurs médecins traitants, qui connaissent l'état de santé de leurs patients et leurs habitudes de vie. À ce stade de la connaissance scientifique et médicale, il est difficile de prévoir des examens systématiques, même si un protocole, basé sur l'âge de la personne, le sexe et le risque potentiellement lié à d'autres facteurs de risque, existe déjà.

À ce jour, aucun budget n'a encore été spécifiquement mis à destination de ces examens systématiques ou complémentaires, en plus des dépistages classiques, lesquels sont remboursés par la sécurité sociale ou complètement couverts par les pouvoirs publics.

Enfin, concernant la mise en place du fonds d'indemnisation au niveau interfédéral, les travaux progressent. Après enquête auprès des divers services, des secteurs et après une analyse de ce qui se fait à l'étranger ou dans d'autres domaines, le prestataire mandaté par les autorités doit présenter prochainement un rapport reprenant les types d'interventions envisageables, avec des pistes de priorisation, ainsi que des propositions de financement. C'est un plan interfédéral, cela demande beaucoup de concertation avec nos collègues.

Madame la Députée, rassurez-vous, on va éventuellement évoluer vers le remboursement de ces examens, si ces derniers sont identifiés de façon spécifique et particulièrement à des concentrations de PFAS. Je vous rappelle qu'un autre objectif est d'élargir l'accès à une prise de sang pour mesurer les PFAS pour celles et ceux qui se trouvent dans des zones de surexposition et qui n'auraient pas bénéficié du biomonitoring.

On avance sur ces dossiers, mais tout cela prend un peu de temps, malheureusement.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre honnêteté. Vous le dites, il n'y a pas encore de budget débloqué aujourd'hui. On arbore tous les deux – la plupart des députés, je pense – le ruban rose. On est au mois d'octobre, également appelé « Octobre rose ». On sait qu'il y a un lien entre les PFAS et les cancers du sein. Il devient important aujourd'hui de débloquer ce budget.

Je ne suis pas rassurée. Je ne peux, de nouveau, que vous faire confiance. Vous m'avez dit d'être rassurée puisque vous allez évaluer le remboursement des examens. Je voudrais que ce ne soit pas dans le futur et ni éventuellement. Il convient que l'on suive la DPR dans ce cas et que l'on rembourse les examens médicaux pour les personnes surexposées.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la contamination aux PFAS sur le plateau de Herve »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la contamination aux PFAS sur le plateau de Herve ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, lors de l'audit mené par la SPGE concernant les PFAS dans l'eau issue des stations d'épuration, une quantité importante de PFAS a été constatée à Herve. Les rejets dans le *process* d'une entreprise installée sur le parc d'activité économique de Battice avaient pu être identifiés. Le problème venait de son centre d'enfouissement technique.

En juin, vous me disiez que des projets alternatifs étaient à l'étude pour empêcher la contamination. Vous m'avez confirmé que l'administration réaliserait un suivi régulier de la situation.

Monsieur le Ministre, où en est la situation à Herve aujourd'hui ? Qu'a-t-il été mis en place en vue de stopper la contamination aux PFAS par cette entreprise ?

On sait que les PFAS sont des polluants dits éternels. Que va faire l'entreprise pour dépolluer les terres et le cours d'eau qu'elle a contaminés ? Un nouveau monitoring des eaux de stations d'épuration est-il à l'ordre du jour ?

Plus globalement, en avril, vous disiez avoir rencontré AKT for Wallonia, en vue de mieux identifier les sources de rejets de PFAS et encourager l'adoption de pratiques vertueuses à l'échelle industrielle. Où en est ce travail ?

Cette collaboration des pouvoirs publics avec les entreprises implique-t-elle également que les entreprises identifiées comme responsables de pollution contribueront financièrement à la dépollution ?

À l'avenir, les permis d'environnement des entreprises rejetant des PFAS vont-ils être réexaminés ? Dans l'affirmative, dans quels délais ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, à la lecture de votre question, il me semble nécessaire de préciser à nouveau le problème observé à Battice.

L'audit de la SPGE a mis en évidence une concentration élevée en PFAS à la sortie de la station d'épuration et un lien a rapidement été établi entre cette contamination et les activités de l'entreprise 3B Fibreglass. Nous parlons là des rejets d'eaux usées provenant du procédé de fabrication appliqué à l'époque par l'entreprise et non de son centre d'enfouissement technique.

L'entreprise a rapidement identifié la molécule responsable de cette contamination et a modifié son procédé de fabrication. Depuis quelque temps, elle n'utilise plus de formulations contenant des PFAS et n'en rejette plus, via ses eaux de procédé, ni dans le réseau d'égouttage public relié à la station d'épuration, ni dans les cours d'eau du plateau. Les analyses réalisées attestent et confirment ce fait.

L'usine réalise actuellement les études de sols conformément au décret Sols pour le site de production et sera amenée à envisager le traitement des éventuelles pollutions du sol. La SPAQuE a été mandatée par la SPGE pour mener une enquête tous azimuts autour de cette station d'épuration afin de vérifier que 3B Fibreglass était bien la seule source de PFAS.

Il est important de différencier ce problème de rejet industriel – que l'on peut considérer comme réglé – de celui du centre d'enfouissement technique – le CET – de l'entreprise, localisé assez loin de l'usine de production. Ce CET contient d'anciens déchets de fibres de verre et la percolation des eaux de pluie au travers de cette masse provoque une contamination du ruisseau Le Bolland. Ce ruisseau n'arrive pas à la station d'épuration de Herve, mais sa qualité est dégradée, sur plusieurs centaines de mètres en aval du CET, par des sources qui s'y déversent.

Le trajet des PFAS depuis le CET jusqu'à ces sources est encore mal compris. Il s'agit probablement d'une infiltration vers la nappe aquifère qui entraîne les PFAS par des écoulements souterrains, eux-mêmes reliés aux sources. Des forages sont actuellement réalisés pour mieux comprendre ce flux et, à terme, il sera bien entendu demandé à la société de remédier à ce problème.

L'application du principe du pollueur-payeur est évidemment la logique que je tends à appliquer, et ce, indépendamment de la collaboration avec AKT for Wallonia que vous mentionnez. Concernant cette convention, lors du comité d'accompagnement du 18 septembre dernier, mes collaborateurs ont pu juger de l'avancement des travaux. AKT a bien progressé au niveau de l'analyse des techniques d'abattement de

PFAS disponibles et de leur adéquation aux différents secteurs d'activité envisagés. Le volet « Sensibilisation des entreprises » semble également en bonne voie, de nombreux contacts ayant eu lieu avec les fédérations. Cependant, aucun retour d'analyses n'a été présenté à ce stade.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la précision de votre réponse et des deux problématiques relatives à Herve.

Comme vous le mentionnez, il y a une problématique entre celui qui pollue et celui qui doit payer. Le lien doit se réaliser de manière directe : le pollueur doit être le payeur.

Vous avez, si je ne me trompe pas, annoncé tout à l'heure, lors de la conférence de presse, que les entreprises devraient payer le coût total de leur épuration concernant leurs rejets dans les eaux usées. C'est un point positif. Il faut continuer à travailler dans ce sens, et ce, également par souci d'équité par rapport aux entreprises qui respectent la législation et qui ne polluent pas.

Je ne peux que vous encourager à poursuivre le travail en cours et à vous inciter à ce qu'il fonctionne au plus vite.

Question orale de M. Olivier Maroy à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'enquête sur les sources de la pollution aux PFAS à Chièvres »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'enquête sur les sources de la pollution aux PFAS à Chièvres ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, une pollution aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées – les PFAS – avait été détectée dans la zone située entre Chièvres et Ghlin, et avait affecté la qualité de l'eau de distribution utilisée pour alimenter le feeder du Hainaut. Cette infrastructure appartenant à Vivaqua joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en eau d'une partie significative de la population wallonne et bruxelloise.

À la suite des mécanismes instaurés pour assainir l'eau de distribution, on peut aujourd'hui affirmer que l'eau acheminée par cette énorme conduite est entièrement potable.

Immédiatement après les faits – qui remontent à il y a presque deux ans maintenant –, une enquête avait été ordonnée pour identifier les causes de cette pollution. C'est important de connaître le ou les responsables si l'on ne veut pas que cela se reproduise.

Il y a quelques jours, avec cette Commission, nous sommes allés visiter l'usine de potabilisation de Tailfer. Cette infrastructure pompe l'eau de la Meuse, la rend potable et l'achemine vers les consommateurs. Lors de cette visite, nous avons appris que l'enquête avait abouti à l'identification de responsables. Pouvez-vous faire le point sur cette enquête ? Qui sont les responsables de cette pollution ? Je parle bien du secteur Chièvres et Ghlin.

Des mesures concrètes et complémentaires sont-elles envisagées pour remédier à ce problème de pollution ? Aujourd'hui, l'eau est potable, mais on peut toujours faire mieux.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, ma réponse va être assez courte parce que je n'ai pas tous les éléments et que je ne suis pas au courant des résultats de cette enquête.

Je précise que votre question pourrait porter à confusion en citant à la fois Chièvres et Ghlin. Rappelons qu'il s'agit de deux dossiers distincts, dans deux zones d'investigations prioritaires différentes.

La contamination du puits de Chièvres n'a aucun impact sur le feeder du Hainaut. Cela étant, une contamination des sols de PFAS a été découverte à proximité de Ghlin et elle pourrait participer à la contamination observée au puits de captage de Vivaqua en région montoise. La SPAQuE a été chargée de l'enquête de terrain. Celle-ci progresse et la zone de contamination est aujourd'hui mieux délimitée.

Vous me dites qu'il y a eu un rapport, mais je ne suis pas du tout au courant. À la suite de votre interpellation, je vais me renseigner.

La distribution d'eau via le feeder du Hainaut faisant l'objet de plusieurs procédures judiciaires – vous savez que la SWDE a été perquisitionnée, il y a quelques jours –, afin de préserver les intérêts de toutes les parties, je ne peux malheureusement vous en dire plus. D'ailleurs, je n'ai pas beaucoup plus d'éléments que vous et je préfère revenir vers vous dans un premier temps, avec plus d'informations, si ce rapport est disponible et dans un second temps, lorsque que les contraintes judiciaires seront levées.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, soit c'est vous qui n'êtes pas suffisamment informé, soit c'est la directrice de Vivaqua, Laurence Bovy, qui a parlé un peu trop vite. C'est possible. Cela m'arrive aussi de temps en temps de parler un peu trop vite.

En tous cas, elle nous avait affirmé – vous étiez là, Monsieur le Président – que l'enquête avait livré ses secrets et que l'on connaissait maintenant les responsables de cette pollution. Cela dit, vous allez vous renseigner, c'est sympa. Vous auriez peut-être pu le faire entre le moment où j'ai déposé la question et le moment où vous y répondez.

Je vous remercie d'avoir rectifié mon erreur à propos des deux dossiers. Vous avez raison et j'ai bien noté qu'ils sont distincts l'un de l'autre.

Cela fait presque deux ans que l'enquête a été lancée. J'espère qu'un jour on connaîtra le responsable. On sait qu'il y a quelques entreprises dont on a parlé dès le début. On sait qu'il y a aussi dans certains dossiers les casernes de pompiers, la base du SHAPE.

Je reviendrai vers vous. Si vous voulez, j'ai le numéro de Laurence Bovy. Elle pourra peut-être vous éclairer.

Question orale de Mme Céline Tellier à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'insupportable discrédit des scientifiques dénonçant les effets des pesticides »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'insupportable discrédit des scientifiques dénonçant les effets des pesticides ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la semaine dernière, la toxicologue française Laurence Huc alertait, s'il le fallait encore, dans *Le Soir* sur l'impact des pesticides, des PFAS et des substances chimiques sur la santé humaine : « Ce qui inquiète le plus, c'est l'effet cocktail entre ces substances et le fait que, malgré les alertes scientifiques, on ne ferme toujours pas le robinet ». Ces paroles font écho à toutes les auditions et au débat que nous avons tenus sur le sujet, il y a deux semaines, dans cette même commission.

Au-delà du danger sanitaire, les propos de la toxicologue sont inquiétants sur l'invisibilisation et le discrédit du travail des scientifiques, en particulier lorsqu'il s'agit d'homologation de certaines substances. Certains produits, nous indique-t-elle, reçoivent l'homologation grâce à des publications scientifiques qui émanent de lobbies, lesquels collaborent avec les industriels pour redéfinir ce qu'est un cancer, par exemple, en interprétant de manière très floue les preuves de cancérogénicité de certaines substances.

Parallèlement, les chercheurs, comme la professeure Huc, qui décident de sortir de leur laboratoire pour faire contrepoids aux lobbies n'ont pas la vie facile. Des scientifiques aimeraient prendre la parole, mais ont peur, indique-t-elle, en témoignant des attaques et des sursollicitations qu'elle a reçues durant la polémique du renouvellement du glyphosate.

Tous ces propos s'inscrivent dans la continuité des auditions que nous avons eues ces derniers mois. Ils sont extrêmement inquiétants, tant du point de vue de la santé publique que du point de vue démocratique. La résolution que nous avons déposée et débattue avec le groupe Ecolo il y a deux semaines rejoint l'intention de cette chercheuse de couper le robinet là où les effets désastreux sur la santé sont désormais connus et avérés.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de cette interview interpellante ?

Où en est la préparation des arrêtés du Gouvernement que vous avez annoncés sur la protection des captages, d'une part, et des publics vulnérables d'autre part ? Quel est votre calendrier pour aboutir à une validation par le Gouvernement en première lecture pour ces arrêtés ?

Où en sont vos contacts avec vos homologues fédéraux pour couper le robinet, notamment au niveau des pesticides PFAS ? Cela concernera-t-il uniquement les particuliers, ou également les agriculteurs ?

Quelle est votre analyse du processus d'agréation des produits phytosanitaires au niveau fédéral, Mme Huc indique clairement un souci à cet égard ? Envisagez-vous de solliciter un renfort de la présence des Régions au sein du comité d'agréation, étant entendu que ce sont bien les Régions qui doivent gérer les conséquences des décisions fédérales qui agréent ces différents produits ?

Considérez-vous comme pertinent de rendre publics les dossiers d'évaluation des produits phytosanitaires pour faire toute la transparence sur les critères de sélection ?

Enfin, sur cette idée de transparence, que pensez-vous de l'idée de publier une carte anonymisée de l'utilisation des pesticides de synthèse, à l'image de la carte Adonis en France ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, en complément de mes réponses aux questions sur la réaction de la Société scientifique de médecine générale concernant la minimisation des risques pesticides et à la réponse apportée à votre proposition de résolution lors de la dernière commission, je vous confirme avoir interpellé le ministre Clarinval afin d'assurer une parfaite articulation de nos compétences.

Un autre point portait sur ma volonté d'accélérer l'arrêt de production et d'usage des produits contenant des PFAS, dont les pesticides. Il me semble essentiel de stopper toutes les sources de contamination de l'homme, de l'environnement et des animaux le plus rapidement possible.

L'arrêté du Gouvernement sur lequel je travaille avance. On s'est fixé la fin de l'année pour présenter en première lecture nos propositions de protection des captages, de protection des zones sensibles et de diminution de l'utilisation de certains produits pesticides. Il ne m'appartient cependant pas, en tant que ministre régional, d'analyser le travail réalisé par les autorités fédérales dans le cadre de leur compétence exclusive. Le processus d'autorisation des produits phytopharmaceutiques au niveau fédéral répond aux standards développés à l'échelle européenne.

Il me semble cependant essentiel qu'à terme, la question de l'élargissement des études de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques à des études combinées de toxicité soit menée.

Cela permettrait de coller à la réalité et à l'exposition multiple des riverains, comme cela a été dénoncé dans l'article du journal *Le Soir*. Il est excessivement compliqué de quantifier l'effet cocktail, mais si une telle opération n'est pas possible, alors il faut, selon moi, revoir la mise en application du principe de précaution.

La composition actuelle du comité d'agréation est plutôt favorable aux autorités fédérales par rapport aux Régions. Cela relève d'une certaine logique, puisque les autorités fédérales sont exclusivement compétentes. Cela limite forcément la possibilité pour nous, les Régions, de peser dans les décisions d'autorisation des produits phytopharmaceutiques, alors que nous devrons en subir les éventuelles conséquences sur l'environnement et la santé.

Une modification de la composition du comité nécessite un changement d'arrêté royal. Les Régions ne pourraient le demander que via la Conférence interministérielle de l'environnement ou la CIM Environnement-Santé.

À partir du moment où les dossiers d'évaluation des substances actives sont accessibles sur le site de l'EFSA au niveau européen, il serait tout à fait logique que les dossiers d'évaluation des produits phytopharmaceutiques soient accessibles au niveau fédéral.

En ce qui concerne l'idée de publier une carte anonymisée de l'utilisation des pesticides de synthèse, à l'image de la carte Adonis en France, que vous prenez en exemple, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'aborder en séance, il me semble essentiel d'assurer la totale transparence sur l'usage des produits pharmaceutiques et l'élaboration de ce type de carte.

Cette transparence pour les citoyens et pour les professionnels, mais aussi plus largement pour le pilotage de la politique wallonne en matière de produits phytopharmaceutiques, par le biais du registre électronique notamment, est une priorité, et on l'attend.

Quel est mon calendrier pour aboutir à une validation par le Gouvernement en première lecture ? Comme je vous l'ai dit, on est toujours dans les concertations actuellement avec les syndicats. Nous sommes en échange, bien sûr, avec la ministre Dalcq et l'ensemble des administrations concernées. On veut éviter que ce texte soit rejeté ou arrêté quelque part. On avance pas à pas, mais je pense que nous allons tenir le délai.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la réponse très complète. Surtout, j'entends dans cette réponse un soutien de fond à toute une série de propositions que nous avons formulées, notamment la question de la composition du comité d'agrégation, que vous trouveriez logique d'ouvrir également aux Régions. Je vous invite à saisir la CIM Santé ou la CIM Environnement pour y arriver.

J'entends également votre soutien au processus d'évaluation au niveau des produits phytos qui pourrait être rendu public, comme c'est le cas au niveau de l'EFSA, et à une cartographie anonymisée, à l'image de la carte Adonis.

Voilà des propositions sur lesquelles nous nous rejoignons. Nous espérons qu'elles pourront se réaliser dans les prochains mois dans le cadre de votre plan global en matière de pesticides. Ce sont des leviers très concrets pour permettre à la Région, qui doit porter finalement les conséquences des décisions fédérales, d'avoir voix au chapitre et également d'être active dans ce processus global de politique publique en matière de pesticides.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réaction de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) concernant la minimisation des risques des pesticides »

Question orale de Mme Céline Tellier à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réponse de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) aux propos tenus dans le cadre des auditions sur les pesticides »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Dejardin, sur « la réaction de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) concernant la minimisation des risques des pesticides » ;
- Mme Tellier, sur « la réponse de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) aux propos tenus dans le cadre des auditions sur les pesticides ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, nous en avons parlé dans le cadre de l'organisation des travaux. Ce 14 octobre, à la suite des propos tenus par M. Bernard lors de la dernière audition sur les pesticides, la Société scientifique de médecine générale a envoyé une réponse au Parlement pour réaffirmer publiquement son ancrage scientifique et sa rigueur méthodologique.

Le dispositif des auditions ne permettait pas un débat contradictoire entre M. Bernard et la Société scientifique de médecine générale. C'est regrettable, mais c'est ainsi. Via cette question, nous voulons revenir sur le fond du problème, à savoir la minimisation des pesticides et de leur impact sur la santé et l'environnement.

Dans le cadre de vos compétences Environnement et Santé, comment comptez-vous sensibiliser les citoyens aux dangers des pesticides face aux propos médiatisés de M. Bernard qui s'appuient sur des idées simples et qui se revendiquent de « bon sens » ?

Pouvez-vous nous confirmer que les propos tenus par M. Bernard, qui relativise notamment les dangers de l'exposition des riverains de cultures aux pesticides, n'auront pas d'incidence sur les actions et sur les décisions politiques que vous prendrez à l'avenir ? Pouvez-vous affirmer que les propos tenus par M. Bernard ne seront pas pris par le Gouvernement comme argent comptant, au vu de leur manque de rigueur scientifique, ainsi que le souligne la réponse de la SSMG ?

Simplement, pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des personnes auditionnées compteront dans le cas de vos travaux et de vos décisions ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Monsieur le Ministre, lors des récentes auditions parlementaires consacrées aux pesticides, le toxicologue Alfred Bernard a tenu des propos qui ont suscité de vives réactions dans le monde médical et scientifique. Plusieurs de ses affirmations ont été perçues comme une remise en cause du travail de ses collègues, notamment des médecins de la Société scientifique de médecine générale qu'il a publiquement tenté de décrédibiliser.

En réponse, la SSMG a produit un document de synthèse particulièrement détaillé et rigoureux, qui a été communiqué à l'ensemble des parlementaires. Ce texte, fondé sur une revue critique de la littérature scientifique, souligne plusieurs points interpellants :

- l'absence de publications par le professeur Bernard de travaux scientifiques sur les pesticides. Je vous avoue que cela m'a particulièrement étonnée et que je me suis demandé sur quelle base, dans ce cas, la majorité avait décidé d'auditionner le professeur Bernard ;
- la faiblesse méthodologique des sources qu'il a utilisées dans son intervention ;
- ses propos minimisant les risques sanitaires pourtant largement documentés ;
- les prises de position personnelles de M. Bernard sont contraires au consensus scientifique, notamment sur l'effet cocktail dont nous venons de parler, mais également sur les perturbateurs endocriniens ou encore l'exposition des riverains.

En résumé, la SSMG s'inquiète du discours – je ne sais pas si je dois dire alarmiste, alarmant ou plutôt rassurant – de M. Bernard, puisque, à la fois, il est trop rassurant sur les impacts et alarmant par le fait qu'il le soit. Ce discours va, semble-t-il, à contre-courant des études scientifiques, alors même qu'il n'a lui-même jamais rien publié sur le sujet.

La SSMG rappelle également l'obligation légale et déontologique des médecins et spécialistes de la santé de communiquer sur l'ensemble des risques sanitaires et environnementaux liés à l'exposition chronique aux pesticides, comme le confirment la loi relative aux droits du patient et le Code de déontologie médicale.

Dès lors, Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de la réponse publiée par la SSMG à la suite de l'audition de M. Bernard ?

Quel regard portez-vous sur les critiques formulées à l'égard du professeur Bernard et, plus largement, sur la pertinence scientifique de son intervention devant notre Parlement ?

Confirmez-vous, sur base des connaissances disponibles, notamment des résultats du biomonitoring wallon, les risques sanitaires et environnementaux associés à l'exposition aux pesticides, y compris à faibles doses et via des effets combinés ?

Enfin, quelles suites avez-vous prévu de donner à ces échanges afin que les discussions sur un dossier aussi important pour la santé publique puissent se dérouler sur une base scientifique et objectivée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, le propre du débat scientifique, c'est la confrontation rigoureuse des idées, des hypothèses et surtout des résultats issus de recherches basées sur des méthodologies fortes.

Il ne faut a priori pas s'effrayer ni craindre ces débats ou ces confrontations d'idées. Vous savez que c'est aussi grâce à cela que la science progresse. Vous comprenez bien qu'il ne m'appartient pas de donner un avis sur la pertinence scientifique de son intervention, même si, en tant que scientifique, j'ai mon avis. J'ai également participé à l'ensemble des auditions et écouté attentivement celles-ci, mais vous comprendrez bien que je ne donnerai pas d'avis par rapport à cet aspect.

Le programme de biomonitoring de référence à l'échelle de la Wallonie – le projet BMH-Wal – a porté sur de nombreux contaminants, dont des pesticides. Parmi ces derniers figurent des produits phytosanitaires – le glyphosate et ses produits de dégradation – et des biocides – les pyréthrinoïdes et les organophosphorés. Certaines familles de biocides actuellement interdites restent encore présentes dans notre environnement en raison de leur longue période de rémanence, notamment les organochlorés, comme le DDT.

Il est ainsi apparu que nos concitoyens présentent une imprégnation significative de ces pesticides. Chez les adultes, cette imprégnation reste du même ordre que celles rapportées par des études menées dans d'autres contextes en Europe.

Toutefois, les concentrations en glyphosates, en métabolites de pesticides récents, comme les pyréthrinoïdes ou encore les organophosphorés, se sont avérées significativement plus élevées chez les enfants que chez les adolescents et les adultes. Cette plus grande exposition aux pesticides chez les enfants pourrait s'expliquer par les spécificités de leur alimentation, leur consommation d'eau et de nourriture plus élevée en fonction de leur poids, mais aussi par des comportements main-bouche plus fréquents ou un plus grand temps passé à jouer au sol et à le toucher.

Ce constat reste interpellant et justifie, à lui seul, nos programmes visant à réduire l'exposition globale de la population aux produits phytosanitaires et aux biocides en général.

Concernant la sensibilisation des citoyens, si la régulation de l'usage des pesticides au niveau des agriculteurs s'inscrit logiquement dans le cadre du Programme wallon de réduction des pesticides, des actions de communication au grand public sont prévues dans le cadre du portefeuille ENVIeS en ce qui concerne la problématique des pesticides. À ce niveau, ces actions viseront essentiellement à responsabiliser nos concitoyens dans leurs comportements à domicile, soit au plus près des publics les plus sensibles ou les plus à risque. C'était d'ailleurs une des notions que le professeur Bernard mettait en avant : le risque versus le danger.

Quant à objectiver l'impact que les concentrations présentes chez nos concitoyens peuvent avoir, cela ne peut pas être le fait d'un seul spécialiste, mais doit découler d'un processus collectif et multidisciplinaire.

Mon administration travaille actuellement pour me proposer un nouveau modèle de conseil scientifique qui permettrait de proposer des avis et des recommandations orientées santé en lien avec différents contaminants environnementaux. Ce conseil scientifique s'inspirait du Conseil scientifique indépendant mis en place pour guider le Gouvernement au cours de la crise PFAS.

Ce nouveau conseil scientifique permettrait d'aborder d'autres substances que les PFAS, y compris des molécules émergentes, des nouvelles molécules et des nouveaux polluants, auxquels nous allons être confrontés dans l'avenir. Ce n'est qu'en se basant sur des expertises plurielles que nous pourrons dégager le consensus nécessaire, permettant les réponses réactives, voire proactives à de telles situations.

Je pense avoir répondu à vos questions, mais vous comprendrez, Mesdames les Députées, que mon regard critique sur cette audition n'est pas possible à ce stade.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez dit que le propre de la démarche scientifique, c'est le débat contradictoire. C'est ce que l'on regrette depuis le début des auditions. On n'a pas pu avoir de débat contradictoire, ni au moment où la Société scientifique de médecine générale a été

auditionnée ni au moment de l'audition de M. Bernard. C'est ce que nous avons regretté dès le départ.

L'absence de ce rapport de la Société scientifique de médecine générale dans le rapport d'audition, pour nous, pose aussi question.

C'est ce regret de débat contradictoire et de présence de l'ensemble des pièces dans le dossier qui nous mène aujourd'hui à cette question.

On ne peut qu'espérer que le travail sera fait en tenant compte de l'ensemble des éléments, des documents et des avis des personnes auditionnées, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse. Comme ma collègue, pour la confrontation d'idées : trois fois oui. En effet, c'est tout à fait normal et c'est le propre, comme vous l'avez indiqué, du processus scientifique. C'est cela que nous avons regretté, à savoir que le professeur Bernard ait été auditionné tout à fait à part de ses homologues scientifiques, ce qui aurait permis justement un débat d'idées. C'est quelque chose que nous devons regretter et éviter à l'avenir.

Ensuite, concernant ma question relative aux risques sanitaires et environnementaux, vous avez rappelé des éléments interpellants sur l'exposition, notamment des enfants, aux pesticides, mais aussi des adolescents. Je rappelle ce chiffre global de plus de 90 % de la population wallonne qui, aujourd'hui, montre des traces de pesticides dans le sang. Pas nécessairement à des niveaux de risques sanitaires, fort heureusement, mais il faut suivre la situation de près et avoir une action ambitieuse en la matière.

Dernier élément, c'est cette idée de nouveau modèle de conseil scientifique que je ne peux qu'appuyer. Je voulais juste vous indiquer que le Conseil scientifique indépendant déjà mis en place, comme vous l'avez indiqué, par le précédent Gouvernement, est aussi mandaté pour travailler sur des substances toxiques autres que les PFAS. N'hésitez pas à le mobiliser aussi. Je sais qu'ils ont beaucoup à faire sur le dossier des PFAS, mais nous avions, déjà à l'époque, envisagé de le faire travailler sur d'autres substances toxiques potentielles, parce que ce n'est qu'un élément de l'ensemble de la contamination, et les pesticides font aussi partie des autres substances à surveiller.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la convention entre le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) et la Wallonie pour une agriculture durable »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la convention entre le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) et la Wallonie pour une agriculture durable ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, lors du Conseil des ministres du 9 octobre dernier, le Gouvernement wallon a adopté une convention avec le Centre wallon de recherches agronomiques pour la mise en place de différentes actions : l'élaboration d'une boîte à outils à disposition des agriculteurs, la mise en place d'un réseau d'agriculteurs ou encore la réalisation d'un monitoring environnemental et la fourniture d'indicateurs de suivi.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du troisième Programme wallon de réduction des pesticides qui tourne autour de quatre axes :

- le développement d'une boîte à outils recensant les moyens et techniques d'atténuation de l'exposition des riverains aux pesticides, ainsi qu'un outil d'aide à la décision permettant de sélectionner les solutions les plus adaptées selon les contextes locaux ;
- la mise en place d'un réseau d'exploitants exemplaires pour favoriser le partage de bonnes pratiques et l'innovation agronomique ;
- la participation à la surveillance environnementale des risques liés aux pesticides dans l'air et le sol, en complément des dispositifs existants sur l'eau et les productions agricoles ;
- la contribution à la cellule des indicateurs, avec le développement de l'outil ISAC+, destiné à centraliser et analyser les données de suivi.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur les modalités de la convention en tant que telle : durée, budget, acteurs impliqués ?

Le développement de la boîte à outils ainsi que le réseau d'exploitants exemplaires s'inscriront-ils dans les États généraux des cultures, qui doivent déboucher sur la réalisation d'un vade-mecum sur les bonnes pratiques ? Comment serez-vous impliqué ?

Comment seront évalués les risques dans l'air et le sol ?

Au regard des réserves exprimées par la Cour des comptes sur le volet « Indicateurs », quelles sont la vision et la volonté inscrites dans cette convention ? Des recommandations seront-elles explicitement considérées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la convention à laquelle vous faites référence dans votre question correspond à la deuxième phase des actions du Programme wallon de réduction des pesticides – le PWRP 3 – dans lesquelles le CRA-W est impliqué depuis 2023.

Ces quatre actions s'inscrivent dans le programme quinquennal du Programme wallon de réduction des pesticides. Cette convention est conclue pour la deuxième phase des travaux avec une durée de 3,5 ans à partir du 1er juillet 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2028. Cette durée est aussi liée à la spécificité des missions qui nécessitent une réalisation sur une période assez étendue.

Vous m'interrogez à juste titre sur l'articulation des résultats engrangés par les travaux soutenus financièrement dans le cadre du Programme wallon de réduction des pesticides depuis 2013, les États généraux des cultures et sur mon implication. C'est une bonne question étant donné que je n'ai, à ce stade, pas été contacté par la ministre Dalcq à ce sujet, ni mes équipes. J'ai découvert les premières informations en ligne sur l'événement du 31 octobre. Je ne peux que regretter qu'une approche conjointe ne soit pas encore effective. La Wallonie a besoin de choix politiques forts, assumés et cohérents. L'argent public doit être investi pour le bien de tous.

Concernant le projet SuRiPest, relatif à la surveillance environnementale des risques liés aux pesticides dans l'air et le sol, piloté par l'ISSeP, le CRA-W n'intervient qu'en support pour les analyses des échantillons.

Comme vous le savez sans doute, plusieurs équipes scientifiques travaillent, dans le cadre du Programme wallon de réduction des pesticides, sur le développement d'indicateurs – de risque, principalement – liés aux produits phytopharmaceutiques.

J'ai chargé mon administration d'analyser en profondeur ces travaux et de me faire part, dans les meilleurs délais, d'une proposition très claire de choix d'indicateurs prioritaires en lien avec le pilotage du PWRP 3. Vous savez que le Gouvernement précédent, lors de son adoption du PWRP 3, a fixé un objectif de réduction de l'empreinte des pesticides de 50 % d'ici 2030. Cet objectif n'est pas SMART. C'est une vision difficilement évaluable. Il n'est ni précisé l'état de la situation initiale ni les modalités de quantification de cette empreinte.

Bref, vous l'aurez compris, je suis convaincu qu'une action prioritaire pour la Wallonie est de sélectionner finement des indicateurs capables de refléter totalement la réalité du risque One Health de ces produits phytopharmaceutiques, d'assurer ensuite la collecte des données réelles afin d'assurer le rapportage européen nécessaire et le pilotage régional du plan, et d'arriver à une réelle réduction des pesticides, comme nous en avions l'objectif.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Tout d'abord, concernant les indicateurs, c'est une bonne chose d'avoir des indicateurs pragmatiques qui vont permettre un véritable suivi et une véritable évaluation. En tout cas, j'entends, par votre réponse, que vous répondez aux recommandations de la Cour des comptes.

Ensuite, concernant les États généraux de la culture, dans le contexte actuel, où l'on parle beaucoup des enjeux liés aux pesticides, il est important d'avoir une approche conjointe. Je ne peux que regretter, à ce stade, que vous ne soyez pas encore impliqué. J'ose espérer que cela se fera par après.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la crise du secteur textile »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la crise du secteur textile ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je me permets de revenir à nouveau vers vous dans le cadre de la crise sans précédent que connaît le secteur du textile.

Comme vous le rappeliez il y a peu, on se trouve dans un contexte de déséquilibre profond pour tout le secteur. D'un côté, avec l'essor de la *fast fashion* qui conduit à une augmentation importante des quantités de textiles mises sur le marché – souvent peu qualitatives d'ailleurs – et, de l'autre côté, une baisse de la demande pour les vêtements de seconde main, concurrencée par

ces plateformes en ligne proposant des prix bas – trop bas – pour des vêtements neufs.

Depuis le 1er janvier dernier, il y a une obligation de collecte sélective des textiles, et elle intervient dans un contexte de tension intense qui met le secteur à très rude épreuve. Celui-ci croule littéralement sous les montagnes de vêtements – sans compter les ordures – portées aux bulles à vêtements, que le secteur se voit contraint de retirer de la voie publique. Les flux non valorisables de vêtements notamment troués, abîmés, auparavant collectés et incinérés via les intercommunales, sont maintenant réorientés vers les collecteurs.

L'équipe du magazine *#Investigation* a mené une grande enquête pour mieux comprendre la problématique au sein d'un secteur dont le modèle économique est renversé. L'objectif de valorisation des textiles n'a pas été suivi d'un financement adéquat, étant donné que la REP n'entrera en vigueur qu'en 2028 au plus tôt, ou au plus tard.

C'est dans ce cadre qu'en juillet, le Gouvernement wallon a pris plusieurs mesures visant à venir en aide au secteur. Cependant, les aides d'urgence semblent tarder à arriver concrètement sur le terrain.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il de la mise en œuvre de ces mesures que vous avez décidées en juillet dernier ? La problématique a-t-elle été discutée ici dans le cadre de l'élaboration du budget ? D'autres mesures complémentaires sont-elles envisagées ? Des concertations ont-elles récemment eu lieu avec le secteur ?

Avez-vous une vue sur la situation dans les autres pays et régions ? Quelles sont les mesures prises ailleurs ? Peut-on s'en inspirer ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la crise du secteur textile est préoccupante et a déjà été abordée en commission à plusieurs reprises.

À mon initiative, le Gouvernement wallon a pris en juillet dernier cinq mesures afin de :

- stabiliser le secteur ;
- développer le réemploi local et régional ;
- préparer la transition vers une gestion durable des textiles usagés.

Tout cela a été aussi abordé lors du conclave, avec la volonté de renforcer ces politiques. Ces mesures ont été prises en concertation avec le secteur, et ont été budgétisées. Le secteur est également d'ores et déjà consulté dans le cadre de la mise en place de la REP textiles, attendue pour 2028.

Concernant la mise en application des mesures décidées, celle-ci est progressive et mon administration y travaille sans relâche. Les principales mesures demandent des modifications décrétales et réglementaires qui nécessitent plusieurs lectures en gouvernement et de nombreuses consultations.

Du chemin a cependant déjà été parcouru depuis le mois de juillet puisque, en ce qui concerne la subvention exceptionnelle de 250 000 euros à destination de l'ASBL « Terre pour le stockage », une première tranche de 125 000 euros a été versée aux bénéficiaires le 29 août dernier, et une seconde tranche sera versée dès que la première sera couverte par les pièces justificatives adéquates.

La seconde mesure consiste en une compensation annuelle de 151 euros par tonne triée, en complément du soutien existant de 400 euros à la tonne réemployée. Cette mesure nécessite une modification de l'AGW du 3 avril 2014 relatif à l'agrément, aux conditions d'exercice et à l'octroi de compensations aux associations sans but lucratif et aux sociétés agréées en tant qu'entreprises d'économie sociale actives dans le secteur du réemploi et de la préparation. Ce 9 octobre, le Gouvernement wallon a adopté en deuxième lecture cette mesure en projet.

Quant à l'exonération de la taxe sur l'incinération des déchets textiles ultimes, celle-ci nécessite une modification du décret fiscal du 22 mars 2007, favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne. La seconde lecture aura lieu dès que l'analyse de la prise en compte des différents avis reçus aura été finalisée.

De plus, la campagne de communication pour encourager les bons gestes de tri en vue de limiter la présence de textiles souillés non valorisables dans la collecte, est en cours d'élaboration, en collaboration avec les fédérations Ressources et Be WaPP. Les premiers visuels devaient être diffusés avant la Noël.

Enfin, la mise en œuvre d'un régime de responsabilité élargie des producteurs – la REP – arrivera en 2028. Mon administration travaille avec les administrations des deux autres Régions à la mise en place de cette nouvelle REP.

La crise du secteur textile touche l'entièreté de l'Union européenne. Les fédérations ont ainsi interpellé les autorités européennes. Chaque région ou pays a cependant ses spécificités et ses propres défis.

Ainsi, la situation en Région wallonne, où la collecte des textiles est principalement assurée par des entreprises d'économie sociale, est différente de celle de la Région flamande où le secteur privé est majoritaire. Il faut souligner qu'en Belgique, la Région wallonne est la première Région à avoir mis en place des mesures significatives pour venir en aide au secteur.

Ce qui a été fait dans d'autres pays a été examiné. Ainsi, la compensation à la tonne triée fait écho à une mesure similaire qui existe déjà en France.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes vos réponses. On constate une action rapide et proactive de la part de la Région wallonne. Le parcours législatif suit son cours pour mettre en place toutes les mesures que vous avez déjà annoncées.

Je retiens cette importante campagne de communication. Je me réjouis de voir ce qu'il y aura dedans, parce que le message n'est pas, pour le moment, très clair quant à savoir ce que l'on doit faire des vêtements souillés et abîmés, si l'on ne peut pas les mettre dans les bulles ou dans les conteneurs. Que doit-on en faire, puisqu'on ne peut plus les mettre dans la poubelle classique ?

J'avais aussi une réflexion un peu plus large et qui implique d'autres niveaux de pouvoir que le vôtre, mais j'imagine que vous avez des contacts avec vos homologues. Il faut travailler sur cette *fast fashion* et sensibiliser les consommateurs à acheter des vêtements plus durables. Il faut également travailler sur une législation capable d'encadrer l'importation de vêtements en provenance d'Asie, souvent de mauvaise qualité, et encourager les vêtements de seconde main qui constituent, selon moi, une façon d'acheter des vêtements pour renouveler sa garde-robe sans mettre sur le marché de nouveaux vêtements en permanence.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dispositif « Pack nouveau départ » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dispositif « Pack nouveau départ » ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, vous avez annoncé votre volonté de déployer le pack nouveau départ, un dispositif visant à accompagner les femmes victimes de violences dans leur processus de reconstruction, tout en travaillant sur la responsabilisation et la prise en charge des auteurs de ces violences.

Dans ce contexte, l'association Vie féminine vient de lancer une campagne de sensibilisation intitulée « Parce que partir n'est pas facile » qui met en lumière les nombreux obstacles auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles tentent de quitter un conjoint violent. Cette campagne appelle à des actions politiques fortes et structurelles pour mieux soutenir les femmes dans leur parcours de reconstruction et garantir que les dispositifs, comme le pack nouveau départ, soient accessibles, concrets et effectifs sur tout le territoire.

Quels mesures et dispositifs sont prévus pour soutenir les victimes dans leur parcours de reconstruction ? Comment les actions prévues seront-elles coordonnées avec les dispositifs existants ?

Quelles actions sont prévues à l'attention des auteurs de violences ? Comment leur responsabilisation et leur prise en charge seront-elles organisées et coordonnées avec les services judiciaires et sociaux ?

Quel calendrier est envisagé pour le déploiement du pack ? Dans quelles provinces ou zones pilotes sera-t-il mis en œuvre en priorité ? Comment le secteur est-il impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre du pack nouveau départ ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la Conférence interministérielle des droits des femmes avait proposé, en fin de législature précédente, que le nouveau Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre comporte la mesure suivante : « Mettre en place une politique de prise en charge globale et de soutien des victimes de violences entre partenaires en phase d'urgence en mettant à leur disposition un pack nouveau départ ».

Les propositions ayant émergé à l'époque étaient basées sur les recommandations du Comité de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et relèvent des compétences de différentes entités, dont le niveau fédéral.

L'objectif « Pack nouveau départ » est d'apporter une réponse rapide, coordonnée et sécurisée aux femmes concernées, au moment où elles quittent leur foyer. Il ne vise pas expressément les auteurs. Ce dispositif devra couvrir à la fois les besoins immédiats et l'accompagnement des victimes vers la reconstruction à moyen terme, à travers :

- une aide financière d'urgence ;
- un accompagnement psychologique et médical ;
- un accompagnement juridique et administratif ;
- un accès au logement ;
- un soutien à l'emploi et à la formation.

Les travaux concernant le nouveau Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre ne devraient débuter qu'en janvier 2026.

De mon côté, j'ai demandé à l'administration d'évaluer la faisabilité d'une approche holistique, structurée et lisible destinée aux femmes victimes de violences conjugales qui souhaitent entamer un nouveau départ en toute sécurité pour elles et leurs enfants. Aujourd'hui, les aides et services existent bien en Wallonie, mais ils sont éparpillés.

À ce stade, mon objectif est d'examiner comment renforcer la coordination entre les acteurs, à l'image du modèle français, où un référent unique assure le suivi. Un tel interlocuteur central permettrait de simplifier l'accès aux aides et de réduire les délais de prise en charge, des éléments évidemment cruciaux dans ce type de parcours. Par ailleurs, la prévention des violences sur partenaire reste un défi malgré des décennies de travail sans relâche. Toute une série de mesures en ce sens ont déjà été citées dans cette Commission ou même au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À côté de ces mesures de prévention, les dispositifs interdisciplinaires de lutte contre les violences dans les couples, c'est-à-dire les DIViCo, que nous finançons, sont présents à Liège et dans le Brabant wallon, mais aussi à l'espace VIF de Namur et, prochainement, dans le Luxembourg et le Hainaut. Ils constituent une avancée très importante en matière de prévention des féminicides et de couverture géographique de la Wallonie.

Ces dispositifs sont souvent comparés à des soins intensifs en matière de violence par un partenaire ou ex-partenaire. En effet, ils visent à mettre en lien différents acteurs, dont la santé, la justice, le médical et le social, entre autres, mais aussi à évaluer la dangerosité des situations et les risques de passage à l'acte. Je parle ici de féminicide, d'infanticide ou de suicide forcé. Enfin, ils visent à mettre en place des plans d'action concertés et coordonnés afin d'améliorer la sécurité de la victime et de sa famille, le cas échéant. Un projet de décret pour pérenniser ces acteurs essentiels est en cours de rédaction.

Vous comprenez bien, Madame la Députée, que l'objectif est évidemment d'éviter tout féminicide et toute situation aiguë de crise familiale ou de violences intraconjugales.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, chaque action qui visera à protéger les femmes des violences et des féminicides ira dans le bon sens. J'entends que vous travaillez. J'entends également la campagne de Vie féminine, qui s'inquiète du fait que l'on parle, mais que, sur le terrain, l'on ne voie rien venir.

Quand on quitte un conjoint, il y a l'avant, l'après et le pendant. C'est toujours très compliqué. Les femmes ont peur, elles perdent de l'argent, elles ont peur pour leurs enfants, elles ont peur pour tellement de choses qu'effectivement ce pack nouveau départ, c'est certainement une bonne réponse à un problème particulièrement vaste, compliqué et qui dure depuis tellement longtemps.

J'ai entendu que vous avez parlé de services éparpillés. Vous avez aussi parlé de DIViCo. J'ai justement une question à ce sujet prévue aujourd'hui. Ce qu'il ne faudrait absolument pas oublier de faire, c'est de concerter le secteur, de le mettre autour de la table, de l'associer pleinement à l'élaboration de tous vos plans. C'est fondamental, parce que c'est de leur vécu et de leur travail au quotidien que vous pourrez vous nourrir pour travailler vos différents plans. En tout cas, c'est un dossier que l'on va suivre. Ce n'est que le début.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la création d'un numéro unique à trois chiffres pour les victimes de violences conjugales »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la création d'un numéro unique à trois chiffres pour les victimes de violences conjugales ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, la ligne d'écoute spécialisée, le 0800 30 030, est gratuite, anonyme et disponible 24 heures sur 24. Elle constitue un premier recours essentiel pour les victimes de violences conjugales et leurs proches ainsi que pour les professionnels de terrain et les auteurs de violences. Elle permet un accompagnement bienveillant, une évaluation des risques et une orientation vers les structures adaptées. L'an dernier, cette ligne a traité 13 067 appels, soit une moyenne de 36 appels par jour, ce qui est énorme.

Il y a quelques mois, vous annonciez la tenue d'une concertation avec les acteurs du secteur en vue de la mise en place d'un numéro unique à trois chiffres visant à garantir un accès simplifié et immédiat à l'aide disponible. Pouvez-vous me dire où l'on en est actuellement sur ce projet de numéro à trois chiffres ? Sera-t-il organisé à l'échelle régionale ou plutôt à l'échelle nationale ?

Quels acteurs et partenaires du secteur sont associés à la mise en œuvre ? Quelles mesures sont envisagées pour assurer une coordination efficace entre ce futur numéro à trois chiffres et la ligne d'écoute qui existe déjà afin de garantir un accompagnement immédiat, adapté aux victimes et à leurs proches ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la création d'un numéro unique, simple et immédiatement accessible d'aide et d'écoute pour les victimes de violences conjugales est en phase de réflexion au sein de mon cabinet et de l'administration. Ce numéro à trois ou quatre chiffres serait proposé au niveau francophone, étant donné que les lignes d'écoute s'appuient sur des structures d'aide régionales. Un numéro court, le 1712, existe déjà en Flandre.

Il est important de rappeler que la ligne 0800 30 030 d'Écoute Violences Conjugales accomplit un travail remarquable. Chaque jour, elle accueille avec bienveillance, écoute et professionnalisme les personnes victimes, leurs proches et même parfois les auteurs en demande de soutien. Le projet d'un numéro unique ne vise pas à remplacer ce service essentiel, mais à lui donner davantage de visibilité et de lisibilité afin que personne ne passe à côté de l'aide disponible.

L'objectif est d'offrir aux victimes et à leurs proches souvent désemparés un repère clair, facile à mémoriser, y compris dans les moments de détresse où chaque seconde compte.

Aujourd'hui, il existe plusieurs lignes d'aide : SOS Viol, SOS « Mariages forcés et violences liées à l'honneur », Écoute-Enfants, services d'aide aux victimes. Cette diversité de lignes, bien qu'essentielle pour répondre à des besoins spécifiques, peut parfois compliquer la démarche des personnes en recherche d'aide, surtout dans l'urgence.

La mise en place d'un tel dispositif s'inscrit d'ailleurs dans une dynamique européenne, plusieurs États membres – l'Espagne, la France, le Portugal – disposant déjà d'un numéro centralisé.

Les bénéfices attendus sont nombreux : renforcer la visibilité des campagnes de sensibilisation avec un repère unique, offrir un gain de temps précieux dans les situations d'urgence, améliorer la coordination entre les intervenants et, surtout, réduire le risque que des victimes renoncent à demander de l'aide. Franchir le pas de l'appel est déjà une épreuve, il nous appartient de rendre ce chemin aussi simple, clair et sécurisant que possible.

Bien sûr, un tel dispositif représente un coût important, qu'il conviendra d'évaluer au regard de nos réalités budgétaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – On en est toujours à la phase de réflexion au niveau de votre cabinet et de l'administration. J'espère que vous pourrez continuer de travailler et d'inclure, comme je n'aurai de cesse de le dire, le secteur dans vos concertations. C'est un dossier que je suivrai pour le groupe socialiste.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le futur projet de décret sur le dispositif interdisciplinaire de lutte contre les violences dans le couple (DIViCo) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le futur projet de décret sur le dispositif interdisciplinaire de lutte contre les violences dans le couple (DIViCo) ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lors de notre précédent échange à ce sujet, vous avez mentionné l'analyse en cours d'un projet de décret spécifique visant à pérenniser le dispositif DIViCo et à lui donner un cadre légal clair, garantissant ainsi sa reconnaissance institutionnelle et des moyens structurels pérennes. Or, les financements actuellement en place arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Dans ce contexte, pourriez-vous préciser où en est actuellement ce projet de décret et à quelle échéance vous estimez qu'il pourrait être adopté ? Le secteur est-il associé à l'élaboration de ce texte ?

Quelles mesures sont envisagées pour garantir la continuité du financement et le fonctionnement des dispositifs DIViCo dès 2026, en parallèle de l'adoption de ce cadre légal ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, ma réponse va être courte, mais j'espère répondre à vos attentes.

Je vous confirme ma volonté de pérenniser les différents dispositifs interdisciplinaires.

Sur les financements actuels qui arrivent à échéance le 31 décembre 2025, c'est pour une meilleure prévisibilité budgétaire, nous n'allons sûrement pas remettre en doute leur financement pour 2026 et nous voulons nous projeter vers l'avenir avec ces structures. Un avant-projet de décret est en cours de rédaction afin de prévoir un cadre commun et un financement pérenne des dispositifs. Mon cabinet ainsi que notre administration échangent au quotidien avec des membres des dispositifs interdisciplinaires existants sur le cadre et les approches des différents dispositifs.

Une consultation plus formelle sur le projet de texte sera bien entendu prévue via une demande d'avis au Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes.

Quant au calendrier, il conviendra de s'aligner sur nos obligations de transposition de la directive européenne 2024/1385 sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, et pour laquelle certains éléments seront repris dans le projet de décret.

La Belgique est tenue de transposer cette directive au plus tard en juin 2027. Vous comprenez bien que nous irons plus vite pour le décret DIViCo, mais que les choses avancent à un bon rythme.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, à partir du moment où vous me répondez que vous comptez pérenniser les financements, c'est une excellente nouvelle pour le secteur. Les DIViCo font un travail tout à fait fondamental et l'on ne peut que vous soutenir dans la démarche de les soutenir financièrement. Je suivrai ce dossier comme tous les autres.

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les formations en français langue étrangère (FLE) dans le cadre du parcours d'intégration »

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le rôle et le fonctionnement des centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CRI) en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Mauel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur :

- « les formations en français langue étrangère (FLE) dans le cadre du parcours d'intégration » ;
- « le rôle et le fonctionnement des centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CRI) en Wallonie ».

La parole est à Mme Mauel pour poser ses questions.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, les centres régionaux d'intégration jouent un rôle central dans la mise en œuvre du parcours d'intégration, en particulier pour l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des primoarrivants.

Dans la pratique, plusieurs opérateurs de terrain signalent des difficultés structurelles : listes d'attente, inégalités territoriales dans l'offre, et surtout un manque criant de formateurs agréés.

À titre d'exemple, à Herve, on recense actuellement environ 80 apprenants inscrits pour suivre des cours de FLE, mais seules quatre personnes disposent de l'agrégation nécessaire pour assurer ces cours. Cela crée des tensions sur la qualité de l'enseignement, alors même que la demande est forte et que le dispositif fonctionne bien.

Quelles mesures d'optimalisation la Région prévoit-elle pour augmenter le nombre de formateurs agréés FLE, par exemple, via la formation continue, des passerelles de qualification ou des partenariats avec les hautes écoles ?

Existe-t-il une stratégie de renforcement territorial pour répondre aux besoins urgents dans des communes

comme Herve, où la demande dépasse largement les ressources humaines disponibles ?

Comment le Gouvernement entend-il garantir que l'apprentissage du FLE, condition essentielle du parcours d'intégration, soit accessible partout en Wallonie et ne soit pas compromis par un déficit de formateurs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme je l'ai déjà dit en commission, la réforme de la politique d'intégration est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Elle vise à professionnaliser le dispositif afin d'améliorer la qualité des services offerts aux bénéficiaires. Cette réforme vise également une logique d'agrément pour le secteur de l'intégration afin de garantir aux primoarrivants un accompagnement structuré et efficace.

À ce stade, en l'absence d'une programmation territoriale, il n'est pas possible d'évaluer précisément l'adéquation entre l'offre et la demande. C'est précisément dans ce but que l'Observatoire de l'intégration des personnes étrangères a été créé. Il devra ainsi collecter des informations auprès des organismes actifs dans le secteur de l'apprentissage de la langue française sur le territoire wallon, afin de confectionner un cadastre précis de l'offre, tant du point de vue quantitatif que des niveaux proposés ou de l'approche méthodologique.

Concernant le cas particulier de Herve, selon les informations dont je dispose, quatre personnes y disposent aujourd'hui de la capacité à dispenser des cours de FLE. Certains bénévoles actifs sur le terrain ne disposent pas encore de la qualification requise, mais la réforme prévoit la possibilité de faire reconnaître leur expérience utile, à condition qu'elle soit complétée, dans les deux ans, par une formation spécifique dans l'apprentissage du français.

Cette disposition vise précisément à augmenter le nombre de formateurs qualifiés, sans compromettre la qualité pédagogique. Il existe, par ailleurs, d'autres services à proximité qui sont agréés pour donner des cours de français langue étrangère, ce qui permet de répondre, au moins partiellement, à la demande dans la région.

Par ailleurs, je rappellerai que les formations de français langue étrangère peuvent être dispensées par les organismes agréés dans le cadre des initiatives locales d'intégration, mais aussi les organismes reconnus par :

- les établissements d'enseignement de promotion sociale ;
- les associations d'éducation permanente agréées par la Communauté française ;
- l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi ;
- les organismes bénéficiant d'une reconnaissance spécifique dans le cadre d'un appel à projets thématique dont le Gouvernement détermine les modalités.

Je partage pleinement votre constat : la maîtrise du français est un levier fondamental de l'intégration sociale et professionnelle des primoarrivants. C'est pourquoi il est indispensable que cette mission soit confiée à des formateurs qualifiés, accompagnés et reconnus pour leurs compétences.

Les centres régionaux d'intégration jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du parcours d'intégration des primoarrivants en Wallonie. Ils assurent l'accueil, l'accompagnement et l'orientation vers les formations en français langue étrangère, ainsi que vers les services sociaux et professionnels.

Vous soulignez certaines difficultés : des délais parfois longs, une offre de formation inégale selon les régions et une visibilité encore perfectible des services proposés. Dans le cadre de la réforme du décret relatif à l'intégration, plusieurs mesures permettront à améliorer la situation actuelle :

- la mise en place de l'observatoire, chargé notamment d'évaluer tous les cinq ans la politique d'intégration en Wallonie ;
- la programmation territoriale ;
- l'allongement du parcours d'intégration afin d'en améliorer le pilotage et de garantir un suivi plus qualitatif des bénéficiaires.

Par ailleurs, les CRI et les initiatives locales d'intégration font l'objet de contrôles réguliers de la part de l'administration, tant sur le plan comptable que sur la réalisation de leurs missions. Ils transmettent à cet effet un rapport annuel simplifié et harmonisé, garantissant le suivi et l'évaluation de leurs activités.

Toutes ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés par la Déclaration de politique régionale, qui entend renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité du parcours d'intégration. Elles permettront également d'analyser plus finement les observations formulées par la Cour des comptes, afin de poursuivre l'amélioration du dispositif et de son pilotage.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – J'aimerais rappeler que le français comme langue étrangère n'est pas un simple volet technique du parcours d'intégration, mais bien la clé de l'inclusion sociale et professionnelle. La demande est forte et les résultats sont encourageants, mais les listes d'attente sont encore trop longues.

Je me réjouis de voir arriver le décret, car l'objectif est simple : toute personne qui veut apprendre le français peut le faire rapidement et près de chez elle,

parce que, sans maîtrise du français, il n'y a ni emploi durable ni réelle intégration.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les actions wallonnes concernant l'European Disability Card »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les actions wallonnes concernant l'European Disability Card ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, l'European Disability Card vise à faciliter la vie des personnes en situation de handicap en leur donnant un meilleur accès à la culture, au sport et aux loisirs. Elle atteste de la reconnaissance du handicap, qu'il soit visible ou non, et permet ainsi un accueil plus adapté dans les lieux publics et les structures partenaires.

Gratuite et valable dans plusieurs États membres de l'Union européenne, cette carte est désormais délivrée et renouvelée automatiquement, depuis le 1er janvier 2024, pour toute personne reconnue en situation de handicap.

En Belgique, plus de 340 000 personnes en disposent déjà, avec plus de 700 avantages proposés par environ 640 partenaires. Ces chiffres montrent un certain succès, mais la carte reste encore trop peu connue du grand public et, parfois, des professionnels de la santé eux-mêmes.

Or, dans les hôpitaux, les maisons médicales, les pharmacies ou les centres de soins, cette carte peut constituer un véritable outil d'identification et de reconnaissance pour améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment lorsqu'il est invisible.

Avez-vous demandé un recensement des personnes disposant de cette carte en Wallonie ? Si oui, quels en sont les résultats et quel est le nombre de partenaires ?

Quelles actions la Région wallonne mène-t-elle pour faire connaître et promouvoir cette carte auprès des citoyens wallons en situation de handicap, ainsi que des établissements et des professionnels de santé ?

Enfin, quelles pistes explorez-vous pour encourager davantage de partenariats, de synergies ou de mises en réseau, notamment dans les secteurs de la santé, du social et des loisirs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'European Disability Card, disponible depuis 2017 en Belgique, a été mise en place grâce au projet pilote de l'Union européenne. Elle a également été développée dans sept autres pays – Chypre, Estonie, Finlande, Italie, Malte, Slovénie et Roumanie – avec la condition de reconnaissance mutuelle pour l'octroi de conditions spéciales et traitement préférentiel entre ces États membres.

L'objectif de la carte est en effet de favoriser la participation sociale et de faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap au sein de l'Union européenne.

Dans le cadre du projet pilote, les domaines visés sont ceux du sport, de la culture et des loisirs. L'offre est diversifiée : il peut s'agir de gratuité ou de réductions de prix, d'accès prioritaires et de visites adaptées, entre autres. Les prestataires s'inscrivent sur base volontaire et définissent l'avantage qu'ils souhaitent octroyer.

Pour information, à partir de juin 2028, la carte devra être mise en œuvre dans l'ensemble des États membres, conformément à la directive instituant l'European Disability Card et l'European Parking Card.

Avec la transposition de cette directive, une palette plus large de services sera concernée, y compris les services de santé.

Les diverses institutions belges en charge de l'octroi de la carte – le SPF Sécurité sociale, l'AViQ, la VAPH en Flandre, la DSL en Communauté germanophone, PHARE et Iriscare à Bruxelles – seront responsables de la sensibilisation des différents secteurs et services.

Cela est discuté dans le cadre du groupe de travail European Disability Card de la CIM Handicap. En effet, pour certains services, comme ceux de la santé, elle ne pourra être la condition d'accès à un accueil ou un accompagnement adapté, mais elle peut être un outil de sensibilisation.

En Région wallonne, via l'AViQ, elle est délivrée aux personnes bénéficiant :

- d'une allocation familiale supplémentaire, jusqu'à 21 ans ;
- d'une intervention de l'AViQ ou d'un service agréé ;
- d'une allocation pour l'aide aux personnes âgées, c'est-à-dire l'APA.

Bien entendu, les Wallons dont le handicap est reconnu par le SPF Sécurité sociale peuvent également obtenir la carte via ce dernier.

Notons que, depuis 2024, la carte est automatiquement donnée à ces publics dès lors qu'ils ont obtenu une décision positive. Elle l'est toujours à la demande pour les décisions antérieures à 2024.

Concernant la sensibilisation des acteurs, l'AViQ collabore avec le SPF ainsi que Tourisme Wallonie pour faire connaître la carte. Une rencontre a notamment été organisée avec les acteurs touristiques de la ville de Namur avant l'été pour développer une communication spécifique à ce territoire. Cela pourrait être dupliqué ailleurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse.

Je m'étonnais, au début de votre réponse, de ne pas entendre que les pays voisins appliquent cette carte. Je suis soulagée d'entendre que, par la suite, il y aura une uniformisation pour les différents pays.

Par ailleurs, cette uniformisation permettra aux personnes en situation de handicap de bénéficier de davantage de services, notamment dans tous les services de santé, ce qui est, pour moi, primordial.

Il y a eu un plan fédéral pour les personnes handicapées l'année passée, les Communautés et les Régions étaient également assises autour de la table pour y développer des mesures. Avoir davantage de cohérence, que ce soit en Belgique ou en Europe, est extrêmement important pour toutes les personnes en situation de handicap et surtout pour leur émancipation.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de l'appel à projets « Bourses coopératives 2025 » en économie sociale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de l'appel à projets « Bourses coopératives 2025 » en économie sociale ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, en mai dernier, vous avez lancé un nouvel appel à projets relatif aux bourses coopératives en économie sociale. Cet appel à projets était doté d'un budget de 1,5 million d'euros. Ces bourses de précréation et de création visaient à soutenir les porteurs de projets souhaitant développer ou transformer leur activité vers le modèle coopératif agréé, en leur offrant un appui financier allant jusqu'à 75 000 euros, ainsi qu'un accompagnement expert. Les candidatures pouvaient être introduites jusqu'au 29 juin.

Cet appel à projets, dans la dynamique de promotion de l'économie sociale en Wallonie, s'inscrit dans le prolongement de la stratégie lancée par votre prédécesseure, Christie Morreale. J'aimerais aujourd'hui faire le point sur l'état d'avancement du dossier.

Combien de dossiers ont été introduits dans le cadre de cet appel à projets ? À combien s'élève le montant global des demandes reçues ? Dans quel délai le Gouvernement wallon sera-t-il amené à examiner les propositions de sélection ? Quand les structures candidates seront-elles informées des résultats et du lancement effectif de l'accompagnement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement souligne le rôle clé de l'économie sociale et entend en faire un secteur bien soutenu et soutenir la création et la croissance d'entreprises d'économie sociale répondant aux défis de la transition. C'est dans ce cadre que j'ai voulu relancer la dynamique de soutien à la création de coopératives via une troisième édition d'appels à projets concernant les bourses coopératives.

Pour celles-ci, 106 dossiers de candidature ont été introduits pour un montant total demandé de 5 456 000 euros : 67 en phase de précréation et 39 en phase de création. Parmi ceux-ci, 95 ont été jugés recevables, tandis que 11 ont été déclarés non recevables. Parmi les 95 projets jugés recevables, les projets relèvent des secteurs de l'alimentation et des circuits courts, du logement, de l'énergie, de la réutilisation et de la culture. Une catégorie « Autres », concernant des projets relatifs à l'HORECA, la santé, le sport, l'emploi, la circularité et la mobilité, était aussi présente.

Cette diversité témoigne de l'intérêt croissant des porteurs de projet pour des modèles coopératifs dans des domaines variés, en lien avec les priorités de la transition économique et sociale.

Les 95 projets recevables sont répartis sur l'ensemble du territoire wallon, avec une forte concentration dans les provinces de Liège avec 31 dossiers et de Namur avec 29 dossiers, suivies du Brabant wallon avec 21 dossiers, du Hainaut avec 10 dossiers et de la province de Luxembourg avec quatre dossiers.

Le processus administratif suit actuellement son cours. Ainsi, le jury de sélection s'est réuni les 29 août, 11 septembre et 16 septembre, et a validé le PV de sélection en date du 3 octobre 2025.

Les montants individuels de subvention n'impliquent pas un passage au Gouvernement wallon pour valider la sélection. Dès lors, la sélection a été soumise à l'Inspection des finances et au ministre du Budget. L'engagement budgétaire sera ensuite réalisé.

Comme mentionné à l'ensemble des porteurs de projets en date du 30 juin par l'administration, des notifications officielles d'octroi ou de refus ne pourront être envoyées qu'après cette étape attendue au cours du dernier trimestre 2025, et certainement dans le courant du mois de novembre, au vu de l'évolution très positive du processus.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, parce que c'est peut-être la première réponse qui me réjouit aujourd'hui.

Vous imaginez le nombre de projets rentrés : c'est trois fois le budget que vous aviez déjà réussi à débloquer. Il y a une demande en la matière, avec sans doute des projets de qualité. Je ne peux que vous encourager à continuer d'investir dans l'économie sociale, mais je sais que vous êtes aussi convaincu par ce type d'économie.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mobilisation du Gouvernement en faveur des coopératives d'énergie dans le projet éolien de l'île Princesse Élisabeth »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mobilisation du Gouvernement en faveur des coopératives d'énergie dans le projet éolien de l'île Princesse Élisabeth ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, au carrefour des compétences de l'environnement, du climat, de l'énergie et de l'économie sociale se trouvent les coopératives citoyennes d'énergies renouvelables, reconnues comme entreprises d'économie sociale. Celles-ci ont réussi, au fil des années, à occuper une place à part dans le paysage de l'économie sociale et de l'énergie en Belgique, singulièrement en Wallonie.

Aujourd'hui, 20 coopératives citoyennes, représentant 23 000 coopérateurs, ont investi 31,6 millions d'euros de capital et produisent de l'électricité, soit l'équivalent de la consommation électrique de 56 000 ménages ; c'est assez important.

Ces coopératives permettent aux Wallonnes et Wallons de conserver la main sur certains outils de production d'énergie, de mieux maîtriser le prix et de participer à un marché souvent dominé par de grands groupes.

Ce secteur de l'économie sociale est inquiet quant à l'avenir du projet éolien offshore belge Princesse Élisabeth en mer du Nord. Ce dernier prévoyait une participation citoyenne permettant aux coopératives de devenir copropriétaires d'une partie du parc.

Toutefois – je pense que vous le savez, Monsieur le Ministre –, cette promesse est aujourd'hui fragilisée par le report de l'appel d'offres et l'incertitude autour du maintien de l'obligation de participation citoyenne dans ce dossier. Une pétition lancée par la plateforme Seacoop a d'ailleurs recueilli près de 13 500 signatures en faveur du projet.

Pouvez-vous me dire si vous avez été interpellé par le secteur à ce sujet ? Avez-vous eu une concertation avec votre collègue en charge de l'Énergie, la ministre Neven ? Quelle est votre position dans ce dossier, en tant que ministre de l'Économie sociale ? Enfin, le Gouvernement wallon s'est-il manifesté auprès du ministre fédéral en charge de l'Énergie pour soutenir la demande du secteur coopératif wallon ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, en tant que ministre de l'Économie sociale, mais aussi en tant que ministre de l'Environnement, l'évolution du dossier Seacoop retient toute mon attention. Ce dossier est important pour soutenir la création et la croissance d'entreprises sociales répondant aux défis de la transition.

De plus, nous nous sommes donné pour ambition de favoriser les collaborations et les passerelles entre les acteurs de l'économie sociale et ceux de l'économie classique. Or, c'est précisément l'objet de ce projet qui fédère les acteurs aux profils complémentaires autour de ce double objectif commun. Au niveau opérationnel, il consiste en la création du consortium Haddock Wind réunissant des partenaires privés, publics et coopératifs autour d'un projet industriel commun. Au niveau financier, il s'agit de la mise en place d'un premier tour de table associant des acteurs privés – les banques KBC

et VDK –, l'acteur public W.Alter et 34 coopératives citoyennes, démontrant la complémentarité des leviers financiers au service de la transition énergétique.

Dans ce contexte budgétaire particulier, je comprends la décision prudente de mon collègue ministre de l'Énergie au niveau fédéral, Mathieu Bihet. Je vais prendre l'initiative de créer un dialogue sur ce sujet important avec mes confrères, en ce compris Mme Neven, la ministre wallonne de l'Énergie.

Par ailleurs, il me semble primordial de rappeler les intérêts de la Région dans le cadre de ce dossier. En effet, W.Alter, filiale de Wallonie Entreprendre dédiée au financement de l'économie sociale et coopérative, accompagne activement, depuis plusieurs années, les coopératives citoyennes d'énergie renouvelable en Wallonie.

À ce jour, 11 des 14 coopératives wallonnes impliquées dans le projet Seacoop bénéficient d'un soutien financier direct de W.Alter. De plus, en juin 2025, le conseil d'administration de W.Alter a décidé de financer la coopérative Seacoop à hauteur de 10 millions d'euros, dans le cadre de leur future participation citoyenne au parc offshore Princesse Élisabeth, dans le cadre de l'appel d'offres PEZ I. Il y a eu un investissement wallon, et il ne faut pas perdre de vue cet apport.

Outre les intérêts de la Région, il faudra aussi souligner les intérêts des Belges et des Wallons. En effet, seulement 20 % de l'énergie consommée par les ménages est produite en Belgique. Or, il s'agit ici de produire de l'énergie belge en s'appuyant sur l'investissement des ménages. Il s'agit tout de même de 23 000 coopérateurs et coopératrices avec un capital souscrit de quasiment 32 millions d'euros.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je suis convaincue qu'il faut se mobiliser en faveur de ces coopératives d'énergie.

Vous l'avez dit lors de votre réponse à la précédente question, le Gouvernement et vous-même entendez donner un rôle clé à l'économie sociale afin d'en faire un secteur bien soutenu. Tous les éléments que vous avez donnés dans votre réponse me confortent dans l'idée qu'il faut continuer à soutenir ces coopératives d'énergie et faire le maximum auprès de vos collègues pour qu'ils puissent participer à ce projet éolien.

Interpellation de Mme Christie Morreale à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien psychologique aux travailleurs sociaux des CPAS dans le contexte de la réforme du chômage »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Morreale à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien psychologique aux travailleurs sociaux des CPAS dans le contexte de la réforme du chômage ».

Mmes Linard, Ammi, Lazaron, Durenne et Roberty se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Morreale pour développer son interpellation.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, mon interpellation porte sur le soutien psychologique aux travailleurs sociaux dans les CPAS, dans un contexte de réforme majeure qui va les affecter. On est à l'aube d'une crise sociale majeure puisque, à partir de janvier 2026, les CPAS et tous leurs travailleurs vont devoir accueillir une part importante – on parle d'un peu moins de 90 000 – de personnes qui seront exclues du chômage en Wallonie.

Si l'on prend rien que la réforme des allocations de chômage, les besoins en personnel supplémentaire pour les CPAS, sur la base des ratios de Belfius, sont estimés à 354 équivalents temps plein assistants sociaux et 283 équivalents temps plein administratifs. La décision d'exclusion du chômage va nécessiter, rien que sur ce volet, 637 équivalents temps plein supplémentaires.

C'est une situation qui va accroître les besoins en personnel des CPAS, lesquels – pour celles et ceux qui ont eu l'occasion de rencontrer et d'être en contact avec les CPAS et leurs travailleurs – font déjà face à un manque criant d'assistants sociaux. Quand on regarde le nombre de jeunes qui sortent de l'école ou qui sont en formation, combien souhaitent aller travailler dans les CPAS ? C'est de moins en moins.

D'ailleurs, sous l'ancienne législature, quand nous avons eu des signaux d'alerte qui disaient : « Attention, après le covid, on a beaucoup de personnes qui sont en détresse et on est débordé ». On leur a dit : « On va vous donner un coup de pouce pour que des travailleurs puissent être engagés ». Eux-mêmes ont été surpris de voir à quel point les offres d'emploi qu'ils lançaient pour les assistants sociaux n'attiraient absolument pas.

Pourquoi ? Parce que, très souvent, il y a cette perte de sens qui est de plus en plus relayée par les assistants sociaux. Elle est d'ailleurs étayée par des rapports

scientifiques qui montrent à quel point la perte de sens est présente quand on le demande à des travailleurs dans des métiers-passions. Assistant social est un métier-passion : on aime les autres, on a envie de les aider et l'on a envie de les accompagner.

C'est un peu comme les aides-soignants dans les maisons de repos. Si l'on ne leur laisse pas le temps de s'occuper des autres, alors il y a une perte de sens. Il y a une dégradation de l'envie de travailler.

Dans les CPAS, on a plusieurs mécanismes. Il y a à la fois les travailleurs du CPAS qui veulent quitter les villes où il y a un afflux plus important de personnes précarisées pour les communes périphériques. On voit ce transfert vers des communes qui ont beaucoup moins de pression parce qu'elles ont, par exemple, beaucoup moins de logements publics ou parce qu'elles ont plus de villas quatre façades, et cetera, ou c'est « plus acceptable ». C'est le premier élément. Le deuxième élément renvoie à ceux qui continuent à rester et sont en proie à une perte de sens. On le voit dans le nombre de dossiers qu'ils doivent gérer.

Selon l'enquête réalisée par la Fédération des CPAS, avant même l'annonce récente de la suppression des subventions fédérales et régionales, de la réforme des allocations du chômage, il y avait 792 équivalents temps plein supplémentaires, dont 282 assistants sociaux qui étaient nécessaires. Les cadres ne sont pas complets aujourd'hui. Assistant social, par ailleurs, c'est un métier en pénurie.

Les différentes analyses budgétaires de la Fédération des CPAS pour 2026 dressent un constat alarmant. J'avais posé plusieurs fois la question à votre collègue, M. Desquesnes : « Écoutez, pendant la crise covid, quand il y a eu une augmentation, il y a eu un besoin conjoncturel, mais il se fait que la conjoncture, pour des raisons différentes, elle revient, elle reste, voire elle s'accroît ». Par exemple, il y avait des capteurs emploi qui devaient aller chercher des employeurs qui acceptaient d'engager des personnes qui relevaient du revenu d'intégration sociale. Prendre un travailleur qui relève du CPAS, ce n'est pas extrêmement attirant pour l'employeur. Généralement, il n'est pas très enthousiaste à l'idée. Il faut pouvoir dire : « Engagez-le ! Je vais vous accompagner ».

Bref, tous ces emplois, ils nous ont dit que l'on va les perdre. Ce sont 220 équivalents temps plein au moins, plus tous les autres sur les renforts qui existaient : capteurs emploi, tuteurs énergie, aide alimentaire, et cetera. Tout cela, ce sont 440 équivalents temps plein qui s'éteignent, sauf s'il y a eu un changement dans le cadre du budget que vous avez évoqué à la fin de cette année.

On a donc 800 personnes qui manquent au cadre actuellement dans les CPAS. On a une pression incroyable qui arrive avec. D'ailleurs, il faudra engager 637 personnes. Il y a à la fois aujourd'hui la fin des travailleurs à qui l'on a envoyé un document pour dire qu'ils étaient licenciés, même si, dans les faits, ils vont peut-être rester au 1er janvier, puisque les mesures 2025 du Gouvernement s'éteignent.

Vous allez me dire que, en termes de management, quand on rajoute des couches comme cela, il ne faut pas être grand devin ou médecin pour se rendre compte de l'effet que cela peut avoir sur les travailleurs. En plus de cela, on a la disparition du Fonds de participation et d'activation sociale. On a les moyens du plan Grand Froid, on a l'appel à projets E-inclusion, le projet MIRIAM qui permettait de soutenir les mères et les familles monoparentales qui vivaient dans la pauvreté, le fonds Bien-être psychologique, et cetera.

En général, il faut savoir qu'un travailleur assistant social aujourd'hui suit à peu près 80 personnes. Il y a 80 dossiers par assistant social. Dans les grandes villes, les assistants sociaux gèrent parfois plus de 120 dossiers. Cela dit, c'est un impact important aussi pour les petits CPAS ruraux, parce qu'ils fonctionnent avec des équipes réduites. La réalité y est différente : ils suivent la personne de A à Z, tandis que dans les grandes villes, ils vont suivre une partie de la personne et les visites domiciliaires, par exemple, vont se faire par quelqu'un d'autre.

Toujours est-il que c'est de la pression et que si le Fédéral envisage, pour faire face au manque de personnel, de permettre à des travailleurs comme des éducateurs de faire le travail des assistants sociaux, la fédération rappelle que c'est une fausse bonne idée parce que les tâches d'un assistant social nécessitent des compétences techniques, mais aussi, fondamentalement, des capacités d'écoute et d'empathie, une éthique, une déontologie et un secret professionnel qui s'acquièrent et qui se travaillent en permanence dans la rencontre des publics, dans le dialogue constant avec les collègues, dans les remises en question personnelles et dans le regard critique sur les pratiques institutionnelles.

Dans certains CPAS, les agents travaillent aujourd'hui dans des conteneurs. Je suis allée en voir. Il n'y a plus de bureaux. Depuis plusieurs semaines, je reçois – c'est pour cela que je viens vers vous – des appels, des témoignages de travailleurs sociaux qui pleurent au téléphone. La dernière personne qui m'en a parlé est une employeuse qui engage des articles 60 dans son entreprise ; l'assistante sociale d'une commune périphérique de Liège, qui est plutôt une commune cossue par ailleurs, lui a téléphoné en pleurant pour lui dire « Écoutez, je suis désolée, les articles 60, finalement, ce ne sera plus deux ans, mais un an. Nous, on n'en peut plus. C'est la goutte qui fait déborder le vase parce qu'on n'a pas le temps d'accompagner en si peu de temps. C'étaient pourtant des mécanismes qui fonctionnent bien. Je ne fais qu'annoncer de mauvaises nouvelles. Je ne sais pas comment je vais m'en sortir. »

Moi, je me suis dit « Finalement, qui aide les assistants sociaux ? »

Pendant le covid, j'avais proposé des équipes mobiles face à la crise qui existait dans les maisons de repos. Sur la base de ce dernier témoignage, je me suis dit qu'en fait, il faut que l'on s'occupe des travailleurs sociaux. On le fait, enfin, je ne vais pas critiquer davantage ici, ce n'est pas l'objet. Vous auriez dû anticiper et vous aviez d'ailleurs dit que vous anticiperiez les réformes. Ce n'est pas le cas. Mais aujourd'hui, je crois qu'il y a urgence. Je pense que vous devriez donner des consignes pour que les équipes mobiles passent dans les CPAS qui s'occupent des travailleurs sociaux, parce qu'il y a un taux d'absentéisme qui est important, parce qu'il y a beaucoup de panique et beaucoup de crainte légitime, parce qu'il y a une pression, parce qu'on leur demande des changements que très peu de travailleurs ont pu connaître, des changements qui viennent du Fédéral, de la Région, des changements de pratiques professionnelles, tout cela dans un contexte qui fait qu'ils n'en peuvent plus. Je pense sincèrement qu'il faut prendre des mesures pour la santé mentale des travailleurs.

Dès lors, pourquoi ne prend-on pas les équipes mobiles pour les envoyer vers les CPAS ? De même, dans les mesures conjoncturelles, 180 psychologues ont été engagés à partir d'avril 2020 dans le cadre conjoncturel de la crise covid. On pensait à l'époque que ce serait conjoncturel. La situation de la santé mentale s'est largement dégradée. Ces 180 équivalents temps plein seront-ils bien maintenus ? Combien vont venir les rejoindre pour faire face au tsunami de problèmes de santé mentale que tous les professionnels nous renvoient ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, votre parti fait partie de plusieurs gouvernements qui ont mis l'emploi comme priorité dans les différentes mesures qu'ils veulent défendre.

Si je prends l'Arizona, par exemple, on voit que l'exclusion du chômage ou des allocations de chômage après deux ans va faire en sorte qu'un tiers des personnes ira vers l'emploi, mais un tiers ira vers les CPAS et un tiers ira hors des radars. On peut espérer, peut-être, que le CPAS trouvera du temps pour essayer d'aller rechercher ces personnes.

Au sein du Gouvernement wallon, votre collègue ministre de l'Emploi, de manière assez incohérente, alors qu'il voudrait plus de gens à l'emploi, est en train de casser tous les outils d'aide à l'emploi et à la formation. Là aussi, il va y avoir un transfert de charges, tout comme les exclusions du chômage vers les CPAS qui vont devoir « faire le travail » de ces personnes.

Votre parti et d'autres essaient, au niveau fédéral, de lutter contre les malades, ou du moins contre les maladies de longue durée. Là aussi, on sait que, quand on est malade de longue durée, les causes principales sont les causes psychosociales et les troubles psychologiques. Or, ces troubles viennent particulièrement du monde du travail et de la dégradation des conditions de travail.

Aujourd'hui, on peut penser que toutes ces mesures vont alourdir la charge des personnes qui travaillent dans les CPAS. Si l'on compare le fait qu'il y a une pénurie d'assistants ou d'assistantes sociales, ou le fait que le marché du travail, dans un certain cynisme, n'est pas prêt à accueillir beaucoup de monde – puisqu'on voit que le marché du travail se tasse, sauf pour les flexi-jobs, c'est-à-dire les gens qui ont déjà un job ou le travail étudiant –, on se rend bien compte que les CPAS vont se retrouver en première ligne, encore plus qu'actuellement, face à une détresse et une souffrance grandissante des Wallonnes et des Wallons. Ce sera pareil dans tout le pays.

Ces personnes sont déjà fragilisées, comme cela a été évoqué par Christie Morreale. Il manque déjà des travailleurs et des travailleuses sociales et ces derniers vont se retrouver face à des personnes encore plus en détresse. Il est dès lors essentiel, Monsieur le Ministre, que l'on n'abandonne pas toutes ces personnes qui vont devoir faire un travail supplémentaire – qui n'est d'ailleurs même pas leur mission première – d'accompagner vers l'emploi.

Je me joins à l'interpellation de ma collègue en vous demandant, Monsieur le Ministre, comment vous allez aider les CPAS.

Vos présentes mesures relatives au budget n'ont pas laissé entrevoir quoi que ce soit, mais cela ne veut pas dire que cela n'existe pas. Nous n'avons pas encore tous les détails. On ne peut toutefois pas les abandonner dans cette nouvelle situation.

Je vous pose les mêmes questions, Monsieur le Ministre, pour éviter finalement ce choc social qui va les impacter extrêmement fort suite à toutes les mesures que votre parti a prises dans les différents Gouvernements.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, je tiens à me joindre à cette interpellation avec une profonde inquiétude. Les CPAS wallons sont aujourd'hui au bord de l'asphyxie, confrontés à une crise sociale et humaine sans précédent.

La réforme des allocations de chômage, la suppression des subventions fédérales et régionales ainsi que l'absence de moyens supplémentaires pour absorber 90 000 potentiels nouveaux bénéficiaires en 2026

plongent les travailleurs sociaux dans une détresse inacceptable. Ces travailleurs, déjà en sous-effectif chronique, sont en première ligne pour accueillir des personnes en situation de précarité extrême, souvent dans des conditions indignes, comme le rappelle l'exemple des agents travaillant dans des containers.

Le PTB ne peut que dénoncer cette logique d'austérité qui frappe de plein fouet les plus vulnérables et ceux qui les accompagnent. Les assistantes sociales, les éducateurs, les psychologues et les autres membres du personnel des CPAS ne sont pas des variables d'ajustement budgétaire. Leur travail est essentiel pour garantir la dignité et les droits fondamentaux de milliers de Wallons. Pourtant, aujourd'hui, ce sont eux qui paient le prix des choix politiques du Fédéral et de la Wallonie : surcharge de travail, pressions psychologiques, manque de reconnaissance et même une absence de soutien psychologique pour des métiers qui les exposent quotidiennement à des situations de détresse humaine.

La Fédération des CPAS a dit clairement : « Il manque déjà 792 équivalents temps plein et la réforme du chômage en exigera 637 de plus ».

Comment peut-on envisager de répondre à ces besoins sans moyens supplémentaires ? Pire, comment peut-on justifier la suppression des subventions vitales, comme celles pour l'aide alimentaire, les tuteurs énergie ou le fonds Bien-être psychologique alors que la pauvreté et la précarité explosent ? Allez-vous revenir sur ces suppressions de subventions ?

Votre Gouvernement doit prendre ses responsabilités. Il ne s'agit pas seulement de déblocage de moyens, mais d'un engagement structurel pour sauver les CPAS et leurs travailleurs.

Monsieur le Ministre, qu'allez-vous mettre en place pour protéger les travailleurs sociaux et la pression psychologique qu'ils subissent ? Allez-vous mettre en place un plan de prévention pour leur santé au travail, incluant des espaces de paroles, des formations renforcées ?

Enfin, allez-vous mettre ce problème à l'ordre du jour lors de vos prochaines rencontres CIM Santé, afin d'alerter vos collègues des autres niveaux de pouvoirs et d'inciter le niveau fédéral à revenir sur les mesures d'austérité ?

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, avant tout, je voudrais rappeler que la priorité de la réforme du chômage est de remettre d'abord les gens à l'emploi et pas de faire glisser uniquement des gens du chômage au CPAS. Je sais que cela ne va pas se faire d'un coup de baguette magique. On est bien conscients – dans tous les cas, chez les Engagés – que des personnes vont se retrouver dans des situations très compliquées et que le CPAS sera l'endroit où ils se retrouveront et où ils seront accompagnés.

En ce qui concerne les travailleurs des CPAS, nous sommes bien conscients qu'ils jouent un rôle essentiel dans notre société en soutenant des personnes en difficulté et en garantissant l'accès aux services sociaux. Leur engagement est fondamental et la réalité à laquelle ils sont confrontés mérite toute notre attention. Je sais, Monsieur le Ministre, que vous êtes attentif à cette situation.

Il est juste de rappeler que, depuis des années, certains CPAS subissent une surcharge de travail plus que significative. Cette situation n'est pas nouvelle et elle entraîne des conséquences tant pour les travailleurs que pour les bénéficiaires des services. La complexité des prises en charge a également évolué au fil des ans. Les cas traités par les travailleurs sociaux ne sont plus simplement une question d'assistance matérielle ; ils impliquent des problématiques multidimensionnelles. En plus de la lourdeur des tâches et de la diversité, la gravité des situations rencontrées peut peser sur la santé mentale des travailleurs sociaux. Cela est aussi une question de bien-être au travail, qui dépend de compétences fédérales.

De plus, il est important de noter que cette préoccupation pour le bien-être au travail devient de plus en plus importante aux yeux des citoyens, et ce, à juste titre. Les travailleurs sociaux méritent un environnement de travail qui leur permette de s'épanouir tout en exerçant leur métier avec efficacité. D'ailleurs, la Région met en place des dispositifs et soutient des associations qui œuvrent à la prévention, notamment du burn-out. Ces initiatives constituent un pas dans la bonne direction. Il serait opportun de les renforcer et de les intégrer pleinement dans notre approche des services sociaux.

Lorsque l'on évoque le renforcement d'effectifs, on évoque plutôt les compétences de votre collègue en charge des Pouvoirs locaux, le ministre Desquesnes, qu'il faudrait peut-être aussi interroger. Pour ma part, Monsieur le Ministre, je vous interrogerai sur la problématique du bien-être au travail et sur la prévention du burn-out, qui pourrait faire l'objet de travaux futurs relatifs à la stratégie de la santé mentale. Il s'agit donc ici de la question de la santé mentale en lien avec vos compétences.

Cette réflexion est importante pour garantir que nos travailleurs sociaux disposent de ressources et de soutiens nécessaires pour continuer leur travail parce que les assistants sociaux méritent le respect et la reconnaissance. Je crois également en leur professionnalisme.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, comme ma collègue, j'aimerais commencer par rappeler la genèse de la réforme du chômage.

Il faut savoir que, aujourd'hui, on dépasse les 240 000 chercheurs d'emploi en Wallonie. Cette réforme s'inscrit dans un double objectif : renforcer la responsabilisation tout en mobilisant davantage les acteurs de terrain pour remettre à l'emploi celles et ceux qui le peuvent. Il est inutile de rappeler que la Belgique est le seul pays au monde à proposer un chômage à vie. Personne ne sera laissé au bord du chemin.

J'aimerais tout de même dire un mot sur le FOREm. Un budget annuel de plus de 3 milliards d'euros est consacré aux politiques d'emploi et de formation. Le nombre de postes vacants avoisine les 40 000 postes alors que la réserve de main-d'œuvre inoccupée dépasse les 240 000 chercheurs d'emploi. Il faut changer les méthodes d'accompagnement et permettre aux demandeurs d'emploi d'obtenir un accompagnement rapide et individualisé pour qu'un maximum d'entre eux puisse obtenir un nouvel emploi – c'est le but – dans les deux ans et qu'un minimum d'entre eux soit redirigé vers les CPAS. C'est l'objectif de la réforme du FOREm qui est prévue par le ministre Jeholet. Je trouvais que c'était important de le rappeler dans ce contexte.

Au niveau des CPAS, il est vrai que les demandeurs d'emploi de plus de 24 mois sont un public un peu plus éloigné de l'emploi, parfois difficile à cibler, parfois plus difficile à accompagner. L'objectif de ce renvoi vers les CPAS est de faire bénéficier les chômeurs de longue durée d'un suivi plus rapide, mieux ciblé et local. Je ne rentrerai pas dans les détails, mais je vous invite à aller voir ce qui se passe au Danemark et aux Pays-Bas.

Cette réforme n'a pas pour objectif de fragiliser, certainement pas, mais bien au contraire d'encourager la réinsertion. La trajectoire est exigeante, mais nécessaire pour relever le défi de l'emploi en Wallonie, parce que chaque personne qui retrouve un travail, c'est une victoire individuelle, mais également une victoire collective.

Comme l'a rappelé le ministre des Pouvoirs locaux, le Gouvernement fédéral a prévu des moyens pour accompagner les vagues de nouveaux bénéficiaires. Au total, environ 180 000 personnes qui touchaient le chômage depuis plus de deux ans vont perdre leurs allocations en 2026.

M. le Président. – Je vous demanderai de conclure.

Mme Véronique Durenne (MR). – Ensuite, vous le savez, Madame Morreale, en parallèle de cette réforme du chômage, le Gouvernement wallon a aussi lancé une réforme en profondeur des provinces. J'invite à questionner le ministre des Pouvoirs locaux, le ministre Desquesnes, puisque je suppose que sa proposition de réaliser un *win-win* avec les provinces a été discutée avec le Gouvernement. J'insiste aussi que, concernant le conclave budgétaire qui vient de se terminer en matière de santé, il y a aussi beaucoup à faire, mais qu'il y a une cause interfédérale.

Je conclus en considérant les besoins et spécificités des différents groupes d'âge. Donc, il faudra évaluer et réviser le décret Santé mentale au niveau du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, aujourd'hui, la fédération Santhea tire la sonnette d'alarme. J'imagine d'ailleurs que, tout comme moi, vous avez reçu de leur part une note, un communiqué qui plaide pour une intégration massive du secteur de la santé mentale dans l'organisation des territoires de la première ligne en Wallonie. Ils ne sont pas les seuls à tirer la sonnette d'alarme, loin de là. Je pense qu'aujourd'hui on a carrément atteint un point de bascule.

Pour vous, l'emploi est une priorité, la santé aussi, tout comme la santé mentale ; en tout cas, c'est ce que vous dites. Cependant, l'exclusion du chômage va fragiliser et fragilise déjà grandement la santé mentale des Wallons et Wallonnes. Cela alimente l'isolement, la dépression et c'est vous qui allez devoir assumer les conséquences sur l'aggravation de la santé mentale de ces personnes qui sont exclues. Vous l'avez d'ailleurs confirmé à ma collègue, Christie Morreale, en faveur d'une question écrite qu'elle vous avait formulée.

Ce sera problématique en soi, car les travailleurs sociaux chargés d'accompagner ces différents publics sont aussi victimes d'un épuisement psychologique généralisé, lié à la surcharge de travail, à la détresse à laquelle ils sont confrontés au quotidien. Or, votre Déclaration de politique régionale dit qu'il faut anticiper les réformes fédérales, mais de quelle manière le faites-vous ?

Sur le terrain, les assistants sociaux n'en peuvent plus, ils sont en première ligne. Ce qu'ils vivent au quotidien est d'une violence sans nom. Je voudrais apporter quelques témoignages qui nous reviennent ici de toutes parts. Les travailleurs sociaux des CPAS sont sous une pression dingue. Ils sont en première ligne. Ils se prennent le désespoir des personnes, les récits de vie catastrophiques, la colère, l'incompréhension face à des refus qu'ils vont devoir donner à des tas de gens qui ne recevront finalement d'aide de personne. Très peu de travailleurs en Belgique sont confrontés à de tels changements en si peu de temps. Ils ne savent plus absorber. Personne ne peut rester sourd à leur détresse, ni vous, ni nous.

On en a rencontré pas mal lors de la manifestation du 14 octobre à Bruxelles. J'en ai moi-même rencontré plusieurs à Seraing. Partout, on entend ce type de témoignage et c'est inquiétant.

Santhea n'est pas la seule à s'exprimer. On peut lire la même chose dans Preventica, dans le média social, intitulé « Burn-out des travailleurs sociaux ». On parle d'un échec collectif et l'on rapporte toujours les mêmes types de témoignages. Le *Guide social* professionnel évoque aussi un stress que l'on s'inflige, lié aux conflits.

Dès lors, il est de votre responsabilité, ici en Wallonie, de prendre soin de nos assistants sociaux et des personnes qui travaillent pour aider les autres au sein des CPAS. Il faut le faire de toute urgence. C'est un appel au secours que nous vous adressons ici en leur nom. Je n'aurai qu'une seule question, très simple : quelles mesures envisagez-vous pour venir en soutien des équipes de terrain au niveau de leur santé mentale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, le Gouvernement wallon s'inscrit pleinement dans la réforme du niveau fédéral, dans la remise à l'emploi, avec une volonté de ne laisser personne sur le côté et d'encadrer au mieux celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi.

C'est pour cela que vous devez interroger, outre le ministre Desquesnes, le ministre Jeholet, parce qu'on réfléchit avec lui, à travers le dispositif SINE ou d'autres dispositifs d'emplois locaux, à mettre en place des dispositifs pour les personnes les plus éloignées ou les plus précarisées de l'emploi.

Les 300 millions d'euros de transferts du Fédéral vers les CPAS sont attendus pour 2026 et 2027. Cette réalité permet, outre de renforcer les structures, d'engager toute une série de personnel, mais c'est purement sur un plan quantitatif.

Le bien-être au travail n'est pas dans mes compétences, c'est une compétence du Fédéral. En termes de responsabilité en santé mentale, nous avons un rôle à jouer. Cependant, la situation n'est pas liée à la réforme du chômage. Elle est déjà existante. Vous l'avez dit, Madame Morreale, il y a de la perte de sens ou des difficultés de trouver des personnes qui sont prêtes à s'investir dans ce type de travail.

On constate que le personnel de certains CPAS, notamment dans les grandes villes, connaît une surcharge de travail menant à des turnovers importants qui affectent le bien-être des travailleurs. Cela ne date pas de cette législature. Vous le voyez peut-être depuis la crise liée au covid. Si c'est le cas, cela fait maintenant quelques années.

Le Code du bien-être au travail oblige les employeurs à promouvoir le bien-être au travail de leurs collaborateurs. C'est de la responsabilité des communes et des CPAS d'exercer une influence, de respecter le Code du bien-être au travail et d'influencer les choses dans cinq domaines qui peuvent être améliorés.

Il s'agit de :

- l'organisation du travail, la répartition des tâches, la structure hiérarchique, les procédures de travail ;
- le contenu du travail, tout ce qui est en lien avec les tâches réalisées, comme sa complexité et sa répétitivité ;
- les conditions de travail et les aspects contractuels tels que les horaires, les formations et les gestions de carrière ;
- les conditions de vie au travail, les aspects liés à l'environnement de travail et aux équipements mis à disposition des travailleurs ;
- les relations interpersonnelles au travail entre collègues, mais aussi avec les bénéficiaires, puisque ces relations humaines sont parfois complexes. Elles doivent être harmonisées entre les collègues, entre les lignes hiérarchiques ou l'employeur et avec les tiers.

Ces services doivent aussi utiliser les services externes de prévention et de protection du travail – c'est une réalité, c'est leur rôle – qui doivent accompagner ces employeurs dans la mise en place, la révision et l'évaluation de ces cinq domaines d'intervention.

Concernant les mesures d'urgence en santé mentale, j'ai décidé de les prolonger encore pour 2026, sur base de l'évaluation qui a été faite. Une nouvelle évaluation sera menée selon les modalités que l'AViQ nous communiquera et communiquera aux opérateurs concernés préalablement avant le début de l'année 2026, afin que j'aie des arguments et des évaluations pour montrer l'importance de ce dispositif, l'efficience et l'efficacité.

À titre personnel, mais je n'ai pas encore la réponse, je souhaiterais la pérennisation de ces mesures les plus pertinentes, dans le contexte des travaux de réforme de la première ligne de soins et d'accompagnement que nous sommes en train de mener. J'ai également la volonté de refaire un nouveau plan stratégique en santé mentale dans lequel ces dispositions seront prises en compte.

Lorsqu'on travaille sur cette future stratégie de santé mentale, on peut intégrer plein d'éléments. Cette question du bien-être au travail, avec ce regard particulièrement sur les CPAS ou ces organismes d'aide sociale, peut être une dimension particulière qui est discutée en CIM Santé, je n'ai pas de doute. On l'a déjà dit dans d'autres réponses, elle est surtout discutée dans la CIM Précarité, Pauvreté et Politique des grandes villes dans laquelle il y a un suivi, avec les autres

niveaux de pouvoir, des répercussions de la réforme du chômage sur les entités fédérées et au niveau fédéral.

Lorsque vous parlez des équipes mobiles qui pourraient venir accompagner les CPAS, c'est une proposition que l'on ne m'a pas encore faite. C'est pertinent en termes de questionnement, Madame Morreale. En tout cas, j'en parlerai à l'administration et à mon équipe pour voir ce qui est faisable.

On a bien compris que les 180 psychologues de première ligne seront maintenus. La volonté est d'augmenter l'offre parce que les besoins sont plus importants. Maintenant, c'est un problème financier. Il faut trouver les moyens d'abord de pérenniser ces psychologues de première ligne et d'évaluer la possibilité de l'élargir à travers le plan Santé mentale que nous sommes en train d'élaborer. Il faut soutenir les CPAS. Il faut qu'ils puissent engager des assistants sociaux, des collaborateurs, des collaboratrices et cela relève aussi de notre responsabilité.

Vous avez posé beaucoup de questions, mais je n'ai pas toutes les réponses. C'est la réalité. La piste, c'est l'intégration des acteurs de la santé mentale dans la territorialisation de la première ligne de soins, de sorte qu'ils aient un rôle dans cette territorialisation et qu'ils soient intégrés au même titre que tous les acteurs de la première ligne de soins.

Je suis persuadé que, pour ces problèmes de santé mentale, il faut des équipes pluridisciplinaires. Si l'on a des pénuries dans certaines compétences, même si les professionnels de la santé ne se remplacent pas tous les uns les autres, des équipes pluridisciplinaires pourraient soulager la prise en charge ou la prévention dans ces situations les plus critiques.

Madame la Députée, je suis donc moins pessimiste que vous. Il est vrai qu'il y a une inconnue : que va-t-il se passer après janvier 2026 ? Quoi qu'il en soit, croyez que, sur les dispositifs de l'emploi pour la santé mentale, outre la continuité des efforts qui ont été faits antérieurement, on a la volonté d'anticiper le mieux possible les problèmes et les conséquences. On parle ici simplement des travailleurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je suis très déçue et je vais essayer de peser mes mots pour ne pas me laisser gagner par l'émotion parce que j'ai l'impression que nous ne vivons pas dans le même monde.

Quand on voit comment les travailleurs sociaux vivent aujourd'hui, je me dis que vous ne recevez pas les messages ni les témoignages des travailleurs sociaux. Ils sont comme dans une marmite à pression parce que, les articles 60 et 61, ce n'est plus de deux ans, mais un an, et ce, pour un public qui est fragilisé. Ils doivent accompagner les gens en beaucoup moins de temps. Comment voulez-vous redresser des situations de gens qui sont très éloignés de l'emploi ?

Qu'est-ce que je dis à l'assistante sociale qui doit dire à la femme devant elle que, finalement, on ne lui donne plus de lait maternel ? Que dit-on à la femme qui recevait des colis alimentaires et qui n'en a plus suite aux décisions fédérales qui sont prises ?

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – On a abordé les projets MIRIAM dans une question précédente.

Mme Christie Morreale (PS). – Les projets MIRIAM, vous les avez sûrement vus, vous êtes sûrement allés sur le terrain voir comment ils le faisaient. Je veux dire qu'il y a tellement de bouleversements pour ces travailleurs, qui doivent assumer petit à petit tous les changements auxquels ils sont confrontés. Ils perdent des collègues. On va aller dire à quelqu'un qui va suivre 30, 40 ou 50 personnes en plus qu'il va réussir à mieux accompagner les personnes que ce que les autres n'ont pas réussi à faire ? Nom de Dieu ! Y a-t-il un peu d'humanité ? Ce que vous faites vivre aux travailleurs sociaux, c'est de la maltraitance institutionnelle.

C'est de la maltraitance pour les gens qui sont concernés, mais aussi pour les travailleurs. Nom de Dieu ! Depuis un an, vous leur imposez des choses qu'ils vivent de plein fouet. On va avoir besoin d'eux le 2 janvier et la réponse qu'on leur donne : « Oui, on va réformer, on va faire une réforme de santé mentale dans quelques mois ». Ce n'est pas cela que l'on attend. Il y a le feu dans la baraque et il faut agir !

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je ne sais pas si le Gouvernement et vous-même, Monsieur le Ministre, mesurez le choc social qui va arriver dans les CPAS. On sait qu'il y a déjà beaucoup de précarité dans les emplois liés au travail social, mais cela va encore augmenter par la suite.

Avec les réponses que vous avez faites aujourd'hui, j'ai l'impression que le Gouvernement est en train d'écoper un bateau qui coule à la petite cuillère. On ne répond pas du tout à ce qui va arriver.

Votre Gouvernement et votre parti dans différents Gouvernements chargent encore plus la barque des CPAS alors qu'ils sont déjà au bout de ce qu'ils peuvent fournir.

On va arriver à des catastrophes, tant pour les personnes qui sont ou seront « dépendantes » des CPAS – et dans de la détresse et de la souffrance – que pour les travailleurs et travailleuses sociaux qui, eux aussi, vont se retrouver dans une détresse et une souffrance grandissante avec les mesures qui arrivent.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, avec l'exclusion progressive de nombreux demandeurs d'emploi du système de chômage, une réalité inquiétante s'impose : ces personnes ne disparaissent pas des radars sociaux, elles se tournent vers les CPAS. Ce transfert de charge ne fait que déplacer le problème sans le résoudre, tout en alourdissant considérablement le travail des assistants sociaux qui sont déjà confrontés à une surcharge chronique.

Ces professionnels vont devoir gérer un afflux de nouveaux bénéficiaires, souvent en détresse financière, psychologique et sociale. Les délais d'accompagnement vont s'allonger, les suivis deviendront plus complexes et la qualité du soutien risque d'en pâtir. Ce ne sont pas seulement les chiffres qui exploseront, mais aussi la détresse humaine des deux côtés du bureau : celle des bénéficiaires, mais aussi celle des travailleurs sociaux eux-mêmes.

Il devient dès lors urgent d'envisager un élargissement du dispositif SPAD – service de prévention et d'accompagnement des difficultés – ou d'un soutien psychologique équivalent pour les assistants sociaux. Ces professionnels ont besoin d'espaces de parole, de supervision et de reconnaissance pour éviter l'épuisement et continuer à exercer leur métier dans des conditions humaines et dignes.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses.

On ne nie pas que la situation est humainement importante. On ne peut pas ignorer qu'il y a des risques de mal être au travail, de burn-out, de surmenage ou de stress, j'en suis bien consciente, et que ce sont des réalités que vivent les CPAS. C'est pour cela que nous avons déjà interpellé le Fédéral pour qu'il apporte une aide complémentaire, ce qui a notamment été fait par le ministre Prévot.

Cependant, vous l'avez dit plus d'une fois, Monsieur le Ministre, il faut prendre ses responsabilités. Vous avez utilisé plusieurs fois le mot. Or, les responsabilités sont partagées entre les différents niveaux de pouvoir et entre vos collègues du Gouvernement. Il est important que le ministre des Pouvoirs locaux concrétise les renforts, mais aussi que le ministre Jeholet, dans sa réforme visant à une meilleure lisibilité du secteur de l'aide à l'emploi, intervienne et rétablisse un lien fort entre le FOREm et les CPAS.

En matière de santé mentale, vous avez évoqué notamment que les dispositifs de procédure d'urgence allaient continuer. Vous souhaitez même les pérenniser ; on vous y encourage. Vous avez aussi évoqué le Plan stratégique en santé mentale. Ce sont des choses qui doivent se mettre en place, et tout ne va pas se faire en un jour, mais il faut continuer et nous vous soutenons pleinement. Les équipes mobiles sont un très bel exemple.

Si je peux me permettre aussi, au niveau des provinces, le personnel est parfois sous pression. Cependant, au moment des inondations, les provinces – c'était le cas à Namur – ont mis à disposition, dans des communes impactées par les inondations, des soutiens et des renforts, que ce soit en assistants sociaux ou en personnel administratif. On pourrait peut-être suivre cette piste également.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, j'axerai ma réplique sur la santé mentale.

Outre la loi sur le bien-être du Fédéral, comme vous l'avez dit, la Wallonie n'est pas dépourvue de dispositifs de soutien psychologique. Je cite par exemple la plateforme « Trouver du soutien » de l'AViQ. Les enfants, les adolescents ou les adultes peuvent aussi s'adresser directement à un psychologue. Il y a le site de l'INAMI parlonsen.be, mais également toute une série de dispositifs de soutien psychologique. De plus, le Gouvernement améliorera la coordination des services de santé mentale sur la base d'une étude territoriale.

Bien sûr, Madame Morreale, le bien-être des assistantes sociales et des assistants sociaux est primordial. Personne ne va le nier, leurs missions sont essentielles et leur travail est admirable. Cependant, je sais aussi qu'il y a des CPAS qui ont bien anticipé, qu'il y a des séances d'information organisées par les CPAS, et que les futurs exclus peuvent s'y rendre.

Tout cela vise à essayer de soulager les assistantes sociales au 1er janvier, parce que les personnes qui se rendraient compte qu'elles ne sont pas en droit de bénéficier d'un RIS ou d'une aide sociale n'iront pas frapper à la porte. C'est un moyen d'alléger le service social. Oui, il faut prendre des initiatives.

Concernant les psychologues, ceux-ci sont présents dans les CPAS que je connais. À Tournai, par exemple, une cellule bien-être est en place avec une psychologue présente tous les jours. Le personnel peut s'adresser à elle en tout temps, puisqu'elle est là en tout temps. Je vous invite à aller, à l'occasion, visiter ce service.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'ai l'impression que les promesses électorales sont lointaines. Le parti qui soutient la santé mentale est loin de vous. Vous travaillez à une stratégie, mais c'est aujourd'hui que le personnel de terrain dans les CPAS avait besoin de vous.

On vous a donné des pistes. Vous allez peut-être en étudier quelques-unes, tout en restant peut-être au

niveau de l'étude. On espère que vous allez faire un pas plus loin. Je vous l'ai dit tout à l'heure : on est arrivés à un point de bascule, et j'ai l'impression que vous travaillez sans filet.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Morreale. La première, motivée, est déposée par Mmes Morreale et Roberty (Doc. 370 (2025-2026) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mmes Lazaron et Durenne (Doc. 371 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la Journée mondiale de lutte contre la méningite »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la Journée mondiale de lutte contre la méningite ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le méningocoque est une maladie infectieuse rare, mais grave qui peut avoir des conséquences importantes, voire mortelles, chez les nourrissons et les jeunes enfants. L'infection peut entraîner des méningites bactériennes et des septicémies, avec un impact considérable sur les patients et leurs familles. Les conséquences peuvent être dramatiques. Chaque cas est un cas de trop.

La méningite est une inflammation des méninges, les membranes qui protègent le cerveau et la moelle épinière. Elle provoque des maux de tête, de la photophobie, des vomissements, une raideur de la nuque et de la fièvre. La méningite bactérienne est considérée comme une urgence médicale et le diagnostic est souvent confirmé par une ponction lombaire.

À l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la méningite, le 5 octobre, la Belgian Academy of Paediatrics réunissait ce 2 octobre des décideurs politiques, des experts et des témoins afin de sensibiliser le public à cette maladie et souligner les raisons pour lesquelles la Belgique doit de toute urgence concrétiser le plan d'action de l'OMS « Vaincre la méningite d'ici 2030 ».

Y a-t-il une coordination entre les différents niveaux de pouvoir concernant l'opérationnalisation du plan d'action de l'OMS « Vaincre la méningite d'ici 2030 » ?

On le sait, la vaccination est un moyen de prévention très efficace. De manière générale, quelles mesures sont prises pour augmenter le taux de vaccination d'une population qui, pour une part, apparaît de moins en moins réceptive aux vaccins ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la vaccination contre le méningocoque est principalement organisée durant l'enfance et l'adolescence, sous la responsabilité de l'ONE. À ce jour, je n'ai pas connaissance d'une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir sur ce sujet.

Des réponses plus précises pourraient être apportées par la ministre de tutelle de l'ONE, Mme Lescrenier.

L'AViQ est quant à elle compétente pour la vaccination à l'âge adulte. Chez l'adulte, la vaccination contre le méningocoque est recommandée pour les publics spécifiques, notamment les personnes présentant une asplénie – une absence de rate –, un déficit de complément ou une immunodéficience humorale, absence de réponse, un déficit de complément ou une immunodéficience humorale. Dans ces situations, la vaccination est envisagée en concertation avec le médecin spécialiste qui suit les patients. Il s'agit d'une démarche de prévention individuelle ciblée plutôt que d'une action de santé publique généralisée.

La vaccination peut également être indiquée pour les voyageurs se rendant dans des zones endémiques de la méningite. Les centres de vaccination pour les voyageurs ont pour but d'informer et de vacciner ces personnes avant leur départ.

Afin d'outiller les professionnels de santé, l'AViQ a élaboré un guide de la vaccination de l'adulte reprenant les recommandations vaccinales.

Dans le but d'améliorer l'adhésion à la vaccination de manière générale, une étude intitulée Vaccin'Act a été validée au sein de l'AViQ. Ce projet vise notamment à identifier les leviers permettant de mieux comprendre et de réduire l'hésitation vaccinale au sein de la population. Il est en cours d'analyse au niveau de mon cabinet.

Concernant la santé publique, outre la journée mondiale de sensibilisation, la problématique est assez bien jugulée chez nous, en Belgique.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse assez complète.

Je ne manquerai pas d'adresser une question écrite à votre homologue, Mme Lescrenier, pour avoir le complément d'information dans ses compétences.

Vous l'avez dit, une action ciblée est déjà mise en place pour les éventuels adultes qui pourraient être victimes de cette maladie à risque.

Vous avez aussi cité les centres de vaccination des voyageurs. C'est toujours positif pour la prévention.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact du sucre sur la santé »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact du sucre sur la santé ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, un récent reportage d'ARTE sur l'histoire du sucre a mis en lumière non seulement les enjeux environnementaux et historiques liés à sa production, mais surtout l'explosion de sa consommation, de neuf kilos par an par européen en 1800 – c'est bien loin – à près de 40 kilos par an par européen aujourd'hui, ce qui est inquiétant.

Cette surconsommation, souvent inconsciente, est alimentée par la présence massive de sucres ajoutés dans les aliments ultratransformés, dont les effets sur le cerveau, via la dopamine, renforcent leur caractère addictif. Les conséquences sanitaires sont bien connues : le surpoids, le prédiabète, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, les caries, voire certains cancers.

Face à ces constats, quelles actions la Wallonie développe-t-elle en matière de prévention santé ? De nouvelles actions seront-elles initiées pour renforcer le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé ? De nouveaux appels à projets ont-ils été initiés dans ce cadre grâce aux 40 millions d'euros injectés pour la prévention santé en 2025 ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, en effet, le reportage d'ARTE sur l'histoire du sucre a mis en lumière les enjeux majeurs de sa consommation en matière de santé publique.

La consommation excessive de sucre constitue une problématique croissante en Wallonie. Elle est à l'origine de nombreux problèmes de santé, tels que l'obésité, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires ou encore des pathologies buccodentaires.

Ces enjeux sont pleinement intégrés dans nos priorités de santé publique.

Dans le cadre du Plan wallon de prévention et de promotion de la santé Horizon 2030, l'AViQ déploie un ensemble d'actions ciblées visant à :

- améliorer les comportements alimentaires ;
- prévenir l'obésité ;
- limiter l'apparition de maladies chroniques.

Ces actions s'articulent autour de plusieurs axes majeurs :

- la promotion de l'alimentation saine et durable – c'est le plus important ;
- l'encouragement et le soutien à l'activité physique ;
- la lutte contre la surcharge pondérale ;
- la prévention des pathologies chroniques, et des pathologies cardiovasculaires en particulier.

Concrètement, la Wallonie met en œuvre plusieurs mesures destinées à lutter contre cette surconsommation de sucre :

- la mise en avant d'alternatives aux distributeurs et points de vente de sodas et en-cas sucrés dans les milieux de vie collectifs. C'est un combat de tous les jours, mais je pense qu'il y a moyen d'y arriver ;
- la réduction de la visibilité des boissons sucrées énergisantes ;
- la limitation de l'offre en boissons et en-cas sucrés ;
- l'installation de fontaines d'eau dans les lieux de vie collectifs.

Afin de renforcer le WAPPS, de nouveaux appels à projets ont été initiés, notamment grâce à un budget dédié à la prévention sur la période 2025.

Ainsi, parmi les initiatives récemment mises en place, et dans ce contexte, l'appel à projets intitulé « En Wallonie, tous ensemble vers une société en santé favorisant des modes de vie sains » se distingue particulièrement par son ambition à répondre aux enjeux liés essentiellement à l'alimentation, en agissant sur les

comportements alimentaires, mais toujours en lien avec la sédentarité et la littératie en santé.

Nous attendons les propositions des opérateurs agréés tels que les centres d'expertise et les centres locaux de promotion de la santé, parce que nous voulons :

- promouvoir l'accès à une alimentation équilibrée, variée et durable ;
- travailler en parallèle sur la sédentarité ;
- encourager la population, notamment les personnes en surpoids et obèses et leurs familles, à s'engager dans des activités physiques et dans des parcours d'accompagnement ;
- renforcer cette littératie en santé – donc les ressources que l'on doit donner aux gens pour leur permettre de faire des choix éclairés et d'être orientés vers les professionnels de santé.

Ces actions s'inscrivent dans une dynamique territoriale portée par des opérateurs agréés dans le cadre de la programmation 2023-2027 et couvrent notamment la thématique de la nutrition, mais aussi l'activité physique et la lutte contre les inégalités sociales de santé, car tout est souvent lié.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète.

J'insisterai sur la réduction de la consommation du sucre, qui constitue pour moi un objectif essentiel à atteindre pour améliorer la santé publique. Cet enjeu doit être pleinement pris en compte, mais je pense que vous en êtes conscient dans le Plan de prévention et de promotion de la santé, et ce, de manière intégrée, car les déterminants d'une consommation excessive de sucre et les leviers pour la réduire sont multiples.

À une époque où l'on martèle que le coût de nos soins de santé est problématique – on en reparlera –, nous avons tout intérêt à renforcer la prévention et sensibiliser, en l'occurrence, aux pathologies liées à cette consommation excessive. Je pense notamment au diabète de type 2. Le traitement est lourd, contraignant, surtout lorsqu'on est insulinodépendant. Bien souvent, c'est tout un projet de vie que l'on doit adopter lorsque l'on est diagnostiqué.

J'insiste, cette prévention ne doit pas se limiter à la sensibilisation. Il s'agit de donner à chacun les moyens concrets de comprendre, d'agir et de faire des choix favorables à la santé. Nous devons identifier et activer le levier pertinent afin de garantir des changements réels et pérennes, surtout des comportements alimentaires tendant vers une réduction de la consommation de sucre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact sur la promotion de la santé en cas de réduction des accises sur l'alcool et le tabac »

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention contre le tabac et le vapotage »

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention de l'alcool chez les jeunes et la mise en œuvre du dispositif « Mieux savoir pour mieux choisir » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Tillieux, sur « l'impact sur la promotion de la santé en cas de réduction des accises sur l'alcool et le tabac » ;
- Mme Roberty, sur « la prévention contre le tabac et le vapotage » ;
- Mme Roberty, sur « la prévention de l'alcool chez les jeunes et la mise en œuvre du dispositif « Mieux savoir pour mieux choisir » ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le 8 octobre dernier, un ministre fédéral a annoncé, via une expression assez forte dans la presse, être favorable à une diminution des accises sur le tabac et l'alcool.

Si cette mesure venait à s'appliquer, il s'agirait d'une action contre-productive pour la prévention en santé puisque le tabac et l'alcool restent responsables de nombreux cancers et ont un impact important sur le financement des soins de santé.

En juillet dernier, l'Organisation mondiale de la santé invitait les États membres à augmenter les prix réels du tabac, de l'alcool et des boissons sucrées d'au moins 50 % d'ici 2035 pour justement tenter de réduire les maladies chroniques et générer des revenus essentiels pour les caisses publiques.

En avril, vous aussi vous plaidiez pour une augmentation du prix de l'alcool en rappelant qu'il fallait diminuer l'accessibilité financière de l'alcool, car, je reprends vos mots, « aujourd'hui, on peut prendre une cuite pour moins de 2 euros ».

Quelles actions allez-vous prendre pour renforcer la prévention santé contre les effets néfastes du tabac et de l'alcool ? Allez-vous prendre contact avec votre homologue fédéral afin de plaider, dans le cadre du futur plan Alcool par exemple, pour une augmentation du prix de l'alcool ? Comment vous positionnez-vous en ce qui concerne l'accessibilité financière du tabac ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty pour poser ses questions.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, au mois de juin dernier, nous avions déjà échangé sur l'urgence d'agir face à la montée du phénomène des *puffs* jetables et du vapotage, ainsi que sur la nécessité de renforcer la prévention et l'accompagnement au sevrage tabagique.

Vous aviez alors insisté sur l'importance du Plan wallon sans tabac, sur le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles en milieu scolaire et aussi sur la réflexion en cours sur le futur plan interfédéral. Nous sommes aujourd'hui en octobre et il me semble important de savoir quelles avancées ont été réalisées depuis notre dernier échange.

Aujourd'hui, j'ai vu qu'il y avait un article dans *Le Soir* qui traite de notre objectif belge d'une génération sans tabac d'ici 2040. Il nous rappelle que l'urgence est réelle. Un Belge sur six fume encore chaque jour et le vapotage est de plus en plus répandu chez les jeunes. Il ouvre trop souvent la voie à une dépendance précoce à la nicotine.

En matière de prévention, quelles mesures ont pu être déployées notamment auprès des jeunes et des publics les plus précarisés, qui restent particulièrement exposés aux risques d'addiction ? Comment s'articulent les concertations interfédérale et européenne sur l'interdiction des *puffs* jetables alors que les risques documentés se multiplient ?

Vous indiquiez qu'une partie des bénéfices générés par ce secteur devrait être réinvestie dans la prévention et dans la lutte contre le tabagisme. Pouvez-vous préciser où vous en êtes par rapport à cette réflexion ? Comment et à quel horizon ce principe pourrait-il être concrètement mis en œuvre ?

Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a récemment lancé le dispositif « Mieux savoir pour mieux choisir » en sélectionnant plusieurs opérateurs pour constituer un référentiel en matière de prévention et de promotion de la santé concernant la consommation d'alcool chez les jeunes.

Selon Sciensano, entre 2018 et 2024, la part des jeunes ayant commencé à boire avant l'âge de 16 ans a augmenté et les jeunes de 15 à 24 ans qui consomment régulièrement de l'alcool présentent des niveaux de consommation particulièrement élevés, notamment chez les garçons.

Qui sont exactement les opérateurs sélectionnés ? Sur quelles zones géographiques interviennent-ils et quelle est la population de jeunes ciblée ? Quelles sont les modalités de coordination entre les différents opérateurs afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des initiatives ? Comment le budget total de 929 518 euros est-il réparti entre les différents opérateurs ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, l'OMS a lancé en juillet dernier une initiative audacieuse destinée à sauver des millions de vies en augmentant les taxes sur les produits nocifs pour la santé, à savoir l'alcool, le tabac et les produits sucrés. Il s'agit d'encourager un effort mondial visant à augmenter les prix réels de l'un ou de l'ensemble de ces trois produits malsains d'au moins 50 % d'ici 2035 par le biais d'augmentation de taxes, tout en tenant compte du contexte social et culturel de chaque pays.

À notre échelle régionale, nous développons de multiples actions au niveau de la promotion de la santé et de la prévention en mettant en avant les comportements favorables à la santé. Ainsi, les axes 1.2 et 2.1 du plan WAPPS, respectivement consacrés, d'une part, à la prévention du tabagisme et, d'autre part, à la prévention de l'usage addictif et à la réduction des risques, permettent le financement de différentes ASBL œuvrant sur ces thématiques. On retrouve ainsi des associations comme Univers santé, qui organise depuis cinq ans la campagne « Tournée minérale », le centre ALFA et sa plateforme d'aide en ligne Aide-alcool, l'ASBL FARES, en charge de la coordination du Plan wallon sans tabac et responsable de la formation des tabacologues, qui vient d'ailleurs de développer une nouvelle aide en ligne avec le site sansfiltre.info, financé au travers d'un appel à projets.

Parallèlement, mon cabinet et des membres de l'administration participent aux différents GT Tabac et Alcool, qui regroupent les autres entités fédérées et le SPF Santé publique. Ces groupes de travail sont l'occasion de discuter de ces problématiques et des futurs éventuels prochains plans. La question de l'augmentation des prix de ces produits y sera sans doute discutée, mais doit également faire l'objet d'une discussion en IKW et en CIM Santé.

Sur la question de l'accompagnement au sevrage tabagique, des avancées ont bien été réalisées et se révèlent satisfaisantes, puisque le processus visant le remboursement des consultations de tabacologie est désormais facilité grâce à l'utilisation d'un formulaire unique à destination de tous les prestataires, qu'ils disposent ou pas d'un numéro INAMI. Un travail est également en cours au sein de l'administration en vue de permettre l'application du tiers payant pour ces consultations et d'étendre l'accès à celles-ci aux BIM et aux femmes enceintes, tout en digitalisant la facturation en vue de réduire les charges administratives.

Ensuite, concernant les mesures déployées en matière de prévention auprès des jeunes et des plus précarisés, la politique que nous entendons mener est claire et en accord avec la vision de la Fondation contre le cancer, ainsi qu'avec celle des différents acteurs de la prévention du tabagisme comme FARES, l'OSH, l'institut Bordet et la SSMG, entre autres, mais également avec la vision de l'Alliance pour une société sans tabac.

Le plan WAPPS consacre un de ses cinq axes à la lutte contre le tabagisme pour un montant d'environ 1,7 million d'euros, augmenté du budget des appels à projets, soit un budget global de 2 millions d'euros pour la prévention, à laquelle il faut encore ajouter la prise en charge des consultations de tabacologie. Pour 2024, cela correspondait à 298 000 euros. Certes, comparativement au coût social et environnemental de la cigarette, des actions complémentaires pourraient encore être financées. À cet égard, les organismes assureurs ont proposé, en commission paritaire, d'étendre l'accès aux consultations pour le sevrage tabacologique aux femmes enceintes et aux patients BIM ; travail en cours que j'ai déjà mentionné.

En matière de coordination à l'échelle nationale, des représentants de mon cabinet et de l'administration participent à la Cellule générale de politique en matière de drogues et veillent à ce que certains points figurent bien à l'agenda des discussions, puisque la cellule est organisée en groupes thématiques, dont l'un est dédié au tabac. Ces groupes ont redémarré en septembre dernier. Le premier a été consacré à un rappel du cadre et de l'objet, ainsi qu'à une présentation des derniers chiffres proposés par Sciensano.

J'en viens à la consommation d'alcool chez les jeunes, laquelle est, en effet, assez préoccupante. Ils boivent moins souvent – il importe de souligner cet élément positif –, mais il semble toutefois qu'ils boivent beaucoup plus lors de leurs épisodes de consommation. On appelle cela le *binge drinking*.

Pour ces raisons, il a été souhaité de renforcer les actions réalisées par les acteurs wallons de la promotion de la santé, et plus particulièrement à travers le plan WAPPS et l'axe « Prévention des usages addictifs et réduction des risques ». C'est ainsi qu'a vu le jour l'appel à projets « Mieux savoir pour mieux choisir ». L'objectif de cet appel à projets est d'améliorer la littératie des jeunes en matière d'usage d'alcool.

Sur neuf candidatures, trois ont été retenues par le jury et avalisées par le Gouvernement, pour un budget total annuel de 1 million d'euros, avec des enveloppes de 300 000 euros au maximum par projet :

- Univers Santé, avec le projet « Pour que la fête reste la fête » ;
- Prospective Jeunesse, avec le projet « Approche par les normes sociales comme levier de la prévention » ; ;
- Infor Drogues, avec le projet « Implémentation du modèle islandais » ;
- Educa Santé, avec le projet « Mieux savoir pour mieux choisir ».

Je terminerai sur l'interdiction de la *puff*, avec et sans nicotine, qui est déjà une réalité chez nous depuis le 1er janvier 2025. Dans les faits, malheureusement, elle circule toujours bien, puisque l'offre en ligne est facilement disponible. Contre cela, des messages de prévention ont vu le jour, par exemple au travers du tout nouveau site du FARES, qui s'intitule « Sans filtre », qui vise à informer les plus jeunes – car ils sont la cible de ces nouveaux produits – des risques liés à l'utilisation de ces substituts au tabac.

Mesdames les Députées, il s'agit de toute une série de dispositifs de projets qui sont en cours et qui, nous l'espérons, amèneront de vrais résultats. En tout cas, nous les suivons et nous les évaluerons.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour sa réponse détaillée et rappeler au passage que si, pour certains, trop d'impôt tue l'impôt – en référence aux déclarations du ministre Clarinval au Fédéral –, l'alcool tue, tout comme le tabac. Plus de 8 % des décès dans notre pays sont dus au tabac et près de 4 % sont dus à l'alcool. N'oublions pas non plus les nombreuses maladies chroniques que tout cela engendre.

C'est important de pouvoir revenir à ce que préconisait l'OMS, qui disait que les taxes sur la santé sont l'un des outils les plus efficaces à notre portée. Elles réduisent la consommation de produits nocifs et génèrent des revenus que les gouvernements peuvent réinvestir dans les soins de santé, l'éducation et la protection sociale. Monsieur le Ministre, vous avez là un message à faire passer à vos collègues fédéraux à travers des groupes de travail auquel vous êtes conviés ou au travers de la CIM Santé.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Rien n'est simple quand on parle d'addiction. Si seulement on avait une baguette magique… J'espère que, un jour, on trouvera des solutions.

On ne peut pas, d'un côté, interdire – ma question portait, par exemple, sur les ventes de *puffs* jetables – et, de l'autre côté, laisser les jeunes y avoir accès de manière facile. Il faut également travailler le contrôle. J'échange beaucoup avec les jeunes sur les réseaux sociaux quand je poste des vidéos sur ce type de consommation. Tout ce qui me revient comme réponse, c'est : « Ce n'est pas si facile que cela de s'arrêter ». D'autant plus qu'ils trouvent toujours un nouveau truc à mettre dedans. Je sais que rien n'est simple, mais il faut de la cohérence. Ma collègue, Éliane Tillieux, l'a bien mis en évidence dans sa question.

En outre, vous rappeliez que la *puff* jetable est interdite depuis le 1er janvier 2025. Pourtant, on est en octobre, et comme je le dis souvent, on fait trois magasins, on en a. Par des groupes sur les réseaux sociaux, on peut en avoir de partout. C'est une pénitence, une vraie plaie. Interdire pour interdire, ce n'est pas si facile que cela. J'entends toutes les choses qui sont mises en place. Je m'en réjouis et j'espère que cela va porter ses fruits. Comme je vous le redis à chaque fois que je pose une question là-dessus, c'est important d'inclure les jeunes – ils ont des choses à dire –, surtout si l'on veut limiter leur consommation à eux.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'augmentation des cas de cancers et en particulier chez les jeunes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'augmentation des cas de cancers et en particulier chez les jeunes ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'attire votre attention sur une problématique très inquiétante.

À l'occasion du lancement du Pasteurdon 2025, l'opération annuelle d'appel aux dons menée par l'institut Pasteur, la directrice générale de l'institut a récemment alerté sur l'augmentation des cancers chez les jeunes. Plus de 80 % d'augmentation en 30 ans, c'est énorme.

L'incidence mondiale du cancer chez les jeunes a augmenté de 80 % entre 1990 et 2019. Cette augmentation est très inquiétante. Les projections indiquent que le nombre mondial de cas de cancers augmentera de 31 % en 2030, et les cas de décès précoces liés au cancer, de 21 % en 2030. Les cancers les plus représentés sont le lymphome de Hodgkin, les glioblastomes, les liposarcomes, les cancers colorectaux, du sein et du rein.

Des études sont-elles en cours pour identifier les facteurs de risque de ces cancers, spécifiquement chez les jeunes ? Des actions spécifiques de prévention sont-elles mises en place ? Une concertation avec les ministres de la Santé et un suivi épidémiologique précis afin d'anticiper l'augmentation de ces cancers sont-ils prévus ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, selon les données de la fondation Registre du cancer, le nombre de nouveaux cas de cancer chez les personnes de moins de 50 ans a connu une progression à la hausse. Elle concerne notamment les cancers du testicule, du sein, colorectal, thyroïdien, du pancréas, ainsi que les mélanomes, à savoir les cancers de la peau.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution : d'une part, l'amélioration des outils de dépistage et la détection précoce – cette hypothèse explique l'augmentation de l'incidence de cas de cancer du sein, par exemple ; d'autre part, l'évolution des facteurs de risque liés aux modes de vie et à l'environnement. La dernière étude publiée par *BMJ Oncology* fait état d'une augmentation de 79 % des diagnostics de cancer chez les moins de 50 ans entre 1990 et 2019. Il convient toutefois de préciser que cette augmentation est calculée sur un nombre brut de diagnostics, sans tenir compte des caractéristiques démographiques des populations que l'on essaie de comparer.

En matière de dispositif de prévention, le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé s'adresse à l'ensemble des Wallons. Fatalement, on consacre un axe particulier à l'alimentation, à la lutte contre la sédentarité et à la pratique d'une activité physique. On a déjà parlé du tabac et de la consommation excessive d'alcool. L'axe 1.2 est consacré à la lutte contre le tabagisme et l'axe 2.1 à l'alcool, avec un focus sur les jeunes. Il en va de même dans les appels à projets que l'on vient de lancer et que j'ai déjà présentés.

De nombreux dispositifs sont mis en œuvre conjointement avec les autres entités fédérées : la Stratégie interfédérale pour une génération sans tabac, le plan interfédéral Alcool 2023-2025, des projets de

terrain sont également portés par des opérateurs agréés, notamment ceux relatifs au renforcement de la connaissance des jeunes en matière de nouveaux produits du tabac, dont on sait qu'ils représentent un risque important et peuvent amener vers le tabagisme classique. Nous avons également les publics cibles que sont les adolescents et jeunes adultes, de 16 à 35 ans, qui sont diagnostiqués avec un cancer et qui nécessitent une prise en charge spécifique adaptée, médicale et psychosociale, portant sur l'identité, l'image de soi, la fertilité, les relations sociales, la scolarité et l'emploi, les besoins de transition entre pédiatrie et médecine adulte.

L'INAMI finance, depuis le 1er décembre 2023, pour une durée de cinq ans, une convention avec certains hôpitaux destinée à améliorer la qualité de vie pendant et après les traitements chez ces jeunes. Des équipes pluridisciplinaires spécialisées interviennent et partagent leur expertise avec d'autres hôpitaux et la première ligne de soins.

Plusieurs études ont confirmé ou évalué l'impact de la pollution environnementale sur ces jeunes populations et l'évolution des risques de cancer. Parmi elles, nous pouvons citer l'étude Sinfonie – un projet européen mis en place dans certaines écoles pour évaluer la qualité de l'air intérieur sur la santé des enfants de 8 à 12 ans –, le biomonitoring wallon, mais aussi toute une série de programmes épidémiologiques menés par l'ISSeP visant à évaluer l'exposition aux polluants chimiques de différents groupes d'âge, y compris les jeunes adultes de 20 à 39 ans. Nous avons aussi l'exposition aux PFAS, qui est une réalité environnementale sur laquelle le risque de cancer est de mieux en mieux démontré.

Enfin, des travaux sont en cours au niveau fédéral en vue de l'élaboration du fameux plan fédéral Cancer, qui doit être renouvelé, attendu pour début 2026. Des groupes de travail réunissant les parties prenantes ont été constitués cet automne, en bonne articulation avec les entités fédérées. L'un de ces groupes s'est spécifiquement penché sur les besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Les conclusions de ces travaux pourraient apporter des éléments de réponse complémentaires à votre question.

C'est une réalité épidémiologique que l'on observe depuis une vingtaine d'années. Les facteurs environnementaux ont sûrement une part importante qu'il faut documenter, mais il y a également d'autres facteurs qui peuvent expliquer cette augmentation.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très complète.

Vous avez cité les facteurs de risque : les facteurs environnementaux, comme la pollution, le fait de ne pas avoir une alimentation équilibrée et saine, la sédentarité, le tabac ou encore l'alcool. Je sais que vous êtes volontariste sur toutes ces questions et j'espère que l'on va pouvoir continuer à travailler dans ce sens.

Il convient aussi de travailler sur la sensibilisation et sur le dépistage. Les outils de dépistage se sont développés ces dernières années, ce qui fait que l'on peut avoir un diagnostic beaucoup plus précoce. C'est à encourager, car au plus tôt la maladie est prise, au plus les chances de rémission augmentent.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'utilisation des applications en matière de santé par les séniors »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'utilisation des applications en matière de santé par les séniors ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, les données récentes publiées par Roularta montrent un essor considérable de l'usage des applications de santé chez les personnes de plus de 60 ans. Le nombre de demandes d'intervention est passé de quelque 2 000 en 2022 à plus de 9 000 en 2024, soit une croissance de 350 %. Les plus de 70 ans représentent désormais 10 % de ces demandes.

Les applis les plus populaires concernent notamment le suivi des troubles cardiaques et le dépistage du cancer de la peau. Ces outils permettent aux patients de mieux contrôler leur santé et d'améliorer la collaboration avec leur médecin, tout en contribuant à la prévention. Ils traduisent également une réduction progressive de la fracture numérique.

Quelle place occupent les outils numériques dans votre stratégie globale de prévention et de promotion de la santé en Wallonie, notamment dans des budgets consacrés à la prévention ?

Comment garantir que le développement de l'utilisation de ces outils ne crée pas de nouvelles inégalités pour les personnes âgées encore éloignées du numérique et qu'il reste un facteur d'accessibilité pour toutes et tous ?

Enfin, quels moyens humains, financiers et partenariaux seront mobilisés pour accompagner les

médecins généralistes, les maisons médicales et les associations de patients dans l'intégration de ces outils ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les applications mobiles de santé offrent aujourd'hui une large palette de fonctionnalités répondant à des besoins essentiels : accès rapide à l'information médicale, le soutien à la prévention, le suivi thérapeutique, la gestion à distance des maladies chroniques ou encore l'accompagnement des professionnels dans leurs décisions. Les chiffres disponibles témoignent d'un intérêt croissant des personnes âgées pour ces outils, ce qui constitue un signe encourageant.

Toutefois, cette dynamique reste freinée par des inégalités marquées. Le Baromètre 2024 de l'inclusion numérique, publié par la fondation Roi Baudouin, montre que plus d'une personne sur deux âgée de 55 à 74 ans demeure vulnérable sur le plan numérique. Parmi les 65-74 ans, ce taux atteint même 61 %, dont 16 % ne se connectent pas à internet et 45 % disposent de faibles compétences numériques. Toutefois, 58 % des 65 ans et plus estiment pouvoir encore acquérir des compétences numériques, signe d'un potentiel d'apprentissage et d'adaptation important.

Le modèle de soutien au vieillissement évolue profondément sous l'effet de l'allongement de la vie, de la prévalence accrue des maladies chroniques, du virage ambulatoire et de la montée en puissance des technologies innovantes. Les outils numériques occupent désormais une position centrale dans la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic, la décision thérapeutique et le suivi des traitements. Ils participent aussi à l'amélioration de la littératie en santé : l'accès numérique à une information fiable complète le rôle des professionnels et aide les citoyens à mieux comprendre leur état de santé, à s'impliquer davantage dans leur parcours et à devenir acteurs de leurs soins.

Les applications mobiles de santé offrent une large gamme de fonctionnalités qui répondent à divers besoins. Pour que ces dispositifs se déploient, il est indispensable de susciter l'adhésion non seulement des citoyens, mais également de l'ensemble des acteurs relais de la santé. L'enjeu est de renforcer la sensibilisation aux avantages de l'e-santé, tout en accompagnant les utilisateurs face aux défis qu'elle pose, notamment en matière de partage électronique des données. Ce partage constitue un pivot : il garantit la continuité des soins lorsqu'il est utilisé à des fins cliniques et soutient la recherche scientifique et les politiques publiques lorsqu'il est exploité à des fins secondaires.

Parmi les initiatives en cours, l'AViQ participe à un groupe de travail interinstitutionnel rassemblant les administrations fédérales et régionales, les représentants de patients, les organismes assureurs et la fondation Roi Baudouin. Ce groupe, dont le plan d'action a été validé par la conférence interministérielle Santé, a pour objectif de promouvoir la culture e-santé et de la renforcer à travers la littératie numérique en santé auprès des citoyens, des professionnels et des institutions. Dans le même esprit, le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé encourage les acteurs du secteur à intégrer ces outils numériques dans leurs pratiques.

Un projet de note au Gouvernement wallon visant à mobiliser les moyens nécessaires à l'expansion de cette littératie en santé numérique à destination des Wallonnes et des Wallons est en préparation. Couplée à une stratégie de gouvernance en e-santé, elle permettra, j'espère, de mieux encadrer la coconstruction de solutions numériques pour qu'elles soient à la fois centrées sur les besoins des patients et adaptées à la pratique des professionnels.

À cet égard, l'administration s'investit dans ces dynamiques d'échanges entre acteurs de la santé et innovateurs technologiques en lien, surtout, avec le monde académique qui innove dans le domaine.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Même si votre réponse ne comporte pas beaucoup de chiffres ou de choses extrêmement concrètes, il y a quand même une orientation plutôt positive par rapport au groupe qui émane de la CIM Santé sur la question de l'intégration des outils numériques et de la littératie numérique.

J'espère que votre note sur la stratégie de gouvernance e-santé au niveau du Gouvernement pourra nous être relayée rapidement. Nous suivrons avec attention votre stratégie dans le domaine.

Il faut évoluer avec son temps. Même si la fracture numérique est encore trop présente, nous pouvons faire des efforts pour améliorer à la fois la connaissance de ces outils et faire percoler l'envie aussi de les utiliser. Ils peuvent se révéler extrêmement utiles. Je vous remercie d'y être attentif.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'ergophobie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'ergophobie ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi joindre une question relative au suicide à une question sur l'ergophobie. C'est peut-être aller trop loin dans la réflexion vis-à-vis de la matière abordée.

Monsieur le Ministre, selon les Mutualités libres, les burn-out ont quasiment doublé entre 2018 et 2024. Ces situations d'épuisement professionnel peuvent déboucher sur ce que l'on appelle l'ergophobie, c'est-à-dire une peur panique du travail.

Loin d'être une pathologie isolée, elle traduit un environnement de travail dégradé : surcharge chronique, conflits non résolus, discriminations, injonctions à la performance et à l'épanouissement qui se révélerait permanent. Les experts insistent sur l'urgence d'une prévention active.

Les premiers signes – anxiété, hypervigilance, troubles du sommeil, fatigue intense, comportements d'évitement – sont encore trop souvent minimisés ou stigmatisés par l'entourage et les employeurs. Faute d'une intervention rapide, les personnes concernées risquent de s'enfoncer durablement et de ne plus pouvoir réintégrer le marché du travail.

En juin dernier, vous me confirmiez que notre Région, bien que disposant de peu de leviers pour agir, peut intervenir en matière de burn-out et d'actions au travail via les services de surveillance médicale au travail agréés par l'AViQ.

Disposez-vous de données spécifiques à la Wallonie sur l'évolution des burn-out, dépressions ou autres troubles liés à l'ergophobie ?

Quels moyens de prévention et d'accompagnement sont déployés actuellement par l'AViQ, les services de surveillance médicale au travail et les services de santé mentale pour repérer et prendre en charge ces cas ?

Comment renforcer la sensibilisation des médecins généralistes, des psychologues et des employeurs afin d'éviter la banalisation ou, pire, la stigmatisation de ces troubles ?

Envisagez-vous une stratégie coordonnée avec votre collègue de l'Emploi pour mieux articuler santé, prévention et maintien dans l'emploi face à ce phénomène qui va, malheureusement, croissant ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les données disponibles sur l'évolution des burn-out et des dépressions en Wallonie proviennent de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité qui recense les personnes en incapacité de travail de plus d'un an. En 2018, 37 746 personnes étaient en invalidité pour cause de dépression ou de burn-out en Wallonie, contre 52 590 en 2023, soit une hausse de 39 % en cinq ans.

À l'échelle nationale, on observe une augmentation de 44 % sur la même période, ces troubles représentent désormais 37,6 % de l'ensemble des invalidités. Les jeunes actifs sont particulièrement concernés : entre 2022 et 2023, les invalidités pour burn-out et dépression ont augmenté de 21,6 % chez les moins de 30 ans. La répartition par région reste stable, ce qui indique que la tendance concerne tout le pays.

En revanche, il n'existe pas de données spécifiques sur l'ergophobie, généralement considérée comme une conséquence d'un épuisement professionnel non pris en charge.

Face à cette évolution, plusieurs mesures de prévention et d'accompagnement sont soutenues. En mars 2023, l'AViQ a agréé l'ASBL « SOS Burn-out Belgique » comme opérateur de promotion de la santé. Cette association propose une ligne d'information et d'orientation, des ateliers en entreprise et un suivi individuel.

L'AViQ agrée également des services de surveillance médicale au travail dans les entreprises et administrations, qui assurent la prévention des risques professionnels et orientent les travailleurs vers le médecin du travail. Au niveau fédéral, un guide sur le repérage du burn-out rappelle l'importance de la collaboration entre le médecin du travail, le médecin généraliste et les psychologues pour repérer rapidement les situations de burn-out et orienter les personnes vers les services spécialisés.

Le Centre de référence en santé mentale, le CRéSaM, mandaté par la Wallonie, joue un rôle central dans le soutien à la formation. En 2024, il a répondu à 137 demandes d'appui, dont une partie portait sur la santé mentale liée au travail. Le centre développe également un projet cofinancé par l'Union européenne pour former des professionnels non spécialisés – des enseignants, des éducateurs, des travailleurs sociaux – au repérage et à l'orientation des personnes présentant des troubles psychiques.

La sensibilisation des médecins généralistes, des psychologues et des employeurs est un enjeu majeur pour éviter la banalisation ou la stigmatisation de ces troubles, surtout pour éviter de ne pas les dépister. Pour les employeurs, le Conseil national du travail a publié en juillet 2025 une brochure présentant des recommandations pour éviter ces situations de burn-out. Ces lignes directrices offrent une base pratique pour renforcer la prévention dans le monde du travail.

La Wallonie reste attentive à l'évolution de ce phénomène et au nécessaire renforcement de la coordination entre la santé et l'emploi. On y travaille avec le ministre de l'Emploi et de la Formation. La prévention des risques psychosociaux et le maintien dans l'emploi impliquent des compétences partagées, ce qui rend indispensable cette concertation entre les niveaux de pouvoir pour articuler la prévention, l'accompagnement et favoriser la réinsertion professionnelle. Ce sont aussi des collaborations au niveau régional.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je pense très important de vous concerter avec votre homologue en charge de l'Emploi parce que la question doit être vue de différents prismes, et que l'ergophobie reste un trouble largement méconnu en entreprise. Cette fatigue intense peut être liée à l'hypervigilance permanente, à la concentration qui doit être accrue, à la recherche permanente de la productivité. Si l'on ne prend pas en charge extrêmement rapidement, on risque de voir les désinsertions professionnelles augmenter.

Le ministre de l'Emploi doit aussi tenir compte de cette question. Ce n'est pas tout de remettre à l'emploi, il faut aussi garder les personnes à l'emploi dans les conditions de travail actuelles qui peuvent se révéler extrêmement épuisantes. Il est important d'éviter les traumatismes en réagissant le plus tôt possible.

Je vous remercie de vous en soucier, Monsieur le Ministre, et nous suivrons ce dossier.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'intoxication d'ouvriers chargeant les poubelles à Charleroi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'intoxication d'ouvriers chargeant les poubelles à Charleroi ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la presse a récemment relayé un incident préoccupant : deux ouvriers communaux ont été victimes d'une intoxication lors du chargement de poubelles dans un camion de collecte. Cet événement met en lumière les risques auxquels sont exposés les travailleurs du secteur de la propreté publique, mais également les dangers liés à une mauvaise gestion des déchets par les citoyens. On peut faire le lien avec les divers incendies constatés récemment dans les centres de tri.

Cet accident soulève plusieurs questions en matière de sécurité au travail, de prévention des risques chimiques et de sensibilisation du grand public quant au tri et à l'élimination correcte de certains produits dangereux – peintures, solvants, pesticides.

Concernant vos compétences, disposez-vous d'informations quant aux circonstances exactes de cet incident ? S'agissait-il bien de la présence de produits dangereux ou incompatibles dans les sacs de déchets ménagers ?

Quelles sont actuellement les mesures de prévention imposées ou recommandées aux intercommunales et aux communes pour protéger les ouvriers de collecte face à de tels risques – formation, équipements, procédures, détecteurs, et cetera ?

Une concertation avec les autres niveaux de pouvoir est-elle réalisée dans le cadre de cette problématique ?

Outre la campagne de communication lancée le mois dernier et initiée par Fost Plus, Bebat et Recupel sur le tri des déchets, d'autres pistes axées sur la sensibilisation des citoyens émargent-elles du GT lancé par l'administration ?

Des actions à déclinaison plus locale sont-elles en réflexion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, j'ai été surpris par la réponse que l'on vous a élaborée, car je ne connaissais pas l'histoire.

Le 30 septembre, deux agents de l'Intercommunale de gestion des déchets de Charleroi – Tibi – ont été victimes d'un malaise respiratoire lors d'une collecte route de Mons à Charleroi. Un sac compacté contenait probablement un produit dangereux, possiblement de l'ammoniaque.

L'origine exacte n'a pas pu être identifiée en raison de la quantité de déchets dans le camion. Les secours et la police sont intervenus rapidement.

Ce type d'accident n'est fort heureusement pas fréquent, mais il remet en lumière la problématique d'un tri inadapté de déchets dangereux par le citoyen et ses conséquences qui peuvent être dramatiques, tant sur le plan humain que matériel.

Les recommandations quant à la protection des collecteurs sont laissées à l'appréciation de chaque intercommunale, car elles n'ont pas toutes le même mode de fonctionnement.

Au niveau de Tibi, les équipes de collecte sont formées pour intervenir dans des conditions sécurisées.

Il n'existe cependant pas de protection collective ou individuelle adaptée à un cas de figure d'émanations provenant des déchets collectés. Il convient d'assurer la sécurité, tout en maintenant la capacité des équipes à effectuer leur travail dans de bonnes conditions. Il ne serait, par exemple, pas envisageable d'obliger les agents à porter un masque à cartouches pour parer à l'éventualité d'un accident de ce type. La consigne est donc de s'éloigner immédiatement du lieu de l'émanation et d'appeler les secours.

Par ailleurs, Tibi effectue systématiquement une sensibilisation ciblée dans la rue dans laquelle ce type de problématique a été constatée. Leurs encadrants vont à la rencontre des citoyens et leur remettent une information sur ce qui s'est passé, la dangerosité de l'événement et la problématique d'un mauvais tri.

La sensibilisation des citoyens au tri correct des déchets constitue une démarche essentielle pour prévenir les incidents graves liés à une gestion inadéquate de déchets potentiellement dangereux, protéger les travailleurs du secteur et renforcer la sécurité environnementale.

La mobilisation collective autour de ces messages est indispensable pour garantir un tri responsable et sécurisé. Plusieurs initiatives ont déjà été lancées et continuent d'être mises en œuvre. On peut notamment citer les nombreuses campagnes de sensibilisation menées par les organismes de gestion concernés et les intercommunales, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques visant à prévenir les incidents dans le cadre de la gestion des déchets au sein du secteur.

La COPIDEC a mené plusieurs actions de sensibilisation à l'attention des citoyens. Les trois campagnes « Faut-il en arriver là ? » en sont un exemple. Une vidéo a abordé la sécurité des collecteurs en porte-à-porte sur la route, une autre le respect des préposés des recyparcs et une dernière les risques d'incendie dans les centres de tri PMC – on en a beaucoup parlé en cette commission.

Un site quefairedemabonbonnedegaz.be a également été mis en ligne par rapport au recyclage de ces produits dangereux.

La COPIDEC réunit également une commission « sécurité ». Il s'agit d'un groupe de travail regroupant les conseillers en prévention de ses différents membres.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très complète.

Vous avez cité les différentes initiatives en place pour conscientiser les citoyens à la bonne gestion des déchets. Je pense qu'il faut encourager ces bonnes pratiques, car les conséquences peuvent être importantes.

Vous avez parlé de sensibilisation ciblée. C'est quelque chose que je ne connaissais pas et qui semble se faire. C'est donc un bon réflexe à partager plus localement quand on a détecté un problème ou vu des produits dangereux dans la collecte.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi du soutien au projet « Endométriose plurielle » d'Infor-Femmes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi du soutien au projet « Endométriose plurielle » d'Infor-Femmes ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois que je vous questionne sur ce planning.

En mai dernier, la dernière fois que je vous ai interrogé, vous m'indiquiez que l'AViQ préparait l'arrêté de subvention en faveur du planning familial Infor-Femmes Liège pour le projet « Endométriose plurielle », et qu'il serait prochainement soumis à l'Inspection des finances.

Cinq mois plus tard, l'Inspection des finances n'a pas encore été notifiée, ni reçu le moindre financement. L'équipe poursuit néanmoins ses activités dans la mesure du possible, sur fonds propres bien entendu. Une situation qui devient difficilement soutenable dans la durée.

Ce projet, que vous avez plusieurs fois cité comme exemplaire, constitue une initiative essentielle pour la santé des femmes. Il combine un accompagnement médical et un volet de formation destiné aux professionnels. Son interruption compromettrait non seulement la continuité des soins aux patients, mais également la dynamique positive engagée autour de cette thématique.

Pouvez-vous nous confirmer votre engagement à soutenir ce projet ? L'avis de l'Inspection des finances a-t-il été rendu ? Serait-il possible d'en connaître la teneur ? Le montant du soutien pour 2025 a-t-il déjà été déterminé ainsi que le calendrier de versement ? Enfin, dans le cadre des réflexions sur l'avenir des subventions facultatives, le projet pourrait-il envisager un financement pluriannuel afin d'assurer sa stabilité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour l'attention que vous portez à ce projet « Endométriose plurielle » dont, et je le répète, la pertinence et la qualité ont à juste titre été soulignées à plusieurs reprises.

Cette équipe Infor-Femmes Liège a un engagement remarquable et je mets en avant leur détermination à maintenir un accompagnement de qualité pour ces femmes concernées par cette endométriose, ainsi qu'à sensibiliser et à former les professionnels de la santé. En effet, il faut les soutenir et elles méritent toute notre reconnaissance.

Concernant l'état d'avancement du dossier de subvention, je comprends pleinement les inquiétudes exprimées face à l'absence de notification et de financement à ce jour. L'Inspection des finances a rendu un avis favorable en date du 18 septembre. Cet avis attire par ailleurs l'attention sur plusieurs éléments, notamment la nécessité de veiller à l'absence de double subventionnement, la distinction claire entre ce projet et les missions de base du centre de planning, ainsi que le caractère pilote et non récurrent de l'initiative, sauf évaluation ultérieure positive.

Je vous confirme que l'AViQ a bien finalisé le projet d'arrêté de subvention et qu'il a été transmis au ministre du Budget. Nous sommes donc conscients de l'urgence de la situation et suivons de près l'évolution de ce dossier afin d'en accélérer le traitement.

En ce qui concerne le soutien pour l'année 2025, je vous confirme que la subvention qui sera accordée sera à hauteur de 56 435 euros, montant obtenu en 2024 et montant qui a reçu l'avis favorable de l'inspecteur des finances.

J'ai pleinement conscience de l'importance de garantir une continuité dans le financement de projets aussi essentiels que celui-ci. C'est la raison pour laquelle nous étudions activement la possibilité d'un soutien pluriannuel dans le cadre plus large de cette réflexion sur l'avenir des subventions facultatives. Cette approche permettrait d'assurer une plus grande stabilité aux opérateurs de terrain et de renforcer l'impact de leurs actions sur le long terme.

Comme vous le savez, Madame la Députée, ce travail sur l'identification des subventions pluriannuelles n'est pas encore finalisé. On sort du conclave et l'on connaît nos perspectives. On va arrêter les listes et les opérateurs seront prévenus de ce type de financement à cinq ans.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'imagine que les équipes d'Infor-Femmes sont rivées sur leur écran et qu'elles vous ont entendu. Je suis contente que vous reconnaissiez leur travail parce que ce qu'elles font au quotidien est tout à fait fondamental et essentiel dans la prise en charge de cette maladie. Ce n'est pas tout de la détecter, car il convient de la prendre en charge par après et de reconnaître le travail.

J'entends l'avis favorable de l'Inspection des finances et que l'arrêté de subvention est chez le ministre Dolimont. Les choses suivent leur cours. Il est question d'un financement de 56 435 euros. Vous étudiez un soutien pluriannuel. Je ne peux que vous remercier pour cette attention de pérennisation de leur travail et de leur investissement au quotidien. Le KCE avait aussi recommandé ce type d'accompagnement extrahospitalier. Cela rencontre réellement une demande sur le terrain. J'imagine qu'elles vous entendent et qu'elles vous remercient.

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les mesures wallonnes face aux chiffres de l'obésité et la prise en charge intrafrancophone des troubles alimentaires »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les mesures wallonnes face aux chiffres de l'obésité et la prise en charge intrafrancophone des troubles alimentaires ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, dans la DPR, la prévention des maladies liées à l'obésité est explicitement mentionnée parmi les priorités de santé publique, notamment par le doublement du budget de prévention et la définition d'objectifs mesurables de lutte contre l'obésité, en collaboration avec les acteurs de terrain.

Or, dans le contexte belge, l'INAMI a récemment instauré des trajets de soins remboursés pour l'obésité infantile – enfants et adolescents de 2 à 17 ans – à partir du 1er décembre 2023.

Par ailleurs, depuis février 2024, les médecins traitants peuvent initier un trajet de soins « troubles de l'alimentation » – anorexie, boulimie, hyperphagie – pour les jeunes jusqu'à 23 ans inclus, avec une approche multidisciplinaire remboursée, et des compléments de prise en charge à partir d'avril 2025 pour les cas plus sévères.

Je me permets d'ajouter également une petite dimension plus personnelle, car dans mon entourage, je connais plusieurs jeunes filles qui rencontrent des difficultés soit liées à l'anorexie, soit à un surpoids important. Cela semble illustrer un phénomène de plus en plus présent dans la population et pas uniquement dans les grandes villes.

Quelles sont les mesures spécifiques mises en place en Wallonie pour la prévention, le dépistage précoce et la prise en charge de la boulimie et de l'anorexie chez les adolescents et les jeunes adultes ?

Comment s'articulent les initiatives wallonnes avec les trajets de soins nationaux mis en œuvre par l'INAMI, en particulier pour garantir que les jeunes Wallons et Wallonnes puissent bénéficier de ces soins remboursés sans barrières géographiques ou administratives ?

Quel regard portez-vous sur les données régionales sur le nombre de jeunes suivis pour l'obésité, la boulimie ou l'anorexie, et sur les résultats observés – guérison, rechute, durée des traitements ?

Enfin, la Région envisage-t-elle de développer un réseau wallon de centres spécialisés pour les troubles de l'alimentation et l'obésité, avec des collaborations éventuelles avec les structures de la Communauté germanophone, afin de garantir l'accès aux soins pour tous les jeunes, y compris dans les zones périphériques ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui porte sur un enjeu de santé publique important et particulièrement préoccupant chez les jeunes.

La Wallonie participe au développement d'un programme interfédéral ambitieux de prévention et de soins intégrés pour l'obésité des enfants et des adolescents, en collaboration avec les autres autorités sanitaires du pays. Ce programme vise à créer un continuum d'actions, allant de la promotion de la santé dans les milieux de vie jusqu'à la prise en charge multidisciplinaire adaptée aux situations complexes, en lien avec la réforme de la première ligne de soins. C'est un financement vertical du Fédéral, centré sur l'accompagnement des personnes obèses, qui permet de développer cette première ligne de soins.

Au niveau régional, plusieurs leviers sont activés :

- la programmation wallonne de la promotion de la santé 2022-2027 qui inclut des stratégies visant à renforcer les environnements favorables à une alimentation équilibrée et à l'activité physique. Ce n'est pas nous, ce sont des opérateurs agréés qui travaillent dans différents milieux de vie. Vous pouvez avoir accès à la liste de l'ensemble des projets ;
- des projets pilotes « Ensemble vers une société en santé favorisant des modes de vie sains », dont l'évaluation est prévue à la fin de cette année ;
- la stratégie alimentaire Manger Demain, l'une des composantes du plan Food Wallonia, qui vise à améliorer l'offre d'alimentation de qualité et durable dans les collectivités et de travailler dans les écoles sur les comportements les plus favorables à la santé.

Tous ces projets doivent être encore évalués.

Il est vrai que les troubles du comportement alimentaire sont bien identifiés dans ce Plan de promotion de la santé. C'est un enjeu de santé physique, mais aussi un enjeu de santé mentale. C'est aussi un enjeu dans les problématiques que l'on doit aborder avec les enfants par rapport à la promotion du bien-être corporel et du bien-être en général.

L'AViQ ne subventionne toutefois aucun opérateur spécifique pour ces troubles particulièrement liés à l'anorexie ou à des problèmes de santé mentale.

Lorsqu'on regarde les données épidémiologiques – je ne vais pas vous les donner, je les ai ici sur ma fiche, mais je ne vais pas les lire –, celles-ci montrent une corrélation entre le niveau d'instruction et le risque associé à ces troubles du comportement alimentaire. Par exemple, le surpoids, l'obésité ou les suspicions de troubles alimentaires sont plus fréquents chez les populations à faible niveau d'instruction ou à faible niveau socioéconomique, puisque les deux sont souvent liés. Par ailleurs, la consommation quotidienne recommandée de fruits et de légumes est clairement insuffisante en Région wallonne. En 2018, seulement 14 % des Wallons en consommaient par rapport aux quantités recommandées.

L'AViQ ne dispose pas d'informations concernant l'éventuelle mise à disposition ou la création d'un réseau wallon de centres spécialisés pour les troubles de l'alimentation et de l'obésité. Cela n'existe pas et ce n'est pas dans les « cartons », mais pourquoi pas ? Cela pourrait être une idée tout à fait pertinente.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je me réjouis de votre volonté d'agir, malgré le fait que, sur le terrain, on sent encore un manque de coordination entre les trajets de soins fédéraux et les dispositifs régionaux. Les familles ne savent pas toujours vers qui se tourner, surtout dans les zones rurales. Or, derrière, il y a des jeunes en détresse.

J'entends qu'il existe des projets pilotes. En effet, la prévention ne suffit pas. Il faudrait un réseau clair et accessible qui relie la santé physique et mentale. Dès lors, j'encourage la Wallonie à renforcer cette cohérence et à envisager des synergies avec les communautés pour garantir un accès égal aux soins partout sur le territoire.

Question orale de Mme Véronique Durenne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique de prévention du Gouvernement en matière de maladies cardiovasculaires »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique de prévention du Gouvernement en matière de maladies cardiovasculaires ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, du 22 au 28 septembre dernier s'est tenue l'édition 2025 de la traditionnelle Semaine du cœur organisée par la Ligue cardiologique belge. Cette année, la campagne mettait particulièrement en lumière les cardiopathies congénitales, à savoir des anomalies du cœur présentes dès la naissance, qui touchent environ un bébé sur 100.

Grâce aux progrès médicaux réalisés ces dernières décennies, de nombreux enfants porteurs de ces affections peuvent aujourd'hui grandir et mener une vie de bonne qualité. Cependant, un suivi régulier et spécialisé demeure indispensable tout au long de leur existence, tant pour prévenir d'éventuelles complications que pour garantir la meilleure qualité de vie possible à l'âge adulte.

Dans ce contexte, la Wallonie a-t-elle participé à cette Semaine du cœur 2025 ? Avec quels objectifs ? Des actions de sensibilisation ou de communication spécifiques ont-elles été mises en place par la Région pour relayer la campagne et informer le grand public sur les cardiopathies congénitales et les enjeux du suivi tout au long de la vie ? Si oui, avec quel budget ? L'AViQ a-t-elle été associée à cette mobilisation ?

Par ailleurs, le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé vise à réduire la prévalence et l'impact des maladies non transmissibles, dont les maladies cardiovasculaires. Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de cet objectif en matière de prévention cardiovasculaire ?

Enfin, de nouvelles initiatives préventives ont-elles été mises en place ou prévues pour mieux informer et sensibiliser la population, en particulier les familles et les jeunes adultes concernés par une pathologie congénitale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les maladies cardiovasculaires constituent un enjeu majeur de santé publique. En Wallonie, nous ne sommes pas exempts du problème. Dans le cadre des compétences que j'assume, plusieurs actions sont menées afin d'assurer la collecte et la gestion des données de santé, un dépistage et une orientation précoces ainsi qu'un modèle de soins centré sur le patient.

La Région wallonne, via l'AViQ, est compétente pour la prévention et la promotion de la santé cardiovasculaire, mais la prise en charge médicale des cardiopathies congénitales reste du ressort du Fédéral et la détection ou le dépistage relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers l'ONE.

La prévention, la promotion de la santé et la sensibilisation aux facteurs de risque modifiables sont essentielles pour lutter contre ces maladies chroniques. Il n'y a pas un programme organisé de dépistage des maladies cardiovasculaires au sens large. Ce sont des dépistages qui se font systématiquement dans le privé, mais les pouvoirs publics n'ont pas organisé eux-mêmes ces moyens de dépistage. Par contre, dans le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé, il y a des axes spécifiques sur la promotion de la santé cardiovasculaire. En amont, comment faire en sorte que les gens ne développent pas des facteurs de risque ou des comportements à risque par rapport à cette santé cardiaque ?

Parmi ces actions, nous pouvons noter la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique, ainsi que la lutte contre la sédentarité, le tabagisme et la consommation excessive d'alcool. Ce sont des facteurs de risque directs des maladies cardiovasculaires.

Des acteurs agréés mènent ces actions et sont spécialisés dans le domaine. On travaille sur la sensibilisation des populations aux conséquences des facteurs de risque comportementaux, même si l'on sait qu'il ne suffit pas de dire aux gens d'arrêter tel ou tel comportement. Il faut changer les environnements, il faut aider les gens à le faire, leur donner les ressources pour changer les comportements.

Malgré ces actions, il faut encore renforcer les efforts. Plusieurs éléments mériteraient d'être approfondis pour mieux comprendre, agir et prévenir les maladies cardiovasculaires. Elles sont la première cause de mortalité, même si l'on voit que les cancers commencent à l'emporter sur la mortalité par rapport aux maladies cardiovasculaires.

Quoi qu'il en soit, il faut développer des bilans préventifs. On rêve que le Fédéral nous finance une consultation préventive par an pour l'ensemble de la population. C'était dans notre programme, souvenez-vous. Si l'on était dans cette dynamique, on pourrait anticiper sur les risques cardiovasculaires, mais ce n'est pas le cas.

Il faut promouvoir le dépistage et les moments de recherche des facteurs de risque à des moments clés de la vie des personnes – 50 ans ou autre moment clé – et en fonction de leur mode de vie.

En conclusion, il y a de vraies avancées. La mortalité cardiovasculaire chute dans nos contrées occidentales, ce depuis plus de 60 ans. Cependant, il faut maintenir ces efforts, puisque cela reste une des pathologies les plus importantes. Une approche intégrée, alliant prévention, sensibilisation et formation des professionnels, reste la clé pour améliorer la santé cardiovasculaire et montrer les potentiels de la prévention. Il y a là encore beaucoup de choses à faire. Nous portons une attention toute particulière à ces éléments dans la construction de la prochaine programmation et dans le budget supplémentaire que l'on a pour faire de la prévention, depuis l'année passée, en Région wallonne où l'on va consacrer une partie à cette promotion de la santé cardiovasculaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, on en revient encore une fois avec la complexité quand il s'agit de différents niveaux de pouvoir qui interviennent : le Fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles – les enfants, l'ONE – et la Région wallonne. Je vous remercie parce qu'il y a de véritables avancées. Il faut continuer les efforts faits au niveau de la Région wallonne.

Vous l'avez dit, le budget a été augmenté dans le cadre de la prévention et la promotion de la santé, parce qu'il est important que la sensibilisation ne se limite pas non plus à une seule semaine par an. C'est peu, et les jeunes et les familles doivent compter sur une information, une prévention de promotion de la santé accessible pour tous.

Question orale de Mme Véronique Durenne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie intrafrancophone pour l'accompagnement des personnes autistes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie intrafrancophone pour l'accompagnement des personnes autistes ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, en réponse à la question que je vous avais adressée sur l'état d'avancement des engagements de la Wallonie en faveur de l'accompagnement des personnes touchées par des troubles du spectre autistique, vous m'indiquiez souhaiter « une stratégie en matière d'autisme à l'échelle intrafrancophone, actuellement travaillée avec l'AViQ et prochainement avec des associations actives, telles que le SUSA, l'APEPA ou encore le Collectif des parents autistes ».

Cette perspective suscite un réel intérêt, parce que les besoins des personnes concernées par les troubles du spectre de l'autisme et de leurs familles restent importants. Une approche coordonnée constitue un levier indispensable pour progresser. J'aimerais mieux comprendre la portée concrète de cette initiative.

Pourriez-vous tout d'abord préciser les grandes lignes de la vision du Gouvernement en la matière ? Quels sont les principaux objectifs poursuivis à travers cette future stratégie ?

Pourriez-vous également nous éclairer sur le processus d'élaboration envisagé ? Quelles sont les étapes prévues et comment les différents acteurs – services publics, associations, familles – seront-ils associés à ce travail ?

Pouvez-vous nous indiquer le calendrier politique que vous anticipez pour la finalisation et la présentation de cette stratégie intrafrancophone ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question de suivi témoignant de l'attention constante à l'égard de la situation des personnes concernées par les troubles du spectre autistique et leurs familles.

Le 14 octobre dernier, on a fêté ici, au Parlement, les 50 ans de l'APEPA. Cela montre son intérêt pour cette problématique. Ce colloque a montré la force de l'engagement des familles et des associations depuis plusieurs décennies pour une meilleure reconnaissance, un accompagnement plus précoce et une prise en charge adaptée des personnes autistes. Cette mobilisation rejoint pleinement les priorités du Gouvernement wallon et de la DPR.

Le futur plan Autisme est en cours d'élaboration. L'AViQ affine ses analyses et propositions dans une démarche qui se voudra participative et intersectorielle. Ce plan a pour ambition de consolider les dispositifs existants, de combler les lacunes identifiées dans l'évaluation du précédent plan qui datait de 2016 et d'inscrire la Wallonie dans une logique de parcours de vie fluide, cohérent et inclusif.

Ce plan ne vise pas à réinventer des structures, mais à renforcer la coordination entre les acteurs existants, à améliorer la lisibilité du dispositif et à favoriser la continuité de l'accompagnement de l'enfance à l'âge adulte.

Les grands principes de travail qui guident la préparation du plan sont les suivants :

- favoriser l'accès au diagnostic et au dépistage précoce. Il s'agit de la grande priorité. Les files d'attente sont énormes. On doit renforcer la capacité existante ;
- réduire les délais de prise en charge en favorisant des parcours beaucoup plus fluides et centrés sur la personne plutôt que sur les institutions ;
- promouvoir l'inclusion et l'autonomie, notamment dans le domaine de la vie sociale, scolaire et professionnelle, et ce, pour l'ensemble des situations ;
- travailler avec les familles, les soutenir et favoriser le répit des aidants proches en favorisant ce dispositif de répit et en accompagnant ces familles à travers de l'écoute et de la guidance.

Ces principes ne sont pas exhaustifs relativement au contenu du plan, puisque celui-ci n'est pas encore terminé. Il s'agit néanmoins de quelques pistes envisagées. L'ensemble du processus repose sur le principe de « Rien sur nous, sans nous ». Le plan sera finalisé en concertation étroite avec les associations de parents et de personnes autistes, les services agréés, les professionnels, les administrations et les universités.

Lorsque j'étais aux 50 ans de l'APEPA, plusieurs associations ont attiré mon attention sur leur volonté d'être associés aux groupes de travail et aux concertations. À cet égard, on doit en effet encore associer toute une série de structures. Cette approche vise à garantir que les mesures futures soient cohérentes, réalistes et ancrées dans l'expérience des personnes et des familles concernées.

Enfin, l'action en faveur des personnes autistes implique une collaboration étroite avec les autres niveaux de pouvoir. C'est pourquoi la Wallonie travaille en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF dans le cadre d'une stratégie intrafrancophone commune afin d'assurer une meilleure cohérence des dispositifs et d'éviter les ruptures de parcours.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse claire parce que je voulais refaire le point aujourd'hui.

J’ai regretté de ne pas être présente le 14 octobre à cette journée, en raison d’une semaine d’activité à la Fédération Wallonie Bruxelles, mais j’ai eu un retour puisque j’avais demandé à mon collaborateur d’être présent.

Je vous remercie de tenir compte du fait que les parents, les enfants et les associations veulent être associés à ce plan, ce qui est important, parce qu’il n’y a rien de tel que de travailler avec leur vécu.

J’ai bien noté que l’AViQ affine actuellement les différentes analyses et que le plan sera là pour combler les lacunes. Je m’en souviens, car j’interrogeais déjà le ministre Prévot sur ce plan en 2016, soit il y a neuf ans. On compte sur vous pour avancer sur celui-ci.

Question orale de Mme Véronique Durenne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « le danger du cuivre en agriculture biologique »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « le danger du cuivre en agriculture biologique ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, le cuivre est un élément chimique très important en agriculture biologique. Il est utilisé comme fongicide pour lutter contre les maladies causées par des champignons, comme le mildiou ou la tavelure. La fameuse bouillie bordelaise est d’ailleurs composée de sulfate de cuivre et de chaux.

En 2018, l’Europe a adopté un règlement permettant l’utilisation de composés de cuivre en agriculture biologique pour une période de sept ans. Qu’en sera-t-il à partir du 1er janvier 2026 ?

En France, l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail a réévalué les autorisations des produits à base de cuivre en juillet 2025, avec des conditions d’utilisation beaucoup plus strictes. L’ANSES justifie ce choix pour protéger la santé des utilisateurs et pour limiter la contamination des eaux et des sols.

En tant que scientifique et ministre de la Santé, que pensez-vous de l’impact sur la santé de l’utilisation du cuivre en agriculture biologique ? Disposez-vous d’informations indiquant une présence problématique de résidus de cuivre dans le sol wallon ? Y a-t-il un risque d’exposition alimentaire pour le consommateur ? Y a-t-il un risque pour la santé des premiers concernés et utilisateurs, à savoir les agriculteurs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Madame la Députée, au niveau européen, l’usage de produits phytopharmaceutiques à base de composés cuivrés est limité à 28 kilogrammes par hectare sur sept ans pour limiter l’accumulation dans les sols et protéger les organismes non cibles. La période d’approbation du cuivre est valable jusqu’au 30 juin 2029, puis sera réévaluée. Il semble que les modèles d’évaluation de mise sur le marché de substances basées sur les composés naturels doivent être revus d’ici là. Les composés cuivrés sont classés par l’Autorité européenne de sécurité des aliments, l’EFSA, comme substance candidate à la substitution au titre du règlement 1107/2009, du fait de leur persistance dans les sols et de leur toxicité pour les organismes aquatiques.

La Belgique a fixé une obligation fédérale avec un taux d’application maximal annuel ne dépassant pas quatre kilogrammes par hectare et par an de cuivre. Dans le cadre du renouvellement des autorisations, un certain nombre de produits à base de cuivre ont été retirés. En agriculture conventionnelle, le cuivre peut être remplacé par un produit phytosanitaire pouvant présenter, lui aussi, d’autres problèmes ou dangers éventuels.

Pour les professionnels qui manipulent ces produits, le risque d’exposition est beaucoup plus élevé. Des mesures de précaution et de prévention sont essentielles pour limiter les risques pour la santé de ces utilisateurs, comme le port d’équipement de protection individuelle, la formation à l’utilisation de ces produits et le respect des doses et des conditions d’application.

Il est important de rappeler que le cuivre est naturellement présent dans le sol et que des activités humaines ont contribué à sa présence. De manière générale, les concentrations de fond naturelles en cuivre dans les sols varient entre deux et 50 milligrammes par kilo, et des concentrations naturelles de supérieures à 100 milligrammes par kilo peuvent être trouvées dans nos sols wallons.

Concernant les sources anthropiques qui induisent des apports de cuivre dans les sols, elles sont, chez nous, liées aux rejets liés à la métallurgie, aux pratiques agricoles et au trafic.

Il est à noter que les sols naturels et agricoles présentent des distributions en cuivre relativement semblables, avec une teneur moyenne de

14 milligrammes par kilogramme pour les sols naturels et de 16 milligrammes par kilo pour les sols agricoles.

Il est à noter que les potagers urbains peuvent, quant à eux, former un sous-ensemble particulièrement contaminé. L'ISSeP a d'ailleurs mené une étude spécifique qui conclut au probable héritage des rejets liés à la métallurgie, typiques du bassin industriel liégeois. Le biomonitoring réalisé dans ce cadre à Bressoux a permis de montrer que les jardiniers exposés aux sols présentant des teneurs élevées en cuivre : 214 milligrammes par kilo en moyenne et 392 milligrammes par kilo au maximum. Il n'y avait pas d'imprégnation significativement différente de la population témoin ou de la population générale.

En termes de santé, bien que le cuivre soit un oligoélément essentiel pour les êtres humains, il peut devenir toxique en cas de consommation excessive, mais le risque est considéré comme faible. Il peut y avoir des résidus de cuivre sur les aliments, mais ils sont généralement faibles et en deçà des limites de sécurité autorisées.

Le risque d'exposition alimentaire au cuivre est encadré et limité par des réglementations strictes. Selon l'étude de l'ANSES, nommée « Étude de l'alimentation totale française », le contributeur majoritaire à l'apport de cuivre chez les adultes est le café – 36 % –, et chez les enfants, ce sont les pâtes pour 13 %. Ces sources ne sont pas liées à notre agriculture, le café et les céréales étant importés en Wallonie.

L'exposition liée à la consommation de fruits et de légumes est de l'ordre de 10 % à 20 % pour toutes les classes d'âge. La contribution de l'air représente moins de 0,05 %, et celle du sol s'élève en tout à un maximum de 1 %.

Enfin, pour reprendre de la hauteur, je vous invite également à considérer les résultats de l'étude de l'EFSA relatifs aux résidus de produits phytopharmaceutiques dans les denrées alimentaires. Ils révèlent qu'en moyenne on retrouve moins souvent des résidus dans les produits biologiques – 14 % des échantillons bios par rapport à 46 % en agriculture conventionnelle – et que ces limites maximales de résidus sont moins souvent dépassées.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie M. le Ministre et je relirai attentivement les différents chiffres qui m'ont été communiqués.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Desalle, sur « les travaux de rénovation de l'ASBL Le Triangle à Charleroi » ;
- M. Spies, sur « la pérennisation des projets d'agriculture sociale » ;
- M. Lefèbvre, sur « la pollution de la nappe aquifère aux abords du site Flaurea Chemicals à Ath » ;
- Mme Gysen, sur « le pack nouveau départ pour les victimes de violences conjugales » ;
- Mme Özen, sur « la prise en compte des inégalités des rôles sociaux chez les hommes et les femmes » ;
- Mme Aït Alouha, sur « la discrimination à l'embauche liée à l'âge » ;
- Mme Özen, sur « la nécessité de mesures ciblées en matière de santé mentale et de lutte contre le suicide » ;
- Mme Dejardin, sur « la lutte contre la malbouffe facilitée par la présence de fast-foods » ;
- Mme Morreale, sur « l'avenir du projet Tabane à Liège » ;
- Mme Lazaron, sur « l'impact de l'alimentation ultratransformée sur la santé et la fertilité masculine » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Hazée, sur « les frais de déplacement des services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) » ;
- Mme Vandorpe, sur « la Journée mondiale des soins palliatifs » ;
- Mme Aït Alouha, sur « le management participatif dans les institutions de soins » ;
- Mme Linard, sur « la stratégie de la Région wallonne concernant les réparations liées aux pollutions de l'amiante » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la collaboration avec les communes pour former aux gestes de premiers secours » ;
- Mme Vandorpe, sur « le futur plan Autisme en Wallonie » ;
- Mme Lazaron, sur « la prise en charge de la démence précoce en Wallonie » ;
- Mme Taquin, sur « les actions de la Wallonie concernant l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur de la santé » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 46 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, PTB
Mme Jamila Ammi, PTB
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
Mme Véronique Durenne, MR
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Geneviève Lazaron, Les Engagés
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Olivier Maroy, MR
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, PS
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Céline Tellier, Ecolo
Mme Stéphanie Thoron, MR
Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACI	accord de coopération interrégional
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AKT	Anticiper, Construire, Transformer (organisation des employeurs privés wallons)
ALFA	Aide liégeoise aux alcooliques, aux toxicomanes et à leur famille (ASBL)
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (France)
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APEPA	Association de parents pour l'épanouissement des personnes autistes
API	accueil et promotion au service des immigrés
ARTE	Association relative à la télévision européenne
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
BMH-Wal	biomonitoring humain de Wallonie
CET	centre d'enfouissement technique
CIM	conférence interministérielle
COCOF	Commission communautaire française
CODECO	Comité de concertation
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRI	centre(s) régional(-aux) pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
CRéSaM	Centre de référence en santé mentale
DDT	dichlorodiphényltrichloroéthane
DGDE	délégué général aux droits de l'enfant
DIViCo	dispositif interdisciplinaire de lutte contre les violences dans le couple
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
DSL	Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben (Office pour une vie autodéterminée)
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
ENVIeS	plan wallon Environnement-Santé
FARES	Fondation contre les affections respiratoires et pour l'éducation à la santé
FLE	français langue étrangère
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GT	groupe de travail
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IA	intelligence artificielle
IKW	interkabinettenwerkgroep (groupe de travail intercabinet)
ILA	initiative(s) locale(s) d'accueil
ILI	initiative locale d'intégration
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
ISAC	indice de substances actives par culture
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
KBC	Kredietbank, ABB Insurance, CERA Bank
KCE	Belgian Health Care Knowledge Centre (Centre fédéral d'expertise des soins de santé)
MIRIAM	Minimum Income Reform Innovation and Empowerment of Women (Projet d'empowerment des femmes en situation de pauvreté et de monoparentalité)
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
OSH	Observatoire de la santé du Hainaut

PAS	Participation et activation sociale (fonds)
PEZ	Zone Princesse Élisabeth (zone de la partie belge de la mer du Nord dédiée au développement de l'énergie éolienne offshore et à la construction de l'Île Énergétique Princesse Élisabeth)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PFOA	perfluorooctanoic acid (acide perfluorooctanoïque)
PHARE	Personne handicapée autonomie recherchée
PIB	produit intérieur brut
P+MC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages souples (+), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PMC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PV	procès-verbal
PWRP	Programme wallon de réduction des pesticides
REP	responsabilité élargie des producteurs
RIS	revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAFA	service(s) d'aide aux familles et aux aînés
SHAPE	Supreme Headquarters Allied Powers Europe (Grand Quartier général des puissances alliées en Europe)
SINE	Économie d'insertion sociale
SMART	spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel (critère)
SPAD	soins psychiatriques pour personne séjournant à domicile
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPP	Service public fédéral de programmation
SPW	Service public de Wallonie
SSMG	Société scientifique de médecine générale
Statbel	Office belge de statistique
SUP	Single-Use Plastics (plastiques à usage unique) (directive)
SuRiPest	Surveillance des risques liés aux pesticides (projet ISSeP)
SUSA	Service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme (Fondation)
SWDE	Société wallonne des eaux
Tibi	Intercommunale de gestion intégrée des déchets dans la région de Charleroi
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VAPH	Vlaams Agenschap voor Personen met een Handicap (Agence flamande pour les personnes handicapées)
VDK	Volksdepositokas (Dépôt populaire - Banque flamande)
VIF	Violences intrafamiliales (service)
W.Alter	Société wallonne d'économie sociale marchande (appelée SOWECSOM jusqu'en 2020)
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé